



**Est
Ensemble**
Grand Paris

**Pour le climat
et la justice sociale!**



CONTRAT DE VILLE D'EST ENSEMBLE 2024 - 2030



ENGAGEMENTS

quartiers2030



SOMMAIRE

Chapitre 1. Préambule	3
I. Contexte	3
II. Méthode d'élaboration	4
Chapitre 2. Le territoire	5
I. Présentation du territoire	5
II. Présentation des QPV	6
Chapitre 3. Des ambitions réaffirmées d'égalité républicaine et de justice sociale	9
Chapitre 4. Les thématiques	10
I. Education et jeunesse	10
II. Santé	15
III. Sécurité, tranquillité publique et prévention de la délinquance	18
IV. Lien social et citoyenneté	22
V. Accès au Droit et aux droits	27
VI. Habitat et renouvellement urbain	31
VII. Aménagement, déplacement et environnement	36
VIII. Emploi et développement économique	47
IX. Thématiques transversales	54
Chapitre 5. Engagements des signataires et gouvernance	59
I. Instance de gouvernance	59
II. Une coopération renforcée	60
III. Clause Data : Un principe de partenariat des données pour un meilleur pilotage et suivi des politiques publiques mises en œuvre dans les quartiers prioritaires	65
IV. Participation citoyenne	66



CHAPITRE 1. PRÉAMBULE

I. CONTEXTE

Le précédent Contrat de ville a été signé en 2015 à l'issue d'une large concertation des professionnel-le-s et des citoyen-ne-s pour une durée initiale de 5 ans. Cette première contractualisation à l'échelle intercommunale intervenait dans un contexte de refonte de la Politique de la ville initiée par la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, dite « loi Lamy ». Il s'agissait également d'une étape importante dans la consolidation d'Est Ensemble, créé le 1er janvier 2010 et transformé en Etablissement Public Territorial le 1^{er} janvier 2016.

La loi de finance 2019 a ensuite prolongé la durée du Contrat de ville 2015-2020 portant son échéance à 2022, puis 2023. Un Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) a ainsi été signé entre l'Etat et l'EPT en 2019 définissant les priorités d'actions pour cette période transitoire, à savoir l'emploi, l'éducation et l'accès aux services publics. Ce document capitalisait notamment sur les résultats de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville réalisée en 2017.

Une seconde évaluation a été menée à partir de 2022 par Est Ensemble, avec un focus sur le volet "Education", afin de préparer la nouvelle génération du Contrat de ville, dénommé « Engagements Quartiers 2030 ». C'est notamment sur cette base que l'élaboration du nouveau contrat a débuté au deuxième semestre 2023. Les discussions entre le bloc communal et l'Etat relatives à la nouvelle géographie prioritaire se sont, elles, tenues à partir de l'été 2023. Le décret du 28 décembre 2023 a fixé la liste des quartiers prioritaires ainsi que leurs contours définitifs.

Durant cette période, deux circulaires à l'attention des préfets ont été publiées par le Secrétariat d'Etat chargé de la ville. La première, en août 2023, a fixé le calendrier et acté l'élaboration d'un contrat intercommunal « socle » définissant les grandes priorités thématiques, décliné en « projets de quartiers ». La seconde, en janvier 2024, a souligné la nécessité de mobiliser le droit commun (Département, Région, Villes notamment) et d'organiser la participation des habitant-e-s.

II. MÉTHODE D'ÉLABORATION

Pour réaliser ce Contrat de ville, le pôle Politique de la Ville et Accès au Droit d'Est Ensemble s'est appuyé sur un ensemble d'études, d'évaluations et de documents-cadres produits par l'EPT et ses Villes ainsi que sur une série d'ateliers de co-construction.

Dès 2017, un diagnostic a été réalisé à l'échelle intercommunale, mettant en évidence les problématiques communes aux 19 quartiers prioritaires. Actualisé fin 2020, il fournit l'essentiel des statistiques à l'échelle des QPV présentés dans ce document.

L'évaluation finale du précédent contrat de ville a été menée en 2022-2023 et a permis d'analyser finement la thématique de l'éducation ainsi que la gouvernance partagée de la Politique de la ville. Cette démarche a associé étroitement les Villes, les élus et les technicien·ne·s, mais également l'ensemble des partenaires institutionnels et des représentant·e·s citoyen·ne·s. Des groupes de travail, des entretiens, des études de cas auprès d'associations et un rapport formulant des recommandations ont ainsi été réalisés.

Certaines Villes (Bondy et Montreuil notamment) ont également réalisé des évaluations locales plus spécifiques, axées sur lien entre politique de la ville et associations, par exemple.

Pour chaque thématique du Contrat de ville, les Villes et les partenaires disposant de la compétence associée produisent des documents-cadres détaillant les enjeux et les plans d'actions mis en œuvre : Contrat Local de Santé (CLS), Projet Educatif de Territoire (PEDT), Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance (STPD), Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), Analyse des Besoins Sociaux (ABS), projets de structures de proximité (centres sociaux notamment), etc. Ces documents ont également irrigué le présent contrat.

Afin de relancer la mobilisation des partenaires et d'associer les professionnel·le·s et les conseils citoyens à l'élaboration du nouveau contrat, 24 ateliers de co-construction se sont tenus fin 2023. Regroupant environ 200 participant·e·s, ils ont permis de formuler un constat commun et des pistes d'actions à mettre en œuvre pour chaque thématique. Parallèlement, un comité des partenaires a été organisé en novembre 2023 pour préfigurer le futur comité de pilotage interpartenarial du Contrat de ville.

Le document ainsi élaboré se compose d'une présentation du territoire dans son ensemble et des quartiers prioritaires en particulier, suivie d'une déclinaison par thématiques et d'un chapitre consacré à la gouvernance de la Politique de la ville. Sept thématiques sont développées sous forme de diagnostic, bilan de politiques publiques et axes de travail. Trois thématiques (lutte contre les discriminations, égalité femme-homme, transition écologique) transversales sont abordées sous forme de diagnostic. Les pistes d'action associées à ces thématiques sont intégrées aux axes de travail des autres thématiques.

Les pistes d'actions listées ont vocation à visibiliser les initiatives existantes et celles imaginées par les acteurs du terrain. Elles regroupent à la fois des actions qui peuvent être financées par l'appel à projet du Contrat de ville et des actions relevant d'autres dispositifs. La gouvernance de la politique de la ville doit permettre de concrétiser ces pistes d'action et de mobiliser le « droit commun ». L'ambition de ce plan d'action relativement exhaustif est, en effet, de replacer les politiques de droit commun au cœur de l'équation, là où l'usage des crédits spécifiques a tendance à cristalliser l'essentiel des discussions.

Chaque ville, accompagnée par Est Ensemble et la préfecture travaillera à la déclinaison de projets par quartier (QPV) pour spécifier les particularités locales et accompagner les dynamiques très territorialisées. À l'aide de portraits de quartiers, d'un travail de co-construction et concertation sur les représentations communes, l'objectif est de poser un diagnostic spécifique et transversal par QPV pour ensuite définir des axes d'actions et d'intervention prioritaires à se fixer pour et sur ses quartiers. L'ambition sera ensuite que les acteurs et habitant·e·s du territoire partagent plus largement cette dynamique, œuvrent et maintiennent dans le temps l'actualisation et la co-construction de projets par QPV.

CHAPITRE 2. LE TERRITOIRE

I. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

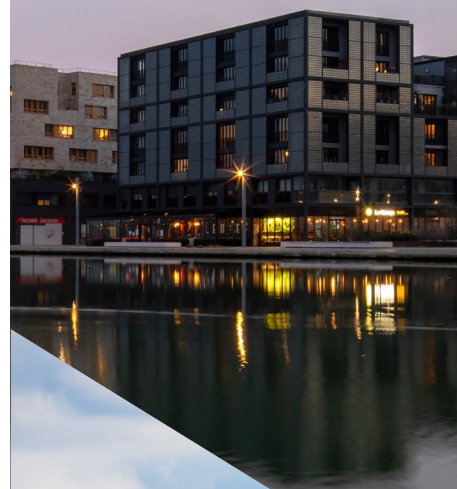
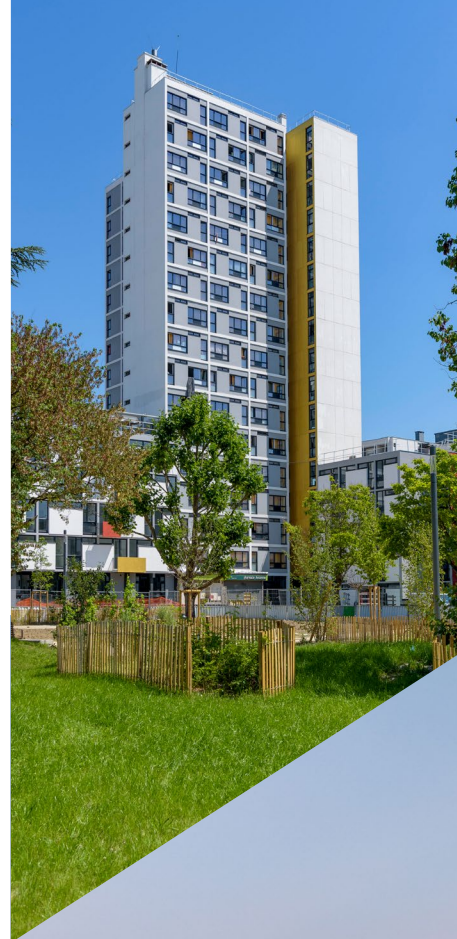
Est Ensemble compte **439 276 habitant-e-s** réparti-e-s dans **9 villes** (Romainville, Pantin, Noisy-le-Sec, Bobigny, Bondy, Bagnolet, Montreuil, le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas). Le territoire se démarque à plusieurs égards des standards démographiques de la Métropole parisienne. Il s'agit tout d'abord de l'EPT le plus dense, avec près 11 212 hab/km² contre 8 703 à l'échelle de la MGP. C'est aussi l'EPT le plus dynamique de la Métropole, avec une variation annuelle de sa population de 1 % sur la période 2014-2020, contre 0,2 % pour la MGP. Ainsi, le territoire, qui comptait 407 717 habitant-e-s en 2014, a gagné **près de 32 000 habitant-e-s en 6 ans**, soit l'équivalent de la population de la ville de Romainville.

Selon le dernier recensement de l'INSEE, le territoire comptait **169 866 emplois en 2020** et enregistre une croissance moyenne annuelle légèrement supérieure à celle de la Métropole sur la période 2014-2020 (+ 0,7 % contre +0,5 % d'emplois au total). Ce dynamisme n'empêche pas un **taux de chômage élevé, de 16,7 %** (taux de chômage au sens du recensement de la population et non du BIT ou de Pôle emploi), même si celui-ci connaît une baisse plus rapide qu'à l'échelle de l'ensemble de la MGP. Pour autant, Est Ensemble compte près de 93,7 actifs résidents occupés pour 100 emplois, ce qui constitue un bon rapport en soit : il y a presque un emploi pour un actif en âge de travailler résidant sur le territoire. Néanmoins, le chômage reste élevé pour plusieurs raisons (inadéquation entre les emplois proposés sur le territoire et le niveau de formation/qualification de la population résidente en recherche d'emploi ; croissance des emplois qui provient d'entreprises qui s'implantent avec des emplois déjà occupés, etc.).

Cette situation contrastée, en ce qui concerne l'emploi, laisse tout de même apparaître un **tissu entrepreneurial dynamique**, avec un taux de création d'entreprise supérieur, en 2021, à celui de la Métropole (20,8 % contre 17,8 %), signe supplémentaire d'une vitalité économique certaine. Cependant, la part des établissements employeurs est inférieure de plus de 4 points à celui de la Métropole, marquée par un taux de 71 % d'entreprises individuelles. Ces éléments sont révélateurs des **difficultés que les habitant-e-s rencontrent pour obtenir un emploi salarié** et qu'une manière de s'insérer dans la vie active est de créer sa propre activité, renforçant la précarité et des conditions de travail difficiles. Cela s'illustre notamment dans les activités de livraison et/ou de VTC dont une part non-négligeable des travailleurs habite la Seine-Saint-Denis.

Est Ensemble, comme tous les territoires insérés dans de grandes métropoles, connaît des **concentrations de pauvreté et des écarts de richesses marqués**. En 2020, le revenu disponible médian (net d'impôts prenant en compte les prestations sociales) sur le territoire est de quasiment de 5 500 € inférieur à celui de la MGP. Le **taux de pauvreté (27,2 %) est plus élevé de quasiment 10 points par rapport à celui de la MGP** et environ 36% de la population vit en QPV (contre 15 % MGP).

Enfin, Est Ensemble est **l'un des EPT les plus dynamiques en matière de création de logement** alors que ce secteur est en tension dans le reste de la MGP. Entre 2014 et 2020, l'Insee comptabilise une progression annuelle de +1,5 % du nombre de logements, contre +0,8 % à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Le **parc social est quant à lui très développé**, puisqu'il représente jusqu'à 63,8 % des logements à Bobigny, 49,2 % au Pré-Saint-Gervais ou encore 48 % à Noisy-le-Sec, ce qui est cohérent avec le profil socio-économique de la population résidente. Ainsi, Est Ensemble, du fait de son vaste parc social, constitue une opportunité, pour des ménages modestes, de se maintenir à proximité des centralités économiques métropolitaines, d'autant plus que la MGP a besoin de ces travailleurs de première ligne, dont l'importance a été réaffirmée par la crise sanitaire.



II. PRÉSENTATION DES QPV

A l'issue de la révision de la géographie prioritaire, **20 QPV ont été identifiés par décret du 29 décembre 2023, sur le territoire d'Est Ensemble**, pour la période 2024-2030. Ces quartiers prioritaires regroupent environ **175 000 habitant-e-s**, soit 40% de la population totale.

Les 19 QPV du précédent contrat de ville (depuis 2014) figurent toujours dans cette nouvelle géographie prioritaire et un **nouveau quartier «Jaurès-Séverine»** a été labellisé sur la ville du Pré-Saint-Gervais. Il y a néanmoins des **modifications importantes de périmètres pour 11 QPV** (globalement à la hausse sauf pour la ville de Pantin), les plus significatives concernent :

- » Le QPV « Sept Arpents Stalingrad » a été recentré sur une petite partie pantinoise uniquement.
- » Le QPV de la Capsulerie : extension au sud vers concession Couture/rue du Lieutenant Thomas.
- » Au nord de Bobigny Quartier Salengro – Gaston Roulaud – Centre-Ville et Abreuvoir : intégration de secteurs pavillonnaires.
- » Bondy Nord : extension quartiers pavillonnaires à l'est des Merisiers.
- » Quelques ajouts ont été faits par ailleurs sur les QPV de Montreuil, Romainville et plus à la marge Noisy-le-Sec.

L'évolution de la géographie prioritaire est représentée sur la carte suivante :

Les 20 quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) d'Est Ensemble au 1^{er} janvier 2024

- Géographie de 2015
- Extension de la géographie de 2024
- Réduction de la géographie de 2024



Population

Pour rappel, l'INSEE estimait que la **géographie prioritaire de 2015 concernait environ 37 % de la population d'Est Ensemble**

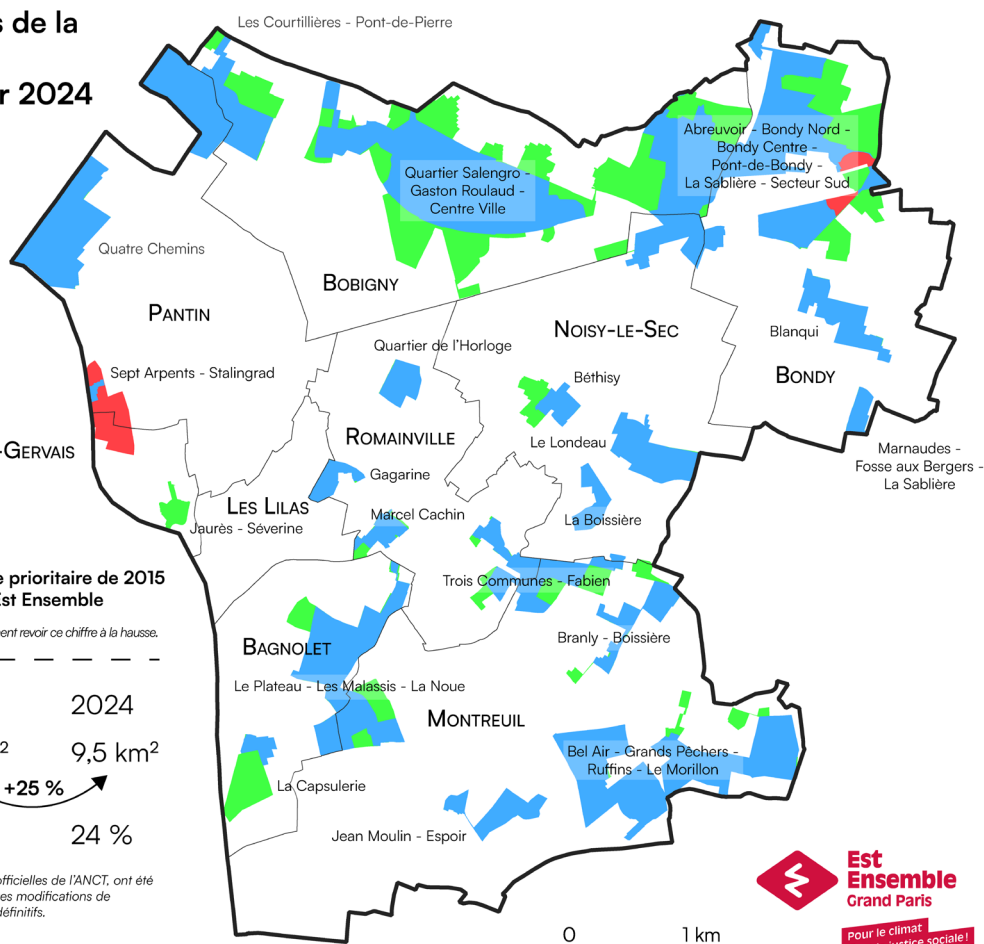
Les données de l'INSEE à paraître dans les prochains mois feront certainement revoir ce chiffre à la hausse.

Surface*	2015	2024
Surface occupée par les QPV	7,5 km ²	9,5 km ²
Part du territoire couverte par les QPV	19 %	24 %

+25 %

*Les données géographiques utilisées, dans l'attente des données officielles de l'ANCT, ont été extraites de SIG Ville le 10 janvier 2024 et ne sont pas stabilisées. Des modifications de délimitations restent possibles d'ici à la publication des périmètres définitifs.

SIG Ville - IGN - Est Ensemble/Observatoire du Territoire - 01/2024



Ces 20 QPV concentrent un certain nombre de difficultés économiques, avec une part de ménages à bas revenus en 2020 de 29%, ou encore une part de familles monoparentales qui s'élève à 28% en QPV, contre 22% hors QPV. Ils comportent en outre une **population particulièrement jeune** puisque près de 37% des habitant-e-s en QPV à moins de 25 ans (31% hors QPV).

Tout comme en 2014, l'élaboration de cette nouvelle géographie prioritaire s'est faite sur la base d'un critère unique de revenu. L'égalité imposée par ce seul critère fait la force de cette géographie prioritaire, en permettant un traitement robuste et uniforme. Il est néanmoins utile de compléter cette photographie par une description des autres critères de fragilité du territoire.

DES ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES CONTRASTÉES ET CONCENTRÉES

La répartition de la population suit une double logique sur le territoire : celle d'une extension en tache d'huile depuis Paris et celle d'une extension le long des axes de transport (ligne 9 à Montreuil, ligne 5 à Pantin et ligne 11 aux Lilas). Plusieurs « îlots » de population font exception, en particulier certains centres-villes (Noisy-le-Sec et Bondy) plus éloignés de Paris et certains quartiers prioritaires. La population de l'EPT a connu une forte augmentation de sa population, de l'ordre +1,1 % par an, entre 2013 et 2019. Celle-ci est loin d'être uniforme et concerne principalement trois secteurs : les rives du Canal de l'Ourcq à Pantin (du fait des opérations d'aménagement récentes), le bas Montreuil (phénomène de gentrification) et quasi-totalité de la commune de Romainville (+3% par an ; probablement du fait des opérations d'aménagement et de l'arrivée prochaine de la ligne 11).

Ce constat d'une **forte croissance démographique** peut aussi être fait, de **manière variable, en QPV** où elle atteint en moyenne 1%¹ par an sur la même période. Certains quartiers connaissent cependant une plus forte croissance (+4% pour Marcel Cachin et le Londeau) tandis que d'autres, particulièrement denses connaissent une forme de saturation et de décroissance de leur population (la Capsulerie et Bethisy). De manière générale, la densité des QPV reste très élevée, de l'ordre de 26 000 habitant·e·s par km² contre 11 000 habitant·e·s par km² sur l'ensemble du territoire de l'EPT, ce qui peut en partie s'expliquer par des formes urbaines spécifiques, issues de l'urbanisme des Grands Ensembles. Il convient toutefois de souligner que la majorité des QPV d'Est Ensemble est composée d'un **tissu urbain hétérogène**, comportant également **des logements collectifs de taille moyenne et des pavillons**.

Enfin, les quartiers prioritaires se caractérisent par leur **attractivité, en particulier à l'égard des étrangers**, sans qui le solde migratoire du département serait très déficitaire (Estèbe, 2016). Ils peuvent faire figure de **lieux de passage** pouvant faire office de tremplin dans une trajectoire résidentielle et de sas d'intégration pour les primo-arrivants. Cela explique la bonne croissance des QPV mais aussi leur relative stagnation en matière de revenu.

UNE POPULATION FRAGILE FINANCIÈREMENT

Du fait de la méthodologie retenue pour leur découpage, les quartiers prioritaires concentrent une **population particulièrement pauvre**. Le niveau de vie médian y est ainsi environ de 1 200 € contre 1 500 €

dans l'EPT et 1 800 € au niveau national. La majorité des QPV ont connu entre 2013 et 2018 une croissance du revenu médian disponible (effet de rattrapage notamment). Néanmoins, l'écart à la moyenne nationale a continué de se creuser.

UNE POPULATION PEU MIXTE ET VICTIME D'UN « EFFET QUARTIER »

A l'image de l'EPT dans son ensemble, les quartiers prioritaires bénéficient d'une **certaine attractivité**, avec néanmoins différentes logiques : le sud et l'ouest de l'EPT voient majoritairement des cadres et des professions intermédiaires s'installer tandis que le Nord et l'Est semblent surtout attirer des ouvriers et des employés. La grande majorité des nouveaux arrivants cadres ou professions intellectuelles viennent d'autres départements alors que la majorité des ouvriers ou employés habitaient déjà en Seine-Saint-Denis. Il s'agit là d'une manifestation de la **gentrification à l'œuvre dans certains quartiers**, comme les Sept-Arpensts Stalingrad (Pantin) et le Bas Montreuil. Pour autant, une étude récente de l'INSEE et l'APUR montre que ces secteurs connaissent une réelle mixité sociale, qui peut d'ailleurs masquer la persistance de fragilités sociales fortes.

A l'inverse, le Nord-Est de l'EPT semble davantage ségrégué. Les habitant·e·s y restent par ailleurs peu de temps, ce qui semble témoigner de son rôle de « **sas d'intégration** ». Néanmoins, par endroits, on observe des populations particulièrement stables dans des espaces défavorisés, y compris en QPV, certainement du fait de la forte proportion de logements sociaux et des liens de solidarité souvent prégnants dans ces territoires. Dans les deux cas, l'absence de mixité peut pénaliser les habitant·e·s des quartiers prioritaires.

Dans le domaine de l'éducation, de nombreuses études² mettent en évidence les **effets bénéfiques de la mixité sociale** pour la réussite des enfants issus de milieux sociaux très défavorisés. Il en est de même pour l'emploi, par **l'effet réseau** porté par la mixité sociale des habitant·e·s d'un même espace. Ainsi, **plus des deux tiers des offres d'emplois échappent aujourd'hui au service public de l'emploi**. Ces offres sont pourvues par un effet « relations ». Dans les quartiers de la politique de la ville, on observe un taux de chômage (sur la base des déclarations des répondants dans le cadre du recensement de la population) des habitant·e·s très important. Ce taux de chômage peut s'expliquer par un niveau de formation des habitant·e·s (ayant entre 16 et 64 ans et ayant terminé leurs

¹ Les chiffres qui suivent portent sur le périmètre de l'ancienne géographie prioritaire, dans l'attente de leur actualisation par l'INSEE. Ils ne remettent pas en cause les tendances générales observées sur les QPV.

² Cf. Note de l'Institut des Politiques Publiques : « Ségrégation sociale en milieu scolaire : appréhender ses causes et déterminer ses effets » (novembre 2023) : en moyenne, les trajectoires scolaires des élèves les moins performants scolairement et les plus défavorisés socialement tendent à être améliorées lorsqu'ils sont entourés de camarades de niveaux scolaires plus divers. Des travaux récents démontrent que la diversité sociale favorise le développement des capacités socio-émotionnelles des élèves, réduit la prévalence des stéréotypes raciaux et sociaux, et, pour les élèves socialement défavorisés, améliore l'insertion professionnelle.

études) plus faible. Au niveau national, 20% des habitant·e·s ayant au mieux un CAP ou un BEP sont au chômage contre 15% des habitant·e·s ayant au plus le bac et 9% des diplômés de l'enseignement supérieur. Au sein des Iris en QPV d'Est Ensemble, les taux sont respectivement de 26%, 24% et 14%. A niveau de formation équivalent, les habitant·e·s des quartiers sont plus fréquemment au chômage.

Outre l'absence de mixité, les QPV présentent un certain nombre de **fragilités spécifiques** qui induisent des **besoins renforcés de services publics**.

UNE POPULATION AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DU FAIT DE LA COMPOSITION ET DE SA FONCTION DANS LA VILLE

Une taille de ménage plus importante : pour l'ensemble des Iris des QPV, le nombre de personnes par logement est plus élevé que pour les autres territoires de l'EPT (2,6 contre 2,3 personnes par ménage en 2017), notamment car les QPV ont surtout eu pour vocation d'accueillir des familles.

Cependant, on note une augmentation du nombre de ménages composés d'une seule personne, ce qui a un effet non négligeable sur le coût du logement. Le passage d'une structure majoritairement composée de deux adultes à des logements occupés par un seul adulte (avec ou sans enfant) fait reposer sur une seule personne la prise en charge des coûts liés au logement. Dès lors, la part des dépenses liées au logement dans le budget des ménages ne cesse de s'accroître (en complément des effets liés à l'augmentation des coûts du logement et la baisse relative des aides au logement).

La monoparentalité est importante dans les QPV d'EE comme en témoigne le taux d'allocation CAF dans cette situation, qui s'élève à 20% (contre 18% pour l'EPT. Parmi les familles avec enfants, 38% sont des familles monoparentales sur les Iris des QPV en 2017 (36% en 2012), contre 31% sur les autres quartiers de l'EPT). Les monoparents sont très majoritairement (90% dans les quartiers de la politique de la ville) des femmes. Derrière la pauvreté des familles monoparentales il y a la pauvreté des femmes.

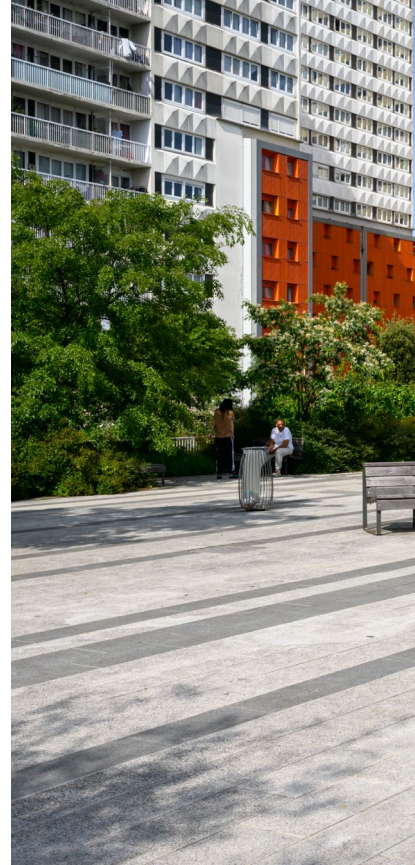
Une proportion importante de personnes seules/isolées : 33% des ménages dans les QPV d'Est Ensemble sont composés de personnes seules. Dans l'ensemble des quartiers prioritaires, la part des étudiants est beaucoup plus faible qu'en moyenne nationale et surtout, la part des populations âgées est plus réduite. L'isolement dans les quartiers n'est donc ni

le fait des étudiants, ni celui des personnes âgées. Notons dans l'immédiat que le nombre de ménages isolés a augmenté aussi rapidement dans les QPV que sur le reste du territoire d'Est Ensemble au cours des cinq dernières années. Si au-delà de 60 ans, il y a une certaine similitude entre les deux groupes de territoires (avec une très forte sur-représentation des femmes), entre 30 et 59 ans, l'isolement est avant tout masculin aussi bien dans les QPV qu'en dehors. Les hommes isolés d'âge actif sont souvent « invisibles » des acteurs sociaux.

Une population jeune : la population des QPV d'EE est une population jeune. Il s'agit d'une constante observée sur l'ensemble du territoire national. Les moins de 15 ans représentent un quart de la population, contre 22% sur l'ensemble de l'EPT. On note une progression importante des moins de 18 ans sur les IRIS des QPV entre 2012 et 2017 (+7%), tout comme sur les autres quartiers d'Est Ensemble. Les 25-59 ans sont légèrement sous-représentés dans les QP au regard de la moyenne de l'EPT (47 contre 49%).

Une population étrangère : la part des étrangers dans la population des QPV est globalement plus importante que dans la Métropole du Grand Paris et dans l'EPT. Cela s'explique notamment par les conditions d'accès au logement social, qui visent des populations relativement pauvres, dont les immigrés font davantage partie (nombreux ouvriers ou personnes peu qualifiées). La présence plus importante d'immigrés dans le logement social s'explique également par la forte présence de familles immigrées dans la mesure où la taille de familles réduit les niveaux de vie à salaire équivalent.

Une fonction d'accueil, de sas ou de nasse ? : le taux d'emménagés récents est plus faible dans les Iris des QPV que dans les autres quartiers de l'EPT (32 contre 36%). Ces différents éléments font apparaître que les mobilités permettent de modifier les réalités sociales des territoires de manière plus ou moins favorable : moins de ménages avec enfant, mais un niveau de formation plus fort, une présence de voiture plus faible, des ménages plus fréquemment actifs. Il est important de noter que le profil des entrants est loin d'une image de personnes plus fragiles que les présents. Ce ne sont pas les entrants qui modifient les besoins sociaux du territoire.





CHAPITRE 3. DES AMBITIONS RÉAFFIRMÉES D'ÉGALITÉ RÉPUBLICAINE ET DE JUSTICE SOCIALE

Le diagnostic de notre territoire révèle l'**augmentation des fortes difficultés économiques et sociales** touchant plus particulièrement les habitant·e·s des QPV. Au regard de l'ampleur des **carences et d'inégalités en termes de service public** que subissent les QPV d'Est Ensemble (du droit commun sur l'emploi, la santé, l'éducation, l'accès aux droits, la sécurité), un investissement et des moyens humains en adéquation aux problématiques repérées ainsi qu'un travail d'adaptation et de réponses co-portées par l'ensemble des signataires doivent être mis en œuvre pour répondre aux besoins identifiés sur les 20 QPV.

La politique de la ville constitue **un outil essentiel pour lutter contre les inégalités territoriales**. En ce sens, l'ambition de ce contrat de ville Engagements Quartiers 2030 est de privilégier la **volonté politique de justice sociale** par chacun des partenaires signataires. Son objectif est d'améliorer les politiques publiques partenariales et transversales. Le contrat de ville est ainsi l'opportunité d'améliorer et adapter les interventions publiques au plus près des besoins spécifiques à chaque quartier.

Le contrat de ville permet de **renforcer la mobilisation et l'adaptation du droit commun** afin de lutter contre les inégalités subies dans les QPV. La plupart des objectifs opérationnels de ce présent contrat de ville ne pouvant être uniquement couverts dans le cadre des crédits spécifiques et de la programmation du contrat de ville, il paraît nécessaire de faire évoluer le co-portage de la politique de la ville.

Ce nouveau contrat de ville vise à améliorer l'articulation entre les dispositifs, ainsi qu'à rendre le pilotage plus lisible et partagé. Il incite l'ensemble des partenaires signataires à travailler en mode projet, avec un engagement réel et ciblé de chacun afin d'adapter ses interventions sur les QPV. La démarche permet en effet de **resserrer les enjeux autour des priorités du territoire** (et par QPV) sur lesquelles les crédits spécifiques peuvent avoir un véritable effet-levier, **en faisant du contrat de ville un outil d'interpellation, de mobilisation et d'amélioration du droit commun** au sein des QPV. Il sera également nécessaire de développer des **outils de suivi des politiques publiques locales** en faveur des quartiers prioritaires, avec une évolution de paradigme dans la mise en œuvre de ce contrat de ville via une **coopération renforcée des partenaires** (interlocuteurs et temps dédiés ; meilleure lisibilité des interventions et mobilisation des financements, indicateurs communs et clause data).

Par son soutien aux acteurs de la vie locale et des actions en faveur des habitant·e·s les plus fragiles, la politique de la ville propose des moyens concrets pour **améliorer les conditions de vie des habitant·e·s dans les QPV**. Il permet de renforcer un service public de proximité là où les besoins sont les plus prégnants dans des domaines très larges et primordiaux tels que l'éducation, l'emploi, l'accès aux droits, etc. Nombre d'associations de quartiers et d'opérations de renouvellement urbain en dépendent.

La vitalité et la qualité de ces projets et initiatives locales témoignent de **l'engagement des acteurs présent sur Est Ensemble**. En ce sens, l'ambition du contrat de ville Engagements quartiers 2030 est de **privilégier l'accompagnement des porteurs de projets et le développement local**. En effet, la multiplication des appels à projets, des dispositifs, et la **complexité des modalités de soutien des institutions accaparent grandement le temps et l'énergie des acteurs présents sur le terrain**. Le contrat de ville doit accroître le travail et la présence sur le terrain des associations et professionnel·le·s. Il s'agit également **d'innover et favoriser toutes formes de simplification administrative**, de garanties financières dans la durée et d'évolution dans les postures institutionnelles afin de favoriser un accompagnement au plus près des porteurs de projets..

Les moyens et les ambitions exposées dans ce document doivent être effectifs, à la hauteur des enjeux d'égalité et de l'ambition que nous devons à ces quartiers et les populations qui y vivent.

● ● ● ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

Face à ces constats, la politique éducative et à destination de la jeunesse mobilise le droit commun et les crédits spécifiques alloués à la politique de la ville.

L'académie de Créteil et notamment la DSDEN 93 veille à la scolarisation des apprenants du territoire et aborde en complément de son droit commun des moyens supplémentaires via des réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+ avec des dispositifs et actions spécifiques). La CAF soutient l'accompagnement à la parentalité et la création de structures d'accueil, les collectivités territoriales (municipalités, département, Est Ensemble) et les associations convaincues qu'il est crucial de mieux accompagner la jeunesse du territoire investissent et œuvrent dans la réussite éducative et le bien-être des jeunes du territoire. Ces derniers veillent à un accompagnement renforcé pour que les enfants et adolescents puissent développer leur socialisation, leur apprentissage, l'émancipation culturelle, qu'ils préservent le champ des possibles et qu'on favorise chez eux l'engagement citoyen.

LE RÉSEAU D'ÉDUCATION PRIORITAIRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE qui luttent contre les inégalités sociales et territoriales par des dispositifs spécifiques et l'incitation au travail collectif des équipes et accompagnement et formation des enseignants.

- » 26 des 31 collèges publics de l'EPT font partie du réseau d'éducation prioritaire.
 - 17 collèges en REP à Bagnolet, Bobigny, Bondy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Romainville
 - 9 collèges en REP + à Bobigny, Bondy, Montreuil et Pantin.
- » Des dispositifs spécifiques : le dédoublement de toutes les Grandes Sections, CP et CE1 en REP+ puis en REP ; « devoirs faits » pour l'accompagnement des élèves dans la prise en charge de leur travail personnel au collège ; les Cordées de la réussite, etc.
- » « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration (OEPRI) à destination des parents étrangers ou d'origine étrangère.

COMITÉS D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ (CESC) au sein des collèges pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion et qui définissent un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives..

DISPOSITIF « ATELIERS SOCIOLINGUISTIQUES COLLÈGE » (ASL COLLÈGE) par la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale en partenariat avec le Département et d'une opération.

LES ACTIONS PÉRISCOLAIRES ET EXTRA-SCOLAIRES MISES EN ŒUVRE PAR LES VILLES (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire - les centres de loisirs - les centres sociaux municipaux ou non, etc.).

LES DISPOSITIFS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLÉGIENS TEMPORAIREMENT EXCLUS (ACTE), proposé par le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis aux collèges, Villes et associations intéressées.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL A ÉGALEMENT EN CHARGE LA PRÉVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE VIA (L'ASE) L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE, pour le repérage des situations de danger ou de risque de danger, et de protection.



DISPOSITIF D'INTERVENTION DES ASSOCIATIONS DE LA PRÉVENTION spécialisée dans le cadre de la politique départementale de la protection de l'enfance pour accompagner des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle.

DISPOSITIFS DES CAF avec la création d'équipements dédiés au soutien à la parentalité : lieux d'accueil enfants parents, relais d'assistantes maternelles, etc.

LE PLAN AMBITION COLLÈGE 2020, par le Département pour rénover un collège à Montreuil et à Bagnolet, avec équipement de matériels numériques et ouverture de nouveaux gymnases et salles sportives.

PRE : 8 PROGRAMMES DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) sont déployés, sur les communes de Bagnolet, Bondy, Pantin, Montreuil, Noisy-le-Sec, Le Pré Saint-Gervais et Romainville et plus récemment Bobigny. Ces PRE sont portés par les CCAS (4) ou les Caisses des écoles (4) des villes et s'adressent aux enfants (2 à 16 ans) du premier et du second degré résidant prioritairement dans les quartiers prioritaires et qui présentent des signes de fragilité dans les champs éducatif, scolaire, social, sani-

taire, culturel, de loisirs et de parentalité et/ou qui ne bénéficient pas d'un environnement favorable à leur développement harmonieux.

CITÉ ÉDUCATIVE : la labellisation, conduite par la réforme de l'éducation prioritaire en 2019 a été portée sur 80 territoires au niveau national, pour un objectif de 200 cités éducatives en 2022. Sur le territoire d'Est Ensemble, 4 territoires sont labellisés : Bondy en 2020 ; Pantin en 2021 ; Bobigny et Romainville en 2022. L'ambition affichée des Cités éducatives « n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants et d'innover pour aller plus loin ». Aujourd'hui, les cités éducatives sont à un stade de maturation assez jeune sur l'EPT Est Ensemble, en termes de portage et de connaissance de la plus-value. Le fonctionnement et l'intégration de la cité éducative à la ville est assez disparate. Leur mise en relation au niveau des territoires et des dispositifs préexistants est encore à trouver pour certaines. L'objectif est de ne pas considérer les cités éducatives comme une simple manne financière /un nouveau guichet supplémentaire, mais bien l'opportunité de développer une vision partagée et co-portée par les acteurs éducatifs des territoires concernés.

Plus jeune département de France, la Seine-Saint-Denis concède une jeunesse qui constitue à la fois son moteur et son avenir. Or, lutter contre le prédéterminisme social et la reproduction des inégalités socioéducatives nécessite des actions fortes de l'ensemble des acteurs du territoire. Afin de favoriser la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes, le contrat de ville doit aider à soutenir et structurer une politique éducative locale qui fasse mieux coopérer l'ensemble des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires. Pour cela, il est primordial d'améliorer les articulations entre les institutions (actions publiques nationale et locale) les associations œuvrant sur le territoire et les parents. L'institution scolaire, les collectivités locales et le secteur associatif doivent pouvoir adapter leurs pratiques, leur place et leur spécificité, afin de faire évoluer leurs missions, leurs finalités et accompagner les parents pour garantir la promesse d'égalité républicaine aux enfants du territoire.

L'objectif du volet éducation du contrat de ville est donc également de pouvoir accompagner les jeunes à l'accrochage scolaire par un accompagnement et une médiation renforcée. Pour cela, il est nécessaire d'outiller et de renforcer les professionnel·les (moyens humains, outils d'intervention adaptés, moyens financiers pour les projets). Il est nécessaire de réduire le nombre de décrocheurs (mais aussi de proposer des parcours adaptés pour ces derniers), d'améliorer le bien-être et l'émancipation des enfants et des jeunes dans les quartiers, d'assurer un meilleur lien de co-éducation avec les parents (pre-

mier éducateur de leurs enfants).

Cela implique que l'institution scolaire considère l'école comme s'inscrivant dans des territoires administratifs, culturels et sociaux à mieux prendre en compte. De la même manière, les collectivités s'investissant de plus en plus dans le domaine éducatif doivent pouvoir être plus proactives sur la définition des modalités et du contenu et le lien à effectuer avec les acteurs associatifs locaux ainsi que les établissements scolaires et enseignants. L'accompagnement à une meilleure coopération de la communauté éducative en s'assurant que les coordinations locales permettent d'avoir une approche globale des jeunes du territoire (sur le temps scolaire, périscolaire, extrascolaire, mais également éviter les ruptures de parcours en grandissant). L'enjeu est donc de rendre plus lisibles les dynamiques entreprises, d'aboutir à des logiques de travail collaboratives, complémentaires et non concurrentes parmi les acteurs qui s'emploient à agir en matière d'éducation dans les territoires.

En effet le rapprochement complexe, mais nécessaire de la politique de la ville et de la politique d'éducation prioritaire est à favoriser, cela a été rappelé par l'État durant le dernier Comité interministériel des villes 2023. Avec des annonces sur le travail à mener dans les prochaines années de convergence progressive du zonage des QPV et de celui de l'éducation prioritaire. Un regard et traitement spécifique pour l'ensemble des écoles orphelines échappant aux zonages ou encore la généralisation des cités éducatives dans les QPV d'ici 2027. Le pilotage partagé entre les acteurs des politiques éducatives territoriales doit être recherché pour améliorer la cohérence et l'efficacité d'une prise en compte des enfants dans sa globalité. C'est effectivement une nouvelle méthodologie de travail sur l'éducation avec une véritable réflexion et mise en cohérence des dispositifs existants au niveau local, qu'il faut favoriser. Le contrat de ville doit inciter à cette culture de travail inter-institutionnelle pour un éco-système éducatif cohérent qu'il faudra veiller à structurer et maintenir.



● ● ● AXES DE TRAVAIL

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES D'ACTION
1. A L'ÉCOLE, FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE, NOTAMMENT DES PLUS VULNÉRABLES ET DES DÉCROCHEURS	1.1. Lutter contre le décrochage	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la coordination des actions de soutien scolaire Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes (cordées de la réussite, tutorat, mentorat, parrainage...) Encourager l'ambition scolaire : accompagnement des élèves sur la persévérance et l'orientation
	1.2. Améliorer le climat scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre le harcèlement (réparage, prise en charge et articulation des acteurs) Favoriser la mixité sociale (mieux articuler PRU et révision de la carte scolaire) Mettre en adéquation les infrastructures avec les besoins (adaptation aux besoins pédagogiques (dédoublage des classes), place des filles dans l'espace, vétusté et insuffisance des locaux)
	1.3. Développer la sociabilisation au plus jeune âge pour favoriser la réussite éducative	<ul style="list-style-type: none"> Développe l'offre de garde collective
	1.4. Améliorer la prise en charge des jeunes à besoins spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer le repérage des jeunes présentant des besoins spécifiques (médecins scolaires notamment) Mieux former les équipes éducatives à la prise en charge de ces publics Permettre le suivi individualisé des enfants concernés (AESH, orthophoniste, psychologues, RASED...) Allouer des moyens adaptés à l'inclusion des enfants et des jeunes porteurs de handicaps

2. AUTOUR DE L'ÉCOLE ET EN DEHORS, ASSURER LA CONTINUITÉ DE LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS	2.1. Améliorer la mise en réseau des acteurs de l'éducation et des autres partenaires (santé, sport, justice, etc.) à l'échelle communale et intercommunale	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils de correspondance entre les acteurs pour assurer le suivi des jeunes (ex. carnets de liaison) • Améliorer les partenariats existants (MDPH, ASE, CAF, PME, CMPP, CMP) • Remonter et diffuser les informations et ressources • Créer des groupes de travail par tranche d'âge et/ou par thématique • Renforcer le lien entre PRE et Cité éducative, ainsi qu'avec les autres volets du Contrat de ville • Mieux intégrer les acteurs associatifs aux réseaux • Organiser des forums éducatifs, sportifs et culturels
	2.2. S'assurer de la pertinence des associations financées et de leur cohérence avec le reste de l'offre éducative	
	2.3. Renforcer la co-éducation avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux communiquer et rendre l'offre à destination des parents plus lisible et plus attrayante (recenser les dispositifs et acteurs de la parentalité ; utiliser des canaux de communication adaptés ex. WhatsApp ; organiser un forum de la parentalité) • Permettre aux parents de rencontrer des professionnels et d'avoir des espaces d'échange entre eux (groupes de parole en soirée ; « maison des parents ») • Proposer des formations adaptées à destination des parents (étendre l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) ; séminaires parentalité, proposer des formations au numérique et un apprentissage de la langue française)
	2.4. Promouvoir le bien-être global des enfants et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prévention santé et la protection de l'enfance : dépistage précoce des troubles de santé (médecins scolaires) ; convergence avec le travail social • Renforcer la veille et le suivi psychologique des enfants et des jeunes • Renforcer la prévention des pratiques à risque : drogue, prostitution, délinquance... • Renforcer le repérage les violences intrafamiliales • Renforcer les liens entre l'école et les pratiques sportives (savoir nager, rouler à vélo) • Lutte contre la précarité alimentaire et promouvoir d'une alimentation saine
3. PERMETTRE L'ÉMANCIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES	3.1. Favoriser l'ouverture sur le monde	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des actions de découverte culturelle • Mieux former et informer les animateurs de proximité • Mieux inclure les QPV dans l'action des équipements culturels d'EE • Favoriser la mobilité dans et en dehors du quartier
	3.2. Favoriser une orientation non subie par les élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail : stage de 3e, partenariats avec l'enseignement supérieur et le monde économique • Lutter contre les stéréotypes et les discriminations lors de l'orientation (ethnisation, sexisme...)
	3.3. Lutter contre les discriminations	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des actions éducatives visant à favoriser l'égalité par la promotion des différences, le respect de l'autre et la mise en œuvre de l'égalité des droits • Lutter contre les préjugés qui conduisent à la stigmatisation et aux discriminations (ethno-raciale, anti-LGBT, sexistes, validiste)
	3.4. Promouvoir l'égalité fille-garçon	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les préjugés qui conduisent à la stigmatisation et aux discriminations • Travailler sur la place des filles dans l'espace public • Mettre en place des campagnes de prévention des violences sexistes et sexuelles
	3.5. Renforcer l'éducation et la médiation aux médias et aux écrans	

II. SANTÉ

● ● ● CONSTATS ET ENJEUX

La santé est un enjeu majeur du contrat de ville : elle constitue non seulement **un élément essentiel du bien-être des habitant-e-s** mais reflète aussi les **inégalités dont les quartiers prioritaires sont victimes**.

A l'échelle nationale, plusieurs études ont en effet révélé que **les indicateurs de santé sont plus défavorables dans les quartiers prioritaires**³. A l'échelle régionale, le même constat s'applique à la Seine Saint Denis dont l'espérance de vie à la naissance est inférieure au reste de l'Île-de-France⁴. Sur le territoire d'Est Ensemble, l'indice de besoins potentiels en santé⁵ construit par le cabinet COMPAS révèle d'importants besoins en QPV par rapport au reste du territoire.

Plus spécifiquement, les diagnostics locaux des villes révèlent une sur-incidence de pathologies infectieuses, une prévalence forte du diabète, de l'hypertension artérielle sévère, des insuffisances respiratoires graves et des troubles psychiques. Ces besoins spécifiques peuvent être imputés à des facteurs environnementaux, sociaux, professionnels et sont liés à l'offre de soin du territoire.

LA DEMANDE DE SOIN

Les habitant-e-s des quartiers prioritaires sont confrontés à **un cadre de vie qui peut être favorable au développement de certaines pathologies**. Ils connaissent notamment des problématiques d'ancienneté et de faibles performances énergétiques du bâti, et une exposition forte aux nuisances et pollutions, notamment pour les quartiers situés à proximité d'infrastructures de transport (voies ferrées, périphérique parisien et autoroute A3).

Outre le facteur environnemental, la composition sociale des quartiers explique une grande partie des disparités avec le reste de l'EPT en matière de santé. Les QPV abritent en effet des **populations fortement demandeuses de soins**, à commencer par les enfants de moins de 3 ans, dont la part s'élève à 5% de la population contre 4% à l'échelle nationale. A cet égard, la mortalité infantile d'Est Ensemble est légèrement supérieure à la moyenne départementale et nettement supérieure à la moyenne régionale (4,98 pour 1000 contre 4,68 et 3,77 entre 2010 et 2013, source : INSEE, ORS). Le taux d'obésité chez les enfants est également important, en particulier en REP (28% d'enfants obèses et en surpoids dans les REP de Montreuil en 2018, contre 23% hors-REP). Ce taux peut être mis en perspective avec la faible proportion de licences sportives : 10% contre 17% hors-QPV.

Bien que sous-représentées, les personnes âgées des QPV ne doivent pas être négligées, d'autant qu'une part importante d'entre elles ont connu des parcours de vie difficiles (emplois pénibles, emplois précaires, immigration difficile...). Leur nombre est de plus amené à augmenter dans les prochaines années, annonçant de nouveaux besoins à prendre en charge (perte d'autonomie, maintien à domicile, lien social, etc.).

De manière plus générale, les habitant-e-s des quartiers prioritaires connaissent également un risque accru de morbidité en lien avec leur vulnérabilité sociale, qui favorise le développement de certaines pathologies, telles que le surpoids, l'obésité, la tuberculose, les affections dentaires. Les difficultés sociales contraignent en effet les personnes en situation de précarité à l'adoption de comportements alimentaires défavorables pour la santé : privation de certaines denrées, limitation du nombre de repas par jour, etc. Les conditions de travail des catégories sociales populaires sont également beaucoup plus difficiles, ce qui affecte directement leur santé.

Concernant la **santé mentale**, les conditions socio-économiques et environnementales difficiles des quartiers peuvent accroître les **souffrances psychiques** (chômage, cadre de vie, échec scolaire...). Les maladies mentales peuvent, elles, être moins bien vécues dans les quartiers du fait d'un accompagnement et d'une prise en charge moins facile (désertification médicale, non-recours aux soins, isolement des personnes, frein financier...)⁶. Enfin, 33% des ménages dans les QPV d'Est Ensemble sont composés de personnes seules, soit une proportion semblable au reste du territoire alors même que les QPV abritent moins d'étudiants et de personnes âgées. Ces personnes isolées sont davantage des hommes (entre 30 et 60 ans), or ce public est moins touché par les acteurs. Ce constat constitue un point de vigilance pour les politiques publiques en matière de lutte contre l'isolement social notamment.

³ La probabilité de mourir avant 75 ans est deux fois supérieure dans les quartiers prioritaires de Strasbourg et de Mulhouse que dans les quartiers les plus aisés, indique une étude de l'ORS Alsace publiée par l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

⁴ 79 ans pour les hommes et 85 ans pour les femmes en Seine Saint Denis contre 81 ans et 86 ans dans l'ensemble de l'Île-de-France (source : INSEE, 2022)

⁵ Indice composite construit notamment à partir de la composition sociale de la population, de sa structure d'âge et de son niveau de pauvreté.

⁶ Source : Note de l'IREV « Santé mentale et politique de la ville : enjeux et leviers ».

L'OFFRE DE SOIN

Du point de vue de l'offre de soin, le territoire d'Est Ensemble est marqué par la **présence de 3 hôpitaux** (Avicenne, Jean Verdier et André Grégoire), ce qui permet d'assurer une offre de soins hospitaliers satisfaisante. Est Ensemble est également un territoire caractérisé par une **tradition d'intervention communale forte en matière de santé**, qui a conduit à la création de centres municipaux de santé par 8 des 9 Villes-membres.

Concernant la médecine libérale, le nombre de généralistes installés sur les Iris des QPV rapporté à la population des quartiers est identique à la moyenne de l'EPT (0,6 médecin pour 1 000 habitant·e·s), qui est cependant inférieure à la moyenne nationale. La situation est particulièrement alarmante pour les spécialistes dont le nombre s'élève à 0,4 médecins pour 1 000 habitant·e·s contre 1,75 dans la MGP. Il en va de même pour les kinésithérapeutes. **Plusieurs freins à l'installation des professionnel·le·s de santé libéraux** sont identifiés : la disponibilité et l'accessibilité financière des locaux en rez-de-chaussée ; la crainte des jeunes médecins de s'installer dans des territoires sous-dotés et de rencontrer des difficultés pour concilier vie professionnelle et vie familiale. En outre, la répartition de l'offre de soins fait apparaître de fortes disparités territoriales au sein de l'EPT et des communes. Les quartiers Bel Air et Branly-Boissière à Montreuil sont ainsi très déficitaires en médecine libérale tandis que le reste de la commune apparaît bien pourvue.

Au-delà de l'offre de soins, les quartiers prioritaires sont concernés par une **forte problématique d'accès aux soins**. Le premier frein est d'ordre financier : l'absence de couverture maladie complémentaire favorise fortement le renoncement au soin, notamment dentaires⁷. Pour y remédier, un nombre important de personnes bénéficient de la C2S (21% de la population contre 15% sur l'EPT). Il existe néanmoins une population potentiellement bénéficiaire qui n'a pas réalisé sa demande d'accès aux droits pour diverses raisons, ce qui renvoie aux autres déterminants du non-recours. Ceux-ci peuvent être liés à l'enclavement de certains quartiers, qui, cumulé à la faiblesse de mobilité des publics (en particulier les jeunes, les personnes âgées, personnes à mobilité réduite), pose la question de l'accessibilité physique des dispositifs d'accompagnement médico-social pour tout un pan de la population des quartiers. De même, la présence d'un fort taux de population étrangère dans des quartiers à vocation d'accueil des primo-arrivants pose la question de la compréhension de la complexité de la réglementation, du système de soins et des termes médicaux par une population maîtrisant peu ou mal la langue française.

● ● ● ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

LES POLITIQUES DE DROIT COMMUN

Différents dispositifs de droit commun portés par l'Etat et les collectivités territoriales sont déployés sur l'EPT et bénéficient aux quartiers prioritaires.

- » **ARS** : par la signature des CLS, l'ARS s'engage dans la déclinaison locale de plans nationaux (Priorité Prévention, Ma santé 2022, la Stratégie nationale Sport Santé 2019-2024, le plan Santé sexuelle) et régionaux (Prescri'Forme, le Plan Régional de lutte contre les Violences faites aux femmes). L'agence expérimente également de nouveaux dispositifs à l'échelle départementale : "Mission retrouve ton cap" et "Dites non au diabète".
- » **Département** : le Département s'engage pour la santé des habitant·e·s des QPV à travers sa compétence réglementaire (PMI, autonomie des personnes âgées et handicapées, accès aux droits dont ceux de santé) et une politique volontariste en matière de vaccination et dépistage (CeGIDD, Hors les Murs), de santé bucco-dentaire (bus dentaire et unités mobiles), la prévention des conduites à risques chez les jeunes (MMPCR, Tête à Tête, expérimentation d'une salle de consommation à moindre risque), les notamment.
- » **Villes** : les villes s'engagent à travers les CMS principalement. Afin d'améliorer la coordination des acteurs de la santé à l'échelon local, elles ont pour la plupart signé un CLS et créé un ASV.

BILAN DES ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE

Le renforcement de l'accès aux soins et de la prévention se fait par le biais d'un dispositif spécifique aux quartiers prioritaires : les Ateliers santé-ville (ASV). Cet outil s'appuie sur un diagnostic des besoins et la définition d'objectifs. Il se décline ensuite en actions : ateliers, permanences d'accès aux droits, forum santé, semaine de la vaccination, coordination avec d'autres dispositifs (Contrat local de santé, réunions d'évaluation des situations d'adultes en difficultés (RESAD, etc.) par exemple). Les Ateliers santé-ville sont soutenus entre autres par les crédits spécifiques de la politique de la ville.

Dans le cadre des crédits spécifiques Politique de la Ville, d'autres actions sont financées, principalement pour toucher les publics fragilisés.

⁷ Au niveau national, 16% des personnes disposant d'une couverture maladie complémentaire privée ont renoncé à aller chez le dentiste au moins une fois en 2016, contre 41,4% des personnes non couvertes, selon l'Irdes.

AXES DE TRAVAIL

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES D'ACTION
1. AMÉLIORER LA PRÉVENTION ET LA PROMOTION DE LA SANTÉ	1.1. Inscrire l'action de prévention sur le temps long	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des diagnostics partagés via les ASV • Pérenniser les campagnes de prévention et d'aller-vers au-delà des seuls événements ponctuels ponctuels (ex. sessions de dépistage et d'information autour de la tuberculose menées) • Développer une approche d'éducation en santé (ex. les Académies populaires de la santé du CD93)
	1.2. Adapter les actions aux différents publics, en particulier les plus éloignés des soins	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer la population dans des actions de santé communautaire • Intégrer des dispositifs de prévention dans tous les événements de proximité • Organiser des forums de santé dans les équipements de proximité (notamment autour de la tuberculose, la santé sexuelle et la vaccination) • Réaliser des interventions dans les ateliers sociolinguistiques • Favoriser la sensibilisation en milieu scolaire (éducation à la sexualité, prévention des violences intra-familiales, sensibilisation au bien-manger, prévention des addictions) • Informer et accompagner les publics et les professionnels pour lutter contre la mortalité infantile • Organiser des accueils santé au plus près des habitant·e·s
	1.3. Mieux prendre en compte l'impact sanitaire du mal-logement⁸	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité énergétique des logements (cf. intégration urbaine) • Résorber le logement insalubre et/ou dégradé et accompagner les habitants mal-logés (lutter contre saturnisme, qualité de l'air intérieur...)
	1.4. Renforcer la prise en compte des facteurs environnementaux⁹	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre les îlots de chaleur urbains • Lutter contre la pollution de l'air
	1.5. Lutter contre la précarité alimentaire et promouvoir une alimentation saine et durable	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité de mettre en place un chèques alimentation durable (ex. Action contre la faim)
2. CONSOLIDER UN VÉRITABLE PARCOURS DE SANTÉ	2.1. Développer l'offre de santé dans les quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels, en particulier pour les spécialistes • Poursuivre le renforcement de l'action des CMS • Développer les permanences d'accès aux soins de santé en mobilisant l'ARS • Financer des Diplômes Universitaires pour les médecins du territoire
	2.2. Améliorer la coordination de l'offre de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Repositionner l'ASV comme une démarche à part entière (dissocier coordinateur ASV et CLS) • Créer et animer un réseau de professionnels intercommunal pour échanger les bonnes pratiques et faire circuler les informations • Remobiliser le droit commun par le CLS Améliorer la lisibilité de la collaboration avec les CPTS (intégrer les CPTS aux CLS, renforcer la visibilité de leurs objectifs, indicateurs...)
	2.3. Lutter contre le renoncement aux soins	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un diagnostic local pour mieux connaître le phénomène (ex. avec l'ODENORE) • Mieux informer les publics cibles (sur l'AME et la C2S notamment, au numérique) • Mieux accueillir et orienter (structurer un réseau d'accueil social inconditionnel) • Mieux former les agents (sur l'AME et la C2S notamment)
3. AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ MENTALE	3.1. Consolider le réseau santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le RESAD • Généraliser les CLSM lorsque cela est pertinent
	3.2. Travailler l'accompagnement des personnes en souffrance et leur prise en charge	<ul style="list-style-type: none"> • Diversifier l'offre en santé mentale (points d'accueil écoute jeune, permanences associatives) • Développer les consultations hors les murs
	3.3. Lutter contre le déni et la stigmatisation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions de communication et de sensibilisation pour les habitants et les professionnels de l'accueil

⁸ Voir plan d'action détaillé dans la thématique « Habitat et renouvellement urbain ».

⁹ Voir plan d'action détaillé dans la thématique « Aménagement, déplacement et environnement ».

III. SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

CONSTATS ET ENJEUX

La sécurité est une **préoccupation majeure des habitant-e-s des QPV¹⁰** : plusieurs études¹¹ révèlent que les habitant-e-s des QPV ont un **niveau de peur dans leur quartier nettement supérieur au reste de la population** (26 % en 2018 contre 13 % dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes), avec une différence marquée entre femmes (32 % contre 17 % dans les quartiers des unités urbaines englobantes) et hommes (19 % contre 9 %). De fait, les statistiques du ministère de l'Intérieur révèlent un **plus grand nombre de violences¹²** dans les QPV que dans les autres territoires comparables¹³. Les vols sans violence et les cambriolages y sont néanmoins moins fréquents.

Les enjeux de sécurité sont d'abord visibles dans l'espace public et au quotidien : **les rixes** (localisées principalement à Romainville, Montreuil, aux Lilas et au Pré-Saint-Gervais) et **le trafic de drogue** en sont deux manifestations emblématiques. Les occupations de halls et pieds d'immeubles, qui peuvent parfois être liées à ces trafics, génèrent également des nuisances sonores voire des dégradations. Derrière ces enjeux de tranquillité publique se trouve la question de la **prévention de la délinquance et des conduites à risque¹⁴**, particulièrement chez les mineurs (addictions aux drogues, entrée dans les trafics, rixes, prostitution des mineurs, rodéos, mésusage du numérique notamment). L'adolescence et la jeunesse sont des périodes charnières durant lesquelles des difficultés de socialisation, scolarisation, insertion peuvent favoriser l'entrée dans la délinquance¹⁵. Les données issues de la recherche suggèrent, par ailleurs, la place prépondérante du facteur âge dans le phénomène de récurrence¹⁶. Pour autant, il convient d'éviter toute stigmatisation liée à un repérage trop systématique des jeunes. L'enjeu est davantage de renforcer la cohérence des actions de prévention et de renforcer la coordination des acteurs impliqués dans le repérage et la prise en charge des jeunes en voie de basculement.

En dehors des espaces publics, la question des **violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes** est également prégnante dans les quartiers prioritaires¹⁷. Outre la prévention, l'enjeu est alors le repérage des victimes et leur accompagnement. De même pour les victimes d'addictions, l'enjeu est aussi bien la prévention des conduites à risque que l'accompagnement et le suivi.

Enfin, la question de la sécurité peut également être liée à celle du **fonctionnement des institutions policière et judiciaire** (contrôle au faciès, violences policières notamment). Le constat d'un lien rompu entre une partie de la population des quartiers et la police est suggéré dans plusieurs études¹⁸ et a pu se manifester lors des « émeutes » (violences urbaines) qui ont eu lieu en juin-juillet 2023, suite à la mort du jeune Nahel Merzouk, tué à bout portant par un policier lors d'une interpellation à Nanterre. Dans cette perspective, il existe un enjeu de **restauration du lien de confiance entre l'institution et la population**. Toutefois, il convient de rappeler que ces événements sont généralement le fait d'une minorité d'individus (par exemple, une centaine d'individus à Romainville, sur les 8 000 jeunes que compte la commune) et qu'il est hasardeux d'y lire une défiance généralisée de la population vis-à-vis des forces de l'ordre. Plus généralement, la diversité des situations locales nous rappelle que la sécurité d'un quartier dépend d'une multitude de facteurs.

¹⁰ La première ou la deuxième avec l'emploi selon les rapports de l'Observatoire national de la politique de la ville.

¹¹ Rémila, 2018, Interstats, 2018.

¹² Les taux observés dans les QPV pour les coups et blessures volontaires intrafamiliars (3,6 %), ceux en dehors du cadre familial (3,3 %) ou les vols violents sans arme (2,0 %) sont de 0,6 à 1,5 points supérieurs aux taux correspondants dans les unités urbaines de plus de 10 000 habitants et celles englobant les QPV (source : Rapport ONPV 2021).

¹³ Les QPV appartiennent à des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants. Leur situation doit être placée dans ce contexte urbain car les taux de délinquance augmentent avec la taille de l'agglomération.

¹⁴ Les conduites à risques renvoient à des pratiques excessives et/ou répétitives conduisant des personnes à se mettre en danger, sur les plans physique, psychologique ou social (source : STPDS Ville de Montreuil).

¹⁵ A l'échelle nationale, les mineurs sont sur-représentés parmi les délinquants : 27% des auteurs de violences sexuelles, 33% des auteurs de vols de véhicules, 24% des auteurs de vols sans violence étaient mineurs en 2017 (contre environ 21% de la population globale) (source : Étude Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique, Interstats, Service statistique ministériel de la sécurité Intérieure (SSMSI)).

¹⁶ Plus un condamné est jeune (moins de 26 ans) plus il aura de risques de récidiver et plus il le fera rapidement. (Source : Rémi Josnin, Infostat justice n° 127, Une approche statistique de la récurrence des personnes condamnées, avril 2014).

¹⁷ Rapport ONPV 2021

¹⁸ Sur la base de l'étude Upyc (enquête européenne fondée sur des questionnaires auprès de collégiens), G. Roux (2018) a mesuré les perceptions de l'injustice policière (perceived unfairness) par les adolescents, à partir de trois items (la police prend des décisions justes, la police explique ses décisions, la police vous traite avec respect) dans quatre pays européens (France, Pays-Bas, Allemagne, Royaume-Uni). Il a ainsi souligné le poids spécifique de l'origine territoriale (ici mesuré par la variable disrupted neighborhood : « quartier dégradé ») : alors que la proportion d'adolescents ayant la perception d'une injustice policière est de 20 % en France, elle est de 37 % pour ceux qui habitent un « quartier dégradé ».

AXES DE TRAVAIL

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES D'ACTION
1. PRÉVENIR LE BASCULEMENT DES JEUNES DANS LA DÉLINQUANCE	1.1. Renforcer la cohérence et l'impact des actions de prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des actions de prévention (stupéfiant, michetonnage) précoces, notamment en milieu scolaire • Mieux former les acteurs de la prévention. • Inscrire les actions dans un ensemble cohérent d'interventions pour éviter l'effet "intervention ponctuelle" • Suivre et mesurer l'impact des campagnes de prévention. • Renforcer la présence des acteurs de proximité sur le terrain (polices municipale et nationale, associations, médiateurs...)
	1.2. Repenser les méthodes de travail pour améliorer la coordination des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un véritable circuit de signalement, le rendre visible et lisible • Renforcer les liens avec le CD93 concernant les clubs de prévention spécialisée, notamment pour parvenir à une couverture de tous les QPV • Mieux associer les parents (ex. café des parents pour les accompagner face à leurs difficultés : renseigner les parents sur les signaux faibles du basculement, informer sur les personnes à alerter en cas de difficultés avec les jeunes)
	1.3. Repenser le rapport des institutions aux jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des lieux d'accueil pour les jeunes qui cherchent un espace refuge, une assistance, une alternative à l'errance • Dispositif "Maison en tension" : ouverture de lieux d'accueil en soirée, pendant les périodes propices aux tensions familiales • Ouverture des structures de proximité sur des horaires adaptées • Faire en sorte que les jeunes soient acteurs et porteurs d'actions (soutenir et essaimer les initiatives) • Donner confiance (reconnaissance par les institutions des expériences et savoirs des jeunes)
	1.4. Améliorer la réinsertion des auteurs d'actes de délinquance	
	1.5. Lutter contre la précarité alimentaire et promouvoir une alimentation saine et durable	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité de mettre en place un chèques alimentation durable (ex. Action contre la faim)
2. AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES, NOTAMMENT DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES ET FAITES AUX FEMMES	2.1. Mieux outiller les agents, notamment pour le recueil de situations	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des agents d'accueil ex. formations par CIDFF, SOS Victimes • Fiches « réflexes » détaillant le process d'accueil • Sensibilisation et formation des gardiens cf. actions interbailleurs • Restaurer la confiance du public dans les institutions
	2.2. Développer l'accompagnement post-plainte	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et mobiliser les acteurs susceptibles d'accompagner les victimes après le dépôt d'une plainte (logique de parcours) • Renforcer l'offre de relogement • Renforcer la prise en charge psychologique des victimes • Parcours de soin obligatoire pour les auteurs
	2.3. Mieux communiquer auprès du public	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation à l'école et en dehors (accueil de loisirs, services jeunesse) • Sensibilisation au travail (kits, violentomètre)

3. APAISER LES TENSIONS DANS LES QUARTIERS ET FAVORISER LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	3.1. Prévenir les conflits de voisinage	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le maillage des acteurs de proximité • Renforcer la médiation (gardiens d'immeubles, bailleurs, chargés de DSQ, associations, médiateurs) • S'appuyer sur les instances participatives et dispositifs existants (GUSP, structures de proximité)
	3.2. Permettre la (ré)appropriation de l'espace public par tous-tes	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les diagnostics avec les habitants • Favoriser l'appropriation de l'espace public par les femmes notamment (ateliers, événements en mixité choisie, favoriser la coordination entre PM, PN, ville, bailleurs, associations) • Proposer une présence en soirée (médiateur, gardien) • Prévenir les regroupements qui ne permettent pas l'appropriation de l'espace par tous • Prévenir les tensions et discriminations lors des déplacements estivaux des habitants vers les espaces de fraîcheurs et bases de loisirs situés l'extérieur des quartiers
	3.3. Lutter contre les incivilités	<ul style="list-style-type: none"> • Nuisances sonores • Propreté • Rodéos urbains • Harcèlement de rue
4. LUTTER CONTRE LES ACTES DE DÉLINQUANCE	4.1. Prévenir la radicalisation violente	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le repérage précoce par les acteurs de proximité • Assurer une continuité entre le signalement et la prise en charge • Déconstruire les discours extrémistes pouvant susciter des actions violentes • Proposer des perspectives alternatives
	4.2. Lutter contre les trafics de drogue	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'intervention dans les quartiers, en lien étroit avec la Police Nationale. • Lutter contre l'attractivité et l'emprise des réseaux criminels liés au trafic de stupéfiants, notamment auprès des jeunes. • Protéger les plus jeunes : créer un environnement protecteur en mobilisant les compétences psychosociales et la parentalité • Lutter contre l'attractivité des réseaux criminels • Proposer des alternatives au trafic et occuper le terrain
	4.3. Prévenir et lutter contre les mésusages du numérique (harcèlement, arnaques, etc)	



IV. LIEN SOCIAL ET CITOYENNETÉ

CONSTATS ET ENJEUX

Développer le lien social et la citoyenneté dans les quartiers prioritaires est un **enjeu central de la politique de la ville** et un axe fort du projet territorial d'Est Ensemble. Au-delà de sa dimension juridique, la citoyenneté désigne ici un ensemble de pratiques (participation aux institutions, à la vie du quartier, à des réseaux d'entraide), d'attitudes (civisme, responsabilité à l'égard du groupe et de l'environnement, sentiment d'inclusion) et de valeurs (solidarité, respect de la diversité, émancipation individuelle et collective), qui contribuent au vivre-ensemble. Le lien social désigne, quant à lui, ici, d'une part, les réseaux d'entraide et de convivialité entre habitant·e·s et, d'autre part, le lien de partenariat entre les structures de proximité et les administrations publiques.

La promotion de la citoyenneté et du lien social représente en soi, un objectif à poursuivre mais constitue aussi un levier à actionner pour répondre aux problématiques des quartiers prioritaires en matière d'éducation, de santé ou de prévention de la délinquance. L'implication des habitant·e·s et des associations est, en effet, un facteur de réussite essentiel des politiques publiques.

L'état du lien social et de la citoyenneté est difficile à évaluer. Les incivilités (dépôts sauvages, nuisances sonores, occupations d'espaces publics) voire les violences et les comportements oppressifs (harcèlement de rue notamment) constatés dans l'espace public semblent indiquer un lien social détérioré dans certains quartiers prioritaires. De même,

le **sentiment d'exclusion et les inégalités sociales** bien réelles remettent en question la promesse républicaine d'émancipation. Enfin, la stigmatisation dont font l'objet les habitant·e·s des QPV et les stéréotypes véhiculés par les médias suggèrent également une fragilisation du lien de solidarité entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire.

Pour autant, la densité d'associations sur le territoire révèle une certaine **vitalité du lien social et de la participation citoyenne**. Entre 2015 et 2023, les actions financées par l'appel à projet du Contrat de Ville relevaient d'ailleurs majoritairement du volet « Citoyenneté et lien social » (en moyenne presque 200 actions par an sur 500). A l'échelle des villes, la situation est plus contrastée et **certains quartiers apparaissent plus dépourvus que d'autres**. Ces initiatives citoyennes et ces réseaux d'entraides constituent une véritable richesse pour Est Ensemble et, à ce titre, doivent être encouragées. En effet, l'expertise de terrain, la connaissance fine des besoins et des problématiques locales, le contact direct avec les habitant·e·s qui ne fréquentent plus les structures publiques impliquent que les pouvoirs publics via la programmation du contrat de ville incitent les associations à se positionner sur les thématiques identifiées par le contrat de ville en relai/pour combler certaines carences identifiées.

Avec la démultiplication des appels à projets, la recherche de financements occupe une place considérable (et de plus en plus croissante) dans l'activité associative.



Accaparant grandement le temps et l'énergie des associations de proximité, elles s'en retrouvent régulièrement fragilisés. Parfois, ces dernières sont mises en concurrence entre elles, mais aussi avec de grands groupes « d'entrepreneuriat social ». Disposant de moyens limités pour répondre aux exigences formelles des appels à projets qui se démultiplient et se complexifient, la contrainte financière et la nécessité de répondre aux appels à projets peuvent avoir comme impact de standardiser l'orientation et la nature même des actions portées par ces petites structures de proximité (pour « entrer dans les cases » de plus en plus d'actions « clés en main » sont proposées pour se conformer aux cahiers des charges, qui s'apparentent davantage à de la prestation de service qu'à du partenariat). Les associations se retrouvant dans une situation de dépendance à court terme et manquant de visibilité, le temps de présence et d'effectivité des actions sur le terrain est parfois réduit car accaparé par ces dynamiques administratives d'instruction. C'est une injonction contradictoire avec les attentes du contrat de ville qui chercherait à pouvoir favoriser l'accompagnement au développement local et de proximité joué par ces associations.

La culture et le sport sont deux leviers de lien social sur lesquels interviennent les associations du territoire. La culture concerne environ 50% des associations dans les QPV d'Est Ensemble. Ce taux est important mais plus faible qu'en dehors des quartiers. La pratique du sport est, quant à elle, moins importante en QPV qu'ailleurs : les habitant·e·s des quartiers prioritaires sont moins licenciés sportifs. La différence est plus importante pour les femmes, puisque seulement 5% d'entre elles possèdent une licence sportive dans les QPV contre 13% des hommes.

La participation aux institutions politiques est un

autre indicateur de l'état de la citoyenneté dans les quartiers. Les taux d'abstention et de non-inscrits sur les listes électorales sont particulièrement élevés dans les QPV, ce qui dénote un certain désintérêt ou un retrait de la vie politique. L'expérience des Conseils Citoyens renseigne également sur la vitalité de la démocratie participative. Leur bilan est lui aussi contrasté¹⁹.

L'accès au droit est un préalable indispensable à l'exercice de la citoyenneté. Les besoins en la matière sont importants dans les QPV : mauvaise maîtrise de la langue, précarité monétaire, illettrisme, éloignement des services publics... Les dispositifs déployés par Est Ensemble existent mais nécessitent davantage de coordination pour une meilleure efficacité. La question de l'accès aux droits sociaux, notamment via une assistance numérique, nécessite également la formalisation d'une réelle stratégie à l'échelle intercommunale et départementale.

Enfin, une grande partie de la population d'Est Ensemble et de ses quartiers prioritaires ne dispose pas de la nationalité française (ou européenne) et donc du droit de vote. La citoyenneté revêt donc pour elle une autre forme et passe notamment par la participation aux réseaux d'entraide, à la vie de quartier...etc. En tant que porte d'entrée pour toute une partie des immigrés arrivant sur le territoire, les QPV d'Est Ensemble ont un rôle majeur à jouer en matière d'intégration des primo-arrivants. Des dispositifs existent, notamment des ateliers linguistiques, mais demeurent insuffisants au vu des besoins du territoire. Développer ce type d'actions est un enjeu fort pour donner à ces populations les moyens d'exercer leur citoyenneté et de participer à la vie sociale, économique et culturelle des quartiers. Favoriser l'inclusion et la participation des étrangers passe également par la lutte contre les discriminations dont elles sont l'objet.

¹⁹ Cf. chapitre 5, IV. Participation citoyenne.



● ● ● ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

Sur le territoire d'Est Ensemble, la vie culturelle est importante avec la présence d'artistes et des tarifs accessibles, mais elle ne bénéficie pas à tous. La culture représente une part importante de l'action de l'EPT en faveur de la citoyenneté et de l'intégration, par le biais de sa Direction Culture (prise en compte des publics issus des QPV dans les programmations, partenariats avec des acteurs des quartiers, etc.). **L'accès à la culture des publics éloignés**, et notamment des habitant·e·s des quartiers prioritaires, est un axe du Schéma de politique culturelle de l'EPT.

Les services de l'Etat se mobilisent également sur ce sujet, en application de la convention triennale entre le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Ville, signée le 8 février 2017.

Les communes investissent également le champ de la culture, par le biais de l'offre de leurs équipements culturels, mais aussi sous l'angle de la politique tarifaire, en proposant des tarifs adaptés / la gratuité aux publics précaires.

La DRAC²⁰ Ile-de-France flèche 15% minimum des crédits destinés à l'éducation artistique et culturelle (BOP 224) pour des actions en faveur des QPV. Ce mode de financement permet de concourir à la mise en œuvre d'actions sur la culture et le lien social. L'appel à projet est unique en France et est spécifiquement fléché vers les quartiers. Il représente une enveloppe de 850 000€ pour 100 projets financés chaque année. En 2017, un quart des dossiers reçus concernait les quartiers d'Est Ensemble.

En matière de **politique sportive** à l'échelle d'Est Ensemble et des communes, l'offre ne cible pas spécifiquement les quartiers, mais ceux-ci en bénéficient : mise à disposition d'éducateurs sportifs au sein des établissements scolaires, gestion d'équipements sportifs, organisation d'événements pour tous les publics, etc.

L'apprentissage de la natation est une priorité pour le territoire d'Est Ensemble, en particulier sur les temps scolaires. Des mesures ont été prises afin de favoriser l'apprentissage pour les enfants les plus en difficulté : organisation de séances sur une durée courte pour les classes de CM2 et stages gratuits durant les vacances scolaires pour les élèves n'ayant pas validé l'attestation scolaire « savoir nager » (ASSN) en fin de cycle.

²⁰ Direction régionale des affaires culturelles.



3. OUVERTURE CULTURELLE

3.1. Favoriser les partenariats avec les acteurs locaux sur le temps long plutôt que les interventions ponctuelles décontextualisées

- Valoriser le processus et pas seulement le résultat
- Développer les projets avec les bailleurs
- Améliorer la collaboration avec les partenaires (DRAC, département, région, Education nationale sur l'EAC)
- Favoriser les réseaux d'acteurs culturels locaux
- Réfléchir à comment évaluer l'impact des projets culturels
- Reconnaître et valoriser les pratiques culturelles des habitant-e-s

3.2. Rendre plus accessible l'offre

- Aller à la rencontre des habitant-e-s
- Développer la médiation culturelle avec le soutien des villes
- Faciliter l'accès des habitant-e-s en QPV à la pratique instrumentale et culturelle
- Mettre à disposition des lieux de création dans les quartiers

3.3. Articuler culture et insertion/emploi

- Accompagner les artistes dans leur professionnalisation
- Favoriser l'accès aux métiers de la culture

3.4. Valoriser l'apport culturel des personnes issues de l'immigration et

- Mise en place et soutien d'actions mémorielles sur l'histoire et la mémoire des luttes de l'immigration post-coloniale, en collaboration avec les habitant-e-s
- Proposer une programmation des cinémas de l'EPT avec des cycles engagés autour des grandes journées internationales (21 mars, 10 mai...)
- Poursuivre les actions qui valorisent la diversité et la richesse culturelle des habitant-e-s des quartiers (artistique, musicale, culinaire...)



V. ACCÈS AU DROIT AUX DROITS

● ● ● CONSTATS ET ENJEUX

Les services publics sont censés bénéficier à tous et, en particulier, aux plus vulnérables. Ce sont toutefois ces derniers, qui en ont le plus besoin, qui rencontrent le plus de difficultés à y accéder et qui affichent les taux les plus importants de non-recours. Plusieurs études ont ainsi révélé des taux élevés de non-recours aux minima sociaux tels que le RSA ou l'AAH. Cette situation fragilise aussi bien les politiques publiques de droit commun que les politiques publiques ciblant spécifiquement certaines populations. Ce problème concerne aussi bien l'Etat et ses opérateurs que les collectivités territoriales. A l'échelle locale, on observe par exemple que les enfants des ménages les plus aisés utilisent bien plus souvent la restauration scolaire et les accueils périscolaires en petite section de maternelle (31%), que les enfants des ménages les plus modestes (11%), en dépit des tarifications sociales proposées²¹. A l'échelle d'Est Ensemble, cette situation se retrouve par exemple dans le domaine sportif : les habitant·e·s des quartiers prioritaires ont une pratique sportive beaucoup plus faible que les habitant·e·s situés à l'extérieur de ces quartiers, or ces activités sportives bénéficient d'un soutien important de la part des villes.

Mises bout à bout, ces situations de non-recours dévient les politiques publiques de leurs cibles.

L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

La précarité économique et sociale des habitant·e·s des quartiers prioritaires renforce l'importance des prestations sociales (RSA, APL, C2S...) par rapport à d'autres territoires : dans les QPV d'Est Ensemble 14% des revenus des habitant·e·s proviennent ainsi des prestations sociales, familiales ou logement, contre 4% à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Les conséquences du non-recours aux droits sociaux sur les habitant·e·s et sur l'économie locale sont donc nécessairement plus importantes qu'ailleurs. Cela renforce la nécessité de rendre accessibles ces droits sociaux. A titre d'exemple, la DREES estime qu'en 2018, à l'échelle nationale, 20% des foyers éligibles au RSA étaient en situation de non-recours pérenne (trois trimestres consécutifs)²². Ce taux s'explique principalement par un manque d'information, une crainte de la lourdeur administrative, un refus de principe (volonté de s'en sortir autrement). De hauts niveaux de non-recours sont également observés pour la C2S et l'allocation personnalisée d'autonomie (entre 20 et 28% des personnes éligibles)²³.

L'ACCÈS AU DROIT

Les difficultés rencontrées par les habitant·e·s des quartiers prioritaires renforcent également pour eux la nécessité de connaître leurs droits et de pouvoir les faire appliquer. Les habitant·e·s des QPV ont des besoins spécifiques liés au droit des étrangers, droit des familles et des femmes, droit du travail...etc. Connaître ses droits est la première étape pour les faire appliquer. Le droit offre une protection aux citoyens, en particulier aux plus vulnérables, encore faut-il qu'ils s'en saisissent. Cela vaut en particulier pour la discrimination, punie par la loi mais qui dans les faits reste largement pratiquée.

Est Ensemble dispose pour cela d'un réseau de 7 Points Justice labellisés par le CDAD où se tiennent des permanences juridiques gratuites et confidentielles pour renseigner le public sur ses droits et devoirs et le conseiller sur ses démarches juridiques et administratives. L'enjeu est là aussi de mieux coordonner cette offre avec les autres acteurs de proximité.

LA MAITRISE DE LANGUE FRANÇAISE

Ces dispositifs se heurtent tous à la mauvaise maîtrise de la langue française, en particulier du langage administratif, par une partie importante de la population. Ce constat vaut pour l'ensemble de la Seine Saint Denis, où la proportion d'étrangers est la plus élevée de France (21%, soit cinq fois plus que la moyenne nationale). Les besoins sont d'autant plus importants dans les quartiers prioritaires d'Est Ensemble, qui connaissent des taux encore supérieurs (27%). Les publics visés sont divers (les primo-arrivants signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou d'un contrat d'intégration républicaine (CIR), résidents depuis plus de cinq ans ne maîtrisant pas la langue...) et leur niveau de maîtrise de la langue est hétérogène. L'orientation vers une offre de cours se fait principalement sur la base du statut de l'usager (bénéficiaire RSA ou primo-arrivant par exemple), ce qui ne permet pas d'évaluer avec précision ses besoins. Il existe également toute une population « invisible » dont les besoins sont mal identifiés.

²¹ Publication du bureau d'étude COMPAS, « La mesure du non-recours aux politiques publiques locales par les habitants des quartiers de la politique de la ville » (juin 2023).

²² Hannafi, C., Le Gall, R., Omalek, L., Marc, C. (2022), « Mesurer régulièrement le non-recours au RSA et à la prime d'activité : méthode et résultats » (Les Dossiers de la DREES).

²³ « 23 % de l'ensemble des éligibles à la CSS ne seraient couverts ni par une complémentaire collective ni par la CSS » selon la DREES (« Complémentaire santé solidaire avec participation financière : un taux de non-recours en baisse pour la première fois en 2021 » (13/12/2022)).

Des outils recensent l'offre de formations linguistiques sur le département mais celle-ci apparaît encore peu lisible et incomplète. Les structures proposant des formations sont inégalement réparties sur le territoire et le contenu de leur offre est hétérogène. Globalement, il existe un manque de coordination de ces structures qui empêche le passage d'une offre à l'autre dans une logique de parcours.

L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

Amorcée depuis plusieurs années, la dématérialisation des actes administratifs s'est accélérée depuis 2015. Devant initialement faciliter les démarches des usagers, elle se traduit, dans les faits, par la fermeture de nombreux guichets. En Seine Saint Denis, depuis 2015, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) a fermé la moitié de ses 33 points d'accueil. En devenant le moyen exclusif de contact avec l'administration, la dématérialisation crée un nouvel obstacle à l'accès aux droits sociaux et exclut de ce fait une partie importante de la population n'ayant pas accès à un équipement informatique ou ayant une maîtrise insuffisante du numérique. On estime que 14 millions de personnes sont en effet « éloignées du numérique » en France, soit 28 % de la population de plus de 18 ans²⁴. Les études montrent de plus une forte corrélation entre usages du numérique et âge, niveau de diplôme et niveau de ressources : les personnes « éloignées du numérique » sont plus âgées, moins diplômées et ont moins de ressources financières que celles qui sont « connectées ». La dématérialisation, telle qu'elle est menée actuellement, accentue donc le risque de non-recours pour les plus vulnérables. Elle engendre également un report d'usagers vers les acteurs sociaux locaux et associatifs (CCAS, centre social...) où les personnels sont confrontés à de nouvelles demandes, sans moyens supplémentaires et sans formation. Le Défenseur des droits a à cet égard alerté sur les risques qu'induirait une dématérialisation « à marche forcée » et préconisait de ne pas enfermer les usagers dans une relation exclusivement numérique avec l'administration, tout en développant la médiation numérique à l'échelon territorial²⁵.

Sur le territoire d'Est Ensemble, les indicateurs révèlent un important risque d'exclusion par le numérique et d'importants besoins d'accès aux droits sociaux.

● ● ● ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

En matière d'accès aux droits sociaux tout d'abord, de nombreux acteurs sont mobilisés pour toucher les publics les plus éloignés des dispositifs, notamment : le Conseil Départemental en tant que coordinateur (notamment à travers son SDAASP²⁶), la CAF, la CPAM et Pôle Emploi (France Travail). A côté de leurs guichets spécialisés, d'autres acteurs plus généralistes proposent un « premier accueil social inconditionnel » : centres sociaux, CSS, CCAS, MSAP, MSP. Un ensemble d'acteurs de proximité contribuent, quant à eux, au repérage des personnes en difficulté sur le terrain (agent des communes, médiateurs sociaux et culturels, associations locales, écoles...). L'enjeu est de structurer le premier accueil social inconditionnel et de clarifier le rôle des autres acteurs.

Par ailleurs, pour aider les habitant·e·s à mieux connaître leurs droits et devoirs, et pour les conseiller sur les démarches juridiques et administratives à entreprendre, Est Ensemble propose un réseau de 7 Points Justice labellisés par le CDAD où se tiennent des permanences juridiques gratuites et confidentielles. Différents types de permanences, assurées par des professionnel·le·s du droit, sont proposées : aide aux victimes, avocat, conciliateur de justice, consultation impôts, défenseur des droits, délégué cohésion police population, droit de la consommation et du surendettement, droit des étrangers, droit des femmes et des familles, droit du logement, droit du travail, écrivain public, juriste généraliste, médiation familiale, ou encore notaire. L'enjeu est là aussi de mieux coordonner cette offre avec les autres acteurs de proximité.

L'Etat, a par ailleurs soutenu le déploiement de 6 espaces labellisés France Services sur le territoire d'Est Ensemble. Cette labellisation permet à chaque structure de recevoir une subvention annuelle de 30 000 euros (et de 50 000 euros d'ici 2026). Elle prévoit une formation initiale et continue de ses agents, et lui garantit des liens privilégiés avec les partenaires du dispositif (La Poste, Pôle emploi, la CAF, la CPAM, la CNAV, la MSA, la DDFIP, l'ANCT, le Ministère de la Justice, l'ANAH et le ministère de la Transition Ecologique).

Le Département de la Seine-Saint-Denis et l'État (via notamment le plan pauvreté) ont travaillé avec Est Ensemble à la création du Réseau Apprendre le français à Est Ensemble (ALFEST). Celui-ci, via des permanences, une animation de réseau et un observatoire, vise à l'amélioration de l'orientation des bénéficiaires en fonction de leurs niveaux, leurs besoins et l'offre disponible pour l'apprentissage du français en fédérant les acteurs impliqués dans les parcours d'insertion sociale et professionnelle. Le réseau permettra également de mieux diagnostiquer les besoins du territoire.

²⁴ France Stratégie, rapport « Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique » (juillet 2018).

²⁵ Rapport « Dématérialisation des services publics : trois ans après, où en est-on ? » (2022).

²⁶ Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

AXES DE TRAVAIL

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES D'ACTION
1. LUTTER CONTRE LE NON-RECOURS AUX DROITS SOCIAUX	1.1. Mieux structurer l'offre d'accès aux droits sociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des guichets physiques sur le territoire, voire en rouvrir • Redéploiement de structures/guichets qui interviennent sur l'accès aux droits sociaux sur les territoires avec outils d'auto-formation in situ : ateliers numériques, informations collectives + temps d'échanges entre professionnels • Développer l'accès aux droits au sein des structures publiques (centre sociaux, annexe mairie...) tout en veillant à ne pas nuire à leur vocation première (animation locale) • Amplifier les dispositifs type France service et conseillers numériques au regard des moyens limités
	1.2. Mieux outiller les professionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la communication et l'interconnaissance • Créer et animer des réseaux communaux/intercommunaux de l'accès aux droits sociaux et au numérique, chargés notamment d'une veille informationnelle dans ces domaines • Séminaire avec les acteurs sociaux une fois par an pour travailler davantage ensemble et échanger sur les pratiques • Explication des prestations et des aides auprès de groupes de partenaires • Mieux former les agents d'accueil à orienter les publics • Outiller les agents pour prendre en charges les personnes fragiles (précarité, non-maîtrise de langue...) • Diffuser des ressources traduites en plusieurs langues • Simplifier le langage administratif (sigles...)
	1.3. Donner les moyens au public d'être plus autonome	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux informer les publics par des campagnes de communication ciblées • En parallèle de l'accompagnement des personnes en situation urgente, former les publics pour favoriser leur autonomie administrative et numérique • Soutenir les initiatives d'habitants et réseaux d'entraides locaux et ne pas enfermer les bénéficiaires dans une image de « passivité » face à l'administration • Pérenniser les expérimentations de versement des aides à la source ex. expérimentation de la CAF dans ce domaine
2. EMPÊCHER L'EXCLUSION PAR LE NUMÉRIQUE	2.1. Maintenir une présence physique et un maillage équilibré du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir des guichets afin que la dématérialisation de soit pas génératrice d'exclusion • Renforcer le rôle des Maison France Service comme premier accueil inconditionnel • Mise à disposition d'outils numériques ex. cyber-bases
	2.2. Améliorer la coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer la coordination des acteurs du numériques et de l'accès au Droit • Recenser les espaces numériques/lieux d'accueil du territoire • Mettre en place une feuille de route de l'inclusion numérique à l'échelle du Conseil Départemental
	2.3. Améliorer la formation des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Former les agents d'accueil pour améliorer l'orientation des usagers ex. formation socles des métiers de France service • Mieux former les acteurs de l'action sociale à l'inclusion numérique
	2.4. Adapter l'offre aux besoins des publics	<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer l'accompagnement vers l'autonomie numérique et la réalisation de démarches administrative et allouer les moyens nécessaires à chacune de ces missions.

3. FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE, NOTAMMENT POUR LES PRIMO-ARRIVANTS	3.1. Mieux adapter l'offre à destination des primo-arrivants	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le maillage du Français Langue Etrangère, développer notamment une offre de grande proximité • Associer activités linguistiques et numériques/accès au droit • Adapter les ateliers numériques avec du français simplifié
	3.2. Améliorer l'accès à cette offre	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux communiquer auprès des publics : via pôle emploi, flyers en plusieurs langues, lieux d'accueil de proximité (bailleurs, centres sociaux, associations) • Remettre un livret d'accueil avec la liste des institutions et des acteurs par quartier • Organiser des permanences dans les lieux d'accueil (dont bailleurs) • Proposer des solutions de garde d'enfants : crèches, solidarité entre voisins, faciliter la formation de baby-sitters...
	3.3. Améliorer l'accès à cette offre	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour et diffuser un guide/annuaire de contacts aux professionnels et associations • Former les professionnels sur le droit des étrangers • Proposer des rencontres et initier des séminaires entre acteurs • S'appuyer sur les ressources locales ex. traductions bénévoles par habitant·e·s
4. GARANTIR L'ACCÈS AU DROIT POUR TOUS ET TOUTES	4.1. Améliorer l'accès à cette offre	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la saturation des demandes en améliorant les services de droit commun dédié et en proposant davantage d'offre • Rendre l'offre plus lisible et plus visible par le développement de la communication et de l'information • Améliorer et rendre plus cohérente la couverture territoriale • Développer la prévention/vulgarisation à destination des jeunes en lien avec les services jeunesse pour leur faire connaître leurs droits
	4.2. Faciliter le travail des professionnels et mieux les outiller	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux structurer le réseau d'acteur et la coordination pour fluidifier les parcours des usagers • Mieux former les agents d'accueil en capacité d'orienter les publics (DALO, judiciaire/administratif...) et favoriser la constitution de temps commun de formations à l'ensemble des parties prenantes • Construire et formaliser des outils et procédures pour améliorer la qualité du service proposé aux usagers (travail approfondie sur le PPGID, annuaire unifié de l'ensemble de l'offre associative et institutionnelle, fiches d'orientation et procédures pour les agents d'accueil des services publics, référentiel pour l'orientation et l'accompagnement, amélioration du suivi statistique des typologies de public et des demandes non satisfaites, etc.)



VI. HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

● ● ● DIAGNOSTIC

PARC SOCIAL

Les logements sociaux du territoire sont particulièrement concentrés dans les QPV, qui accueillent **54% des logements sociaux** pour seulement 34% de la population. Le poids de la géographie prioritaire démarque Est Ensemble du reste de la Métropole du Grand Paris, où ces taux sont respectivement de 23% et 15%.

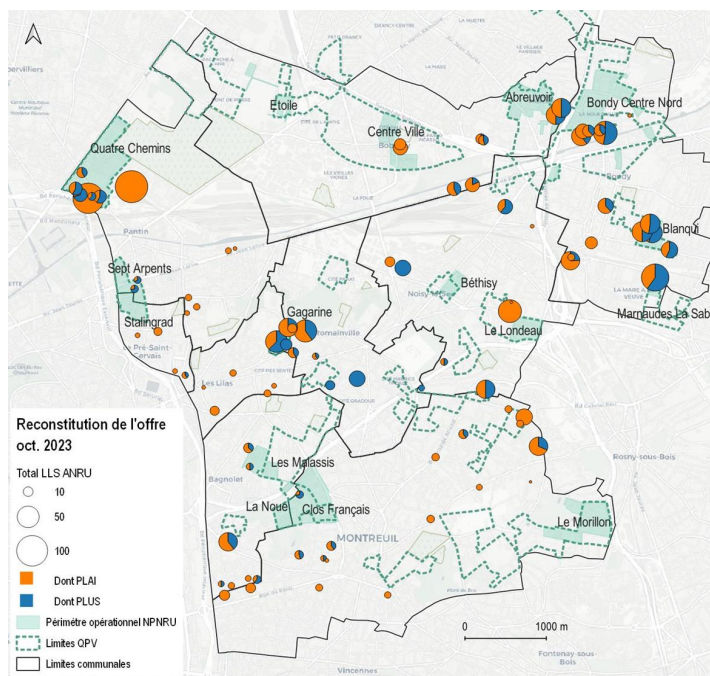
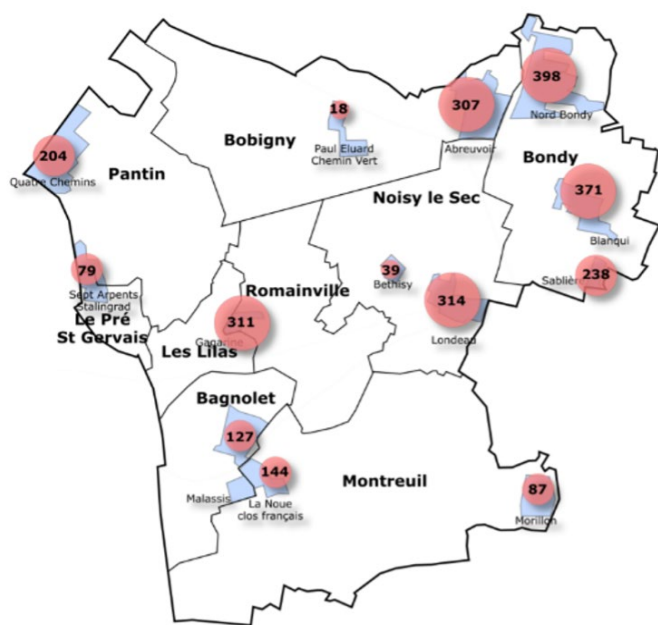
HABITAT PRIVÉ

Le périmètre des QPV compte environ 18 200 logements privés, soit 14% du parc privé du territoire. La typologie d'habitat compte principalement de l'**habitat collectif** et seulement **10% de pavillon** (18% du parc privé sur EE). Le parc privé en QPV est aussi moins ancien que la moyenne d'Est Ensemble, avec 31% des logements construits avant 1945, contre 39% sur EE, et la dynamique de construction neuve y est autant voire plus importante avec 26,2% des logements construits après 2000 (EE 24,2%). Le parc privé en QPV compte un peu moins de propriétaires que la moyenne d'Est Ensemble : 48% contre 51%. En termes de **performance énergétique**, le parc privé en QPV est un peu moins énergivore que la moyenne EE : 48,5% des logements ont un DPE estimé E/F/G contre 53% à l'échelle EE. Le parc privé en QPV se distingue aussi sur le mode de chauffage avec un fort taux de raccordement au chauffage urbain : 14% des logements contre 5% à l'échelle d'EE.

MIXITÉ SOCIALE

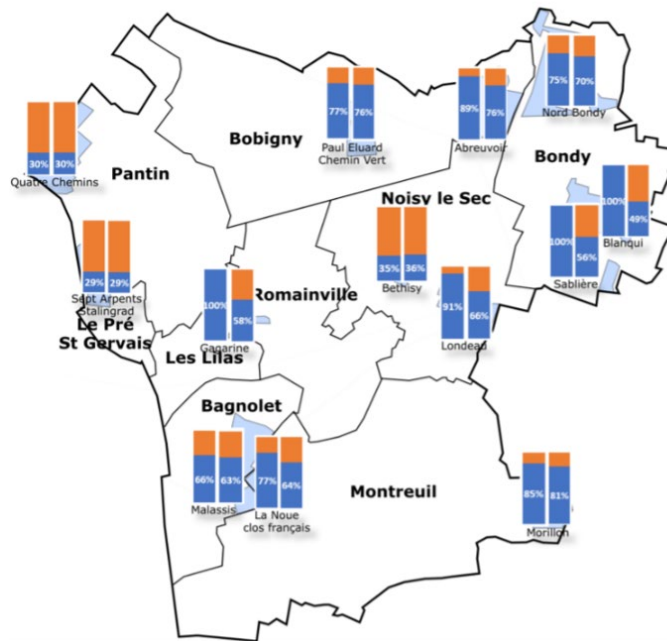
La surreprésentation dans les PRU d'un parc social ou d'un « parc social de fait » contribue, par son bâti et par son peuplement, à la concentration des fragilités sociales, urbaines et économiques. Le NPNRU cherche à réduire cette spécialisation résidentielle et sociale à travers le rééquilibrage social à l'échelle du territoire (démolition et reconstitution de logements sociaux essentiellement en dehors du PRU) et une stratégie d'attribution visant à renforcer l'attribution de logements sociaux aux ménages fragiles en dehors des QPV.

Les cartes ci-après localisent les démolitions et la reconstitution de l'offre de logements sociaux sur le territoire par rapport aux PRU et aux QPV, et illustrent l'effort de rééquilibrage en faveur de la mixité :



Localisation des démolitions (gauche) et reconstitution (droite) de logements dans le cadre du NPNRU (Source : Est Ensemble, juin 2023)

Dans les PRU dominés par le parc social, ces opérations devraient permettre de réduire la part de logement social dans le parc de logement.

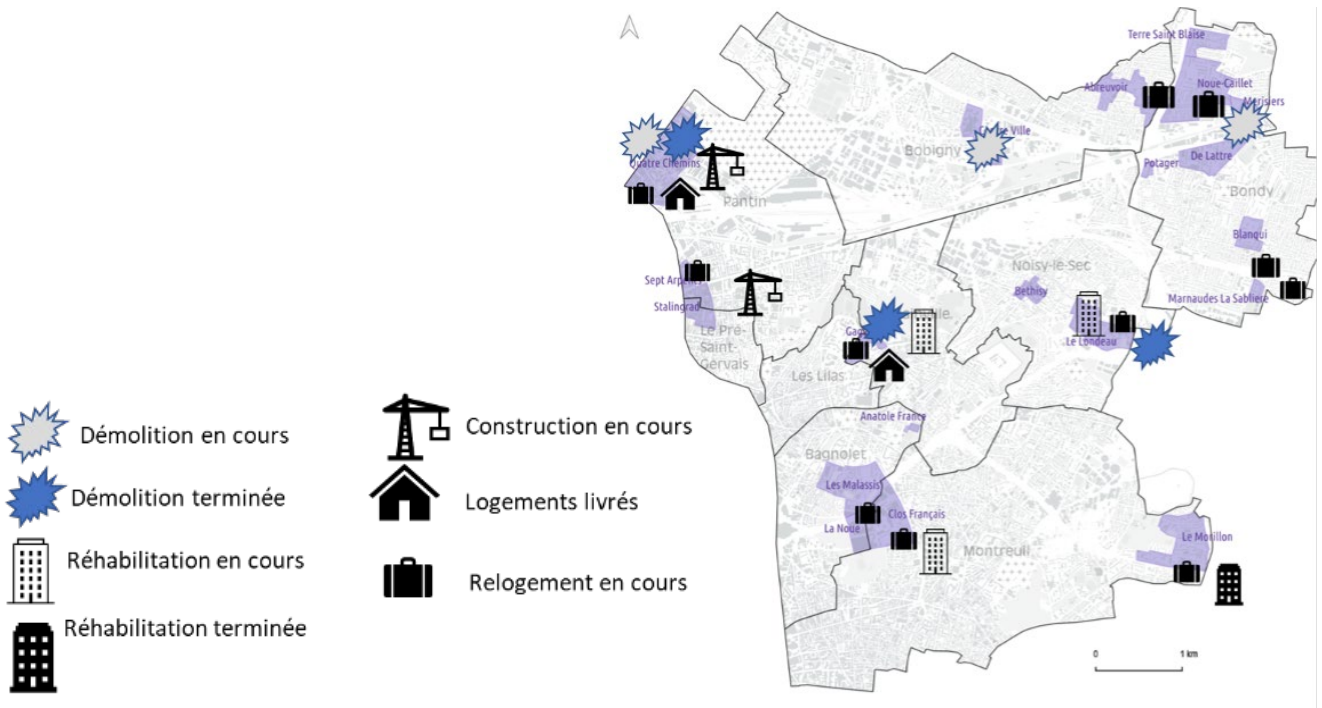


Evolution des taux de logements sociaux parmi le parc de logement des PRU, avant et après le NPRU (part de logement social en bleu, avant à gauche, après à droite) (Source : Est Ensemble, juin 2023).

● ● ● ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

LES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN

A la suite du premier programme de renouvellement urbain (PRU 1), le **Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)** a identifié sur le territoire d'Est Ensemble **12 quartiers prioritaires** (7 d'intérêt national et 5 d'intérêt régional) au titre de la rénovation urbaine, dont 3 secteurs déjà concernés par le PRU 1. Ces 12 quartiers sont situés sur huit des neuf communes d'Est Ensemble (toutes sauf Les Lilas).



Depuis le **démarrage effectif du nouveau programme en 2017**, le protocole de préfiguration a acté la mise en œuvre d'un programme d'études conduisant à la définition des projets soumis en comité d'engagement entre 2019 et 2020. Cette étape a permis d'engager une partie des opérations en matière de traitement de l'habitat indigne, de réhabilitation des logements sociaux, ou de relogement d'une partie des immeubles voués à la démolition.

Consécutivement au changement de certains exécutifs municipaux et à la période COVID, ces projets ont connu des **évolutions soumises en comités d'engagement en 2022 et 2023**. Les projets sont aujourd'hui stabilisés et les financements validés par l'ANRU et ses partenaires.

Ces projets visent la diversification de l'offre en logements dans les quartiers pour permettre des trajectoires résidentielles positives, l'amélioration du cadre de vie des habitant-e-s, l'amélioration de la qualité et du confort des logements existants sociaux et privés modestes, le développement ou le maintien des activités économiques et commerces ou services de proximité, l'amélioration de l'offres en équipements et services publics scolaires, culturels ou sportifs...

Quoique selon des modalités diverses selon les contextes et projets locaux, ils ont tous été travaillés en **concertation** avec les habitant-e-s avec la création de plusieurs maisons du projet ou permanences d'information, de nombreuses réunions publiques, ateliers de travail organisés en salle ou au-devant des habitant-e-s dans les espaces publics. Ces dispositifs de concertation se poursuivent pour accompagner la phase de mise en œuvre opérationnelle des projets et définir plus précisément chaque opération.

Une **démarche mémorielle** ambitieuse de web documentaire/ateliers vidéos se déploie en parallèle sur les 12 quartiers pour retracer la transformation des quartiers vécue par leurs habitant-e-s, et valoriser les démarches mémorielles locales.

Les projets, grâce au soutien de l'ANRU sur des dispositifs complémentaires de financement (ANRU +, Quartiers Fertiles, Quartiers résilients), intègrent **des ambitions environnementales fortes en matière de réemploi des matériaux de déconstruction, d'urbanisme transitoire, d'agriculture urbaine, et de renaturation**.

Le travail reste à poursuivre dans les prochaines années pour intégrer au mieux ces ambitions dans la mise en œuvre de nos projets.

En parallèle, la phase de mise en œuvre des opérations d'aménagement a été engagée avec le lancement des procédures, la désignation des aménageurs, le lancement des études de maîtrise d'œuvre, ainsi que celle des opérations de réhabilitation des logements sociaux, de traitement de l'habitat privé dégradé ou indigne et de rénovation, extension ou création des équipements publics scolaires, culturels ou sportifs. Cette phase opérationnelle s'échelonne jusqu'à 2030 environ pour la totalité des quartiers concernés. Cette phase devra s'accompagner d'un dispositif de **gestion urbaine et sociale renforcé**, tenant compte des difficultés et nuisances inhérentes à des chantiers d'envergure menés dans un espace habité pour en limiter l'impact sur les habitant-e-s.

Pour être menés à bien, ces travaux conduits dans des quartiers pour certains soumis à des problématiques d'insécurité importantes, devront s'accompagner également de dispositifs et moyens de prévention et de sécurisation des chantiers à travailler en lien avec les acteurs et services de l'Etat compétents.

VOLET ATTRIBUTION

Afin de favoriser la mobilité résidentielle, la **Convention Intercommunale d'Attribution** fixe des objectifs d'attribution des logements sociaux dans et hors des QPV :

- » 25% d'attributions hors QPV pour les ménages du 1^{er} quartile.
- » 75% d'attributions en QPV pour les ménages dont les ressources sont supérieures à celles du 1^{er} quartile.

Le contexte de **tension autour de la demande de logement social** (1 attribution pour 13 demandes en 2022) ainsi qu'un écart important entre les loyers pratiqués dans et hors des QPV, ont **rendu difficile l'atteinte du 1^{er} objectif. La mobilité hors QPV pour les ménages les plus modestes reste faible. Néanmoins la mobilisation des logements libérés en QPV pour satisfaire la demande des ménages des quartiles supérieurs permet d'apporter une certaine mixité**. Ainsi en 2022 :

- » 12,5 % des attributions hors QPV ont été réalisés pour des ménages du 1^{er} quartile.
- » 68% des attributions en QPV concernent des ménages dont les ressources dépassent le 1^{er} quartile.

Les relogements réalisés dans le cadre des projets de renouvellement urbain apportent une **opportunité de parcours résidentiels ascendants**. Ainsi, en 2022, 66% des relogements ont été réalisés dans un logement neuf ou récemment réhabilité.

Ces perspectives restent limitées par **l'écart important entre les loyers initiaux des ménages et ceux pratiqués dans le neuf**. L'impact du dispositif "minoration de loyer"²⁷ reste marginal. L'évolution programmée de ce dispositif doit pouvoir permettre d'offrir davantage de perspectives de mobilisation des livraisons neuves à destination des ménages relogés.

²⁷ Subvention versée par l'ANRU aux bailleurs sociaux en contrepartie d'une minoration des loyers pratiqués.

DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENT EN QPV

Le NPNRU permet de programmer une **offre résidentielle diversifiée** dans les PRU et de **favoriser l'accession à la propriété** en « zone ANRU » (QPV et auréole de 300 m).

La dynamique très forte de l'immobilier résidentiel sur le territoire produit un décalage avec les besoins de la population déjà présente notamment en matière de prix. Aussi la programmation résidentielle définie dans les PRU comprend une forte part de programmes en accession sociale (près de 700 logements soit 18% de la programmation résidentielle) et d'autres à prix maîtrisés. Les subventions de l'ANRU aux démolitions libérant les terrains constructibles et aux aménagements d'ensemble sont une condition de prix de sortie abordables.

De plus, Est Ensemble, les villes et les bailleurs sociaux développent des opérations en accession sociale en QPV. **L'OPH territorial Est Ensemble Habitat a obtenu l'agrément en tant qu'organisme de foncier solidaire en avril 2023**, permettant de développer une offre en bail réel solidaire (BRS) abordable de façon pérenne.

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Le bilan de la GUSP en 2022 fait état d'un partenariat plus efficient, marqué par des temps de travail et des instances à l'échelle du territoire, des communes et des quartiers. Cela se traduit positivement par une **meilleure répartition des lignes de dépenses valorisées dans le cadre de l'abattement TFPB** à l'échelle du territoire et pour une majorité des quartiers concernés, répondant à une orientation du territoire indiquant que **20% de la dépense totale devait être consacrée à des actions de Développement Social Urbain (DSU), et un maximum de 35% devait être consacré à des actions de petits travaux d'amélioration**. La démarche territoriale a également pu permettre la mise en place **d'actions inter-bailleurs**, notamment sur deux thématiques, les problématiques de santé mentale et d'addictions, ainsi que le réemploi et la gestion des encombrants.

Cependant **ce bilan est contrasté en fonction des différents territoires**. Toutes les communes n'ont pas réalisé de conventions GUSP par QPV comme l'indiquait la charte de 2016 et la répartition des dépenses valorisées TFPB pour certains QPV ne bénéficie pas d'une réelle valeur ajoutée, notamment du fait de dépenses qui s'apparentent à du droit commun et s'inscrivent majoritairement sur des travaux, avec parfois une absence d'actions autour du lien social.

Cette réalité tend à diminuer, notamment du fait de la méthodologie partenariale renforcée, entre organismes bailleurs, représentants de l'Etat et représentants des collectivités (Ville et Territoire). La

future application de la présente charte, permettra de continuer en ce sens, en apportant notamment plus de moyens de contrôle des villes, avec un appui renforcé de l'Etat et un apport méthodologique et d'outils du territoire.

RÉHABILITATION PARC PRIVÉ ET RÉNOVATION THERMIQUE

Est Ensemble étant fortement engagé dans la politique de rénovation thermique de son parc privé, plusieurs dispositifs sont à l'œuvre ayant vocation à **accompagner le redressement des copropriétés fragiles ou en difficultés**, en vue notamment de leur **rénovation thermique**.

Ainsi l'ensemble des quartiers en Renouvellement Urbain (NPRU) sont couverts par des dispositifs d'amélioration de l'habitat privé pilotés par Est Ensemble en partenariat avec l'ANAH (OPAH, Plans de Sauvegarde, DITAHF).

Ces dispositifs permettent d'accompagner actuellement près de **3 800 logements**, dont une grande partie réalisent des travaux de rénovation thermique.

Le Conseil Départemental est également engagé dans la lutte contre la précarité énergétique. Différents dispositifs ont été mis en place (ECOGIE, fonds d'aide aux petits travaux, CHEC - chèque Habitat Ecologique et Citoyen), parallèlement à la relance de l'Alliance départementale contre la précarité énergétique. Le CD93 apporte par ailleurs son soutien à Seine Saint Denis Habitat en vue de baisser le montant des charges des locataires en favorisant les économies d'énergie et les mobilités douces

RÉHABILITATION DU PARC HLM

En forte hausse et sans bouclier tarifaire pérenne, la dépense énergétique contribue fortement à la précarisation des ménages des QPV. Dans les PRU, **les bailleurs sociaux programment de réhabiliter 8 800 logements**, parmi lesquels **5 400 sont subventionnés par l'ANRU** à condition d'atteindre le label HPE-rénovation (équivalent à une étiquette DPE C).

Est Ensemble accompagne les bailleurs dans la mobilisation des financements : majorations et nouvelles demandes auprès de l'ANRU, FEDER, Fonds d'investissement métropolitain de la MGP jusqu'à nouvel ordre, Contrat de chaleur renouvelable avec l'ADEME en projet.

AXES DE TRAVAIL

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES D'ACTION
1. POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET AMPLIFIER LES ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'HABITAT	1.1. Mener à bien les PRU dans le cadre d'une vision d'ensemble sur les finalités économiques et sociales des projets urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la réalisation par l'ensemble des maîtres d'ouvrage des programmes de renouvellement urbain ambitieux définis dans le cadre des 6 conventions de renouvellement urbain • Piloter la mise en œuvre des opérations d'aménagement et mettre en œuvre les opérations d'équipements territoriaux.
	1.2. Améliorer la qualité de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la rénovation énergétique du parc social • Poursuivre l'amélioration du parc privé • Mieux accompagner les copropriétés en QPV dans la gestion de leur copropriété • Mieux accompagner les ménages en QPV en situation de mal logement • Développer les actions d'auto-réhabilitation accompagnées
	1.3. Favoriser la mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Achever la qualification fine du parc social • Construire une politique d'attribution des logements sociaux partagée • Interroger la pertinence des objectifs d'attribution dans/hors QPV sur certaines communes largement couvertes en QPV • Développer des programmes d'accession sociale, notamment des opérations de BRS via Est Ensemble Habitat
	1.4. Renforcer la valeur ajoutée des interventions urbaines sur le fonctionnement social et économique des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre et renforcer les habitants et associations locales aux projets en cours pour les informer et faciliter leur adhésion aux projets • Assurer un maintien du cadre de vie pendant les travaux (entretien, sécurité...) et soutenir les initiatives d'urbanisme transitoire • Prendre en compte les besoins immédiats des habitants dans l'ordonnancement des opérations
2. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE	2.1. Développer la qualité environnementale des projets de renouvellement urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Maximiser le réemploi des matériaux de déconstruction dans tous les PRU • Développer des projets d'agriculture urbaine dans l'ensemble des PRU • Systématiser les actions d'urbanisme transitoire dans tous les PRU quand les fonciers ou bâtiments sont libérés. • Veiller à la préservation autant que possible du patrimoine naturel existant et améliorer les qualités des projets en matière de désimperméabilisation des sols, biodiversité, renaturation... • Intégrer les préconisations issues des études qualité de l'air menées sur 6 PRU
	2.2. Mettre en œuvre la nouvelle charte GUSP	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer des outils, tableaux de suivis, grilles de diagnostics, pour simplifier et harmoniser l'exercice TFPB, afin de faciliter la coordination entre les partenaires dédiés • Actions d'accompagnement, de formations, pour favoriser l'interconnaissance des professionnels partenaires sur les questions de quotidien • Elargir le partenariat à l'ensemble des gestionnaires des espaces extérieurs dans les QPV • Coordonner les différents bailleurs sur une mutualisation quant à des actions concernant la tranquillité résidentielle, et élargir aux autres professionnels acteurs de ces domaines • Elaborer des démarches GUSP Habitat Privé pour les copropriétés inscrites dans des dispositifs spécifiques • Organiser les liens entre démarches GUSP et Renouvellement Urbain pour anticiper les enjeux de cadre de vie, de gestion et de sécurité en phase chantier et sur le long terme • Décliner la charte GUSP territoriale par commune avec l'élaboration des conventions GUSP Villes



VII. AMÉNAGEMENT, DÉPLACEMENT ET ENVIRONNEMENT

● ● ● DIAGNOSTIC

La qualité de vie des quartiers recouvre ici l'ensemble des caractéristiques faisant du quartier un espace agréable à vivre (qualité de l'environnement et des espaces publics, accès aux espaces de centralité et aux transports, qualité des équipements et qualité de l'ambiance urbaine, tranquillité publique et résidentielle, etc.).

DES ESPACES PUBLICS À REQUALIFIER POUR MIEUX RÉPONDRE À UNE DIVERSITÉ D'USAGES ET À REVÉGÉTALISER

La qualité des espaces extérieurs, dans leur dimension de gestion quotidienne, est très variable en fonction des QPV. Globalement, les quartiers bénéficient d'espaces récréatifs et d'espaces verts (bien que ceux-ci soient peu qualitatifs) dont les bailleurs et collectivités assurent conjointement la gestion.

On observe cependant des différences de gestion importantes. La principale problématique au sujet des espaces extérieurs, concerne les espaces de voirie et notamment les parkings. Dans certains QPV, se cumulent des problèmes de congestion du stationnement, de mécanique sauvage, de dégradation de l'environnement par des déchets automobiles (par exemple à la Noue Caillet Nord à Bondy). Cette problématique est souvent la plus visible.

Cette autre problématique sur les espaces extérieurs, si elle tend à s'amoindrir, reste pour le moins prégnante, et apporte une réelle difficulté de gestion à l'ensemble des gestionnaires. Des solutions sont apportées, notamment en termes de locaux par les organismes bailleurs, et la pratique favorisée sur l'ensemble du territoire du réemploi, avec la mise en valeur du réseau des ressourceries du territoire. Le sujet des petits déchets au sol apparaît également moins prégnant à l'échelle du territoire, comme les dépôts sauvages, qui concernent quelques sites précis.

L'utilisation des PAVes (Point d'Apport Volontaire), n'est pas rendue optimale aujourd'hui par les utilisateurs, avec des problématiques d'amoncellement de déchets à certains endroits. Le PAVe apparaît parfois comme un point de crispation sur certains QPV (par exemple, au Morillon à Montreuil), où le rôle de chacun des acteurs demande à être clarifié.

Plus spécifiquement, les espaces publics dans les quartiers concernés par les opérations de renouvellement urbain présentent dans de nombreux cas des problématiques cumulées : des limites foncières peu lisibles qui rendent difficile la gestion ; des problèmes d'enclavement liés à la conception des voiries (impasses notamment) qui peuvent entraver l'accès à certains services et favoriser des problèmes d'insécurité ; une faible qualification des espaces publics et une forte minéralité qui favorise parfois les îlots de chaleur urbains.



Concernant la tranquillité résidentielle, on peut noter la persistance voire l'augmentation des points de deal sur certains QPV, ayant des impacts directs sur les habitant-e-s des immeubles concernés. Certains facteurs urbains, comme des cheminements, l'éclairage, marquent encore des sentiments d'insécurité, avec peu d'évolution pour certains quartiers. A noter que la question du genre est à prendre en compte dans ces ressentis, notamment dans certains QPV où la présence masculine est dominante et laisse peu de place à des présences féminines.

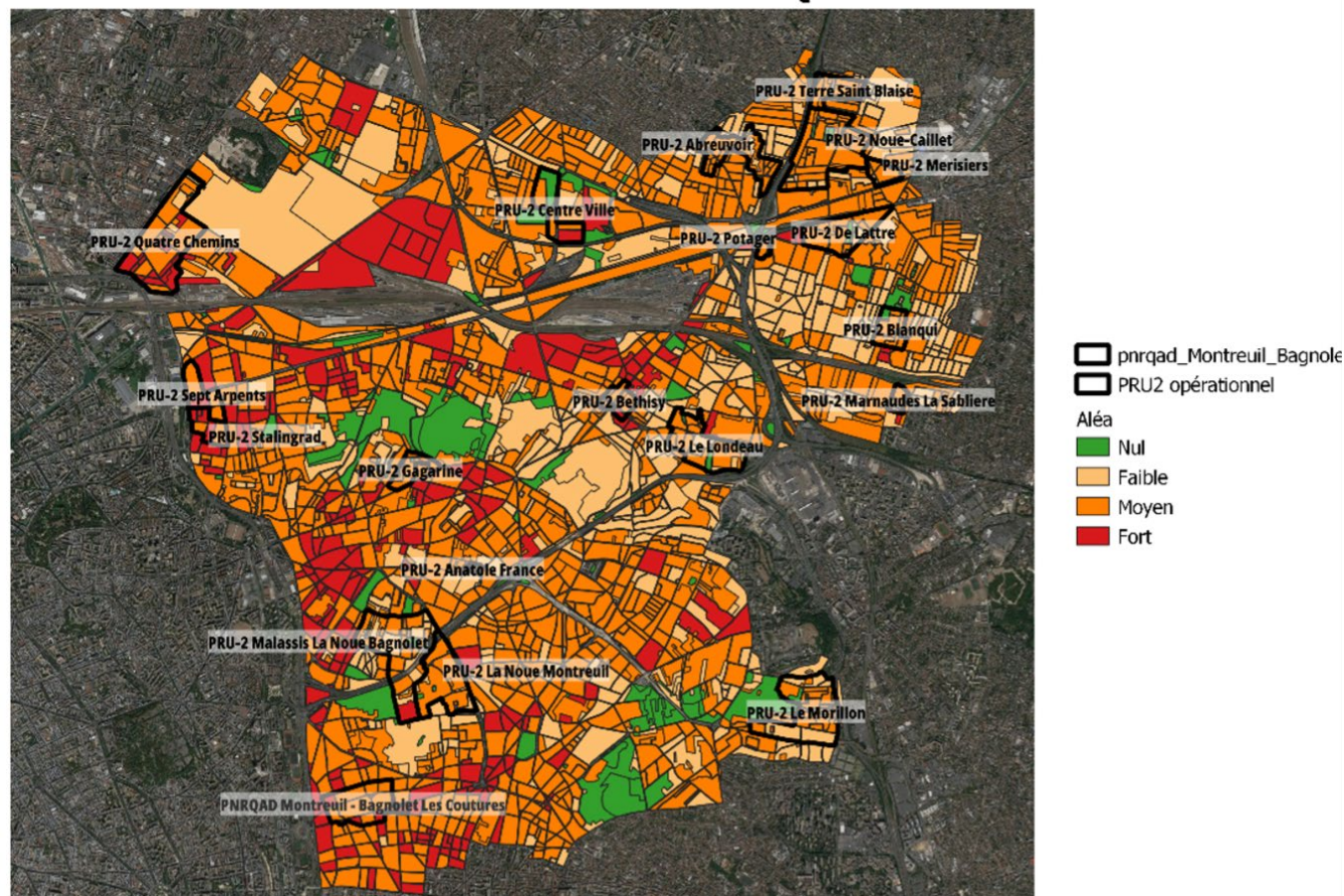
Les opérations de résidentialisation n'ont pas nécessairement apporté une solution à la tranquillité résidentielle. Corrélées à des problématiques de gestion, elles participent parfois à un sentiment de dégradation, notamment par des difficultés d'interventions dans des espaces verts fermés, des grilles et portes de parking vandalisées.

DES QUARTIERS TRÈS EXPOSÉS AUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET AUX ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

Le territoire d'Est Ensemble est le plus densément urbanisé de la Métropole du Grand Paris après la ville de Paris et souffre d'une carence en espaces verts importante, avec une moyenne de 6,46 m²/habitant contre 10 m² à Paris. Plus précisément, 5 zones représentant 28% du territoire concentrent les plus grandes difficultés²⁸ : sud-ouest de Montreuil et de Bagnolet, Plateau de Romainville, centre-nord de Noisy-le-Sec, nord de Bondy et nord-est de Bobigny et sud-est Bondy.

Les effets de cette carence se combinent avec ceux du réchauffement climatique - **îlots de chaleur urbains** (ICU), ruissellement des eaux pluviales et risques d'inondations, perte de la biodiversité - et dessinent une carte de la vulnérabilité du territoire, recoupée avec les données socio-économiques des populations qui font ressortir les QPV comme **les secteurs à plus forts enjeux en termes de renaturation et d'amélioration de la qualité de vie** aujourd'hui et dans les prochaines années (cf. carte ci-dessous).

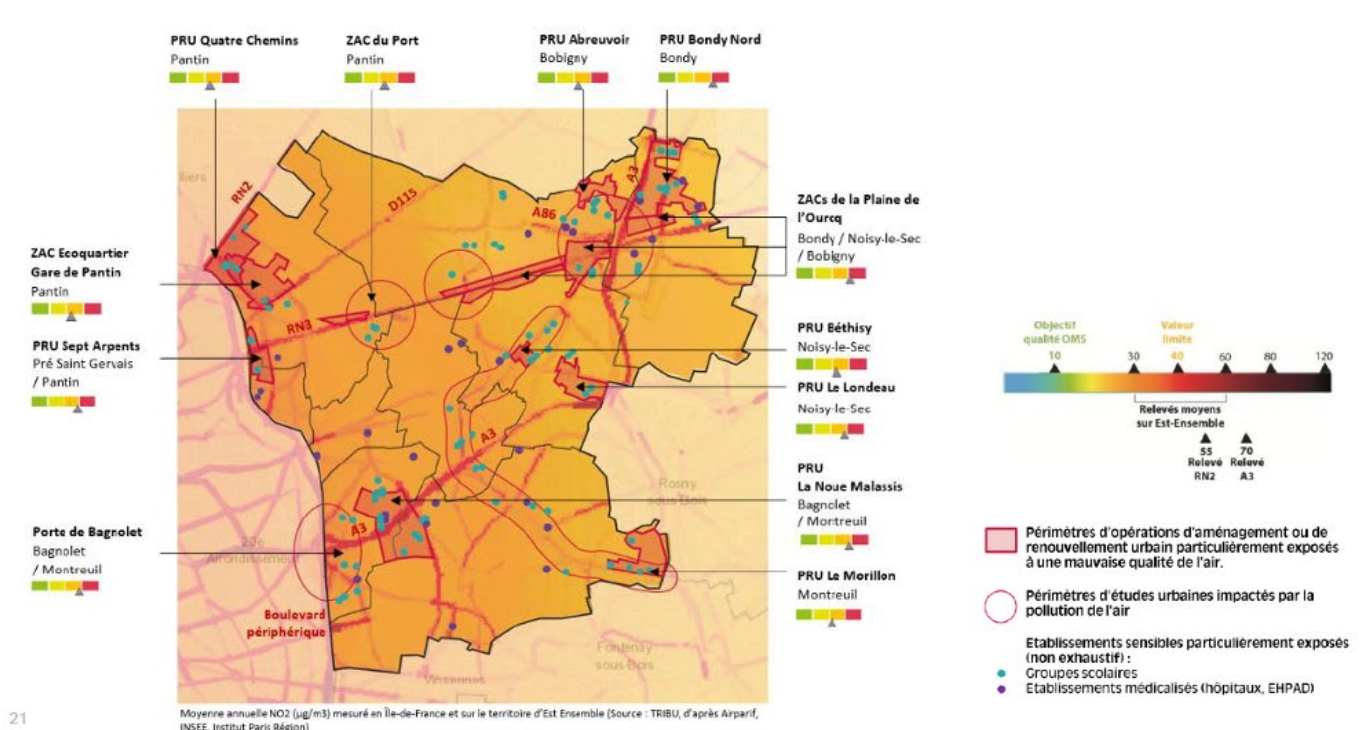
CROISEMENT NPNRU ET RISQUE ICU



²⁸ C'est-à-dire une double carence : une surface par habitants inférieure à 10 m² et une distance aux espaces verts supérieure à 600 m (10 minutes à pied) (source : étude réalisée par Est Ensemble).

La **qualité de l'air** constitue également un enjeu majeur de santé publique à Est Ensemble. En effet, même si les émissions de polluants atmosphériques diminuent dans presque tous les secteurs conformément aux objectifs nationaux, elles atteignent des niveaux encore élevés, puisque **100% du territoire est exposé à des niveaux de pollution supérieurs aux recommandations de l'Organisation Mondiale pour la Santé**. Cette situation n'est pas sans conséquence pour la santé des populations, en particulier celles résidant dans les QPV situés à proximité des infrastructures de transport majeures qui traversent le territoire (périphérique, A3, A86, RN3, RN2, ...). Ainsi en moyenne sur le territoire d'Est Ensemble, **1 décès prématuré sur 20 est imputable à la mauvaise qualité de l'air**, et même 1 sur 10 dans les secteurs les plus exposés à la pollution. Au total, ce sont 180 000 personnes, soit 42% de la population, qui résident dans un périmètre de 500 m aux abords des autoroutes ou axes majeurs sur le territoire.

Avec la participation de l'ADEME, des diagnostics de dispersion des polluants à l'état actuel et après projet ont par ailleurs été réalisés pour 6 PRU à proximité de grandes infrastructures routières (secteurs Bondy – Noue Caillet ; Pantin et le Pré-Saint-Gervais – Quatre Chemins et Sept Arpents ; Bagnolet et Montreuil – La Noüe-Malassis et le Morillon ; Noisy-le-Sec – le Londeau), qui ont permis de confirmer l'importance d'intégrer ces enjeux dans la conception urbaine via des mesures d'éloignement des équipements sensibles vis-à-vis des sources de pollution, comme d'envisager l'évolution des pratiques de mobilité sur les axes générateurs de nuisances (stratégie d'apaisement des autoroutes notamment).



Etat de la pollution de l'air dans les secteurs de projet à Est Ensemble, notamment les 12 PRU, 2018

Les démolitions, rénovations et constructions programmées impliquent des volumes importants de déchets et matériaux. Ces flux nécessitent la montée en puissance de l'économie circulaire sur les opérations du territoire, et notamment dans les QPV.

QUALITÉ ET ACCESSIBILITÉ DES ÉQUIPEMENTS DANS LES QPV

L'enquête cadre de vie menée en 2021 sur 12 QPV du territoire, révèle **pour certains quartiers un manque d'équipements et d'accès à certains services**. Les répondants estiment, en effet, être éloignés de certaines structures utiles et, quand elles existent dans le quartier, que le service proposé ne répond pas de manière optimale à la demande (horaires non adaptés, locaux trop petits ou trop peu nombreux pour recevoir un grand nombre de bénéficiaires).

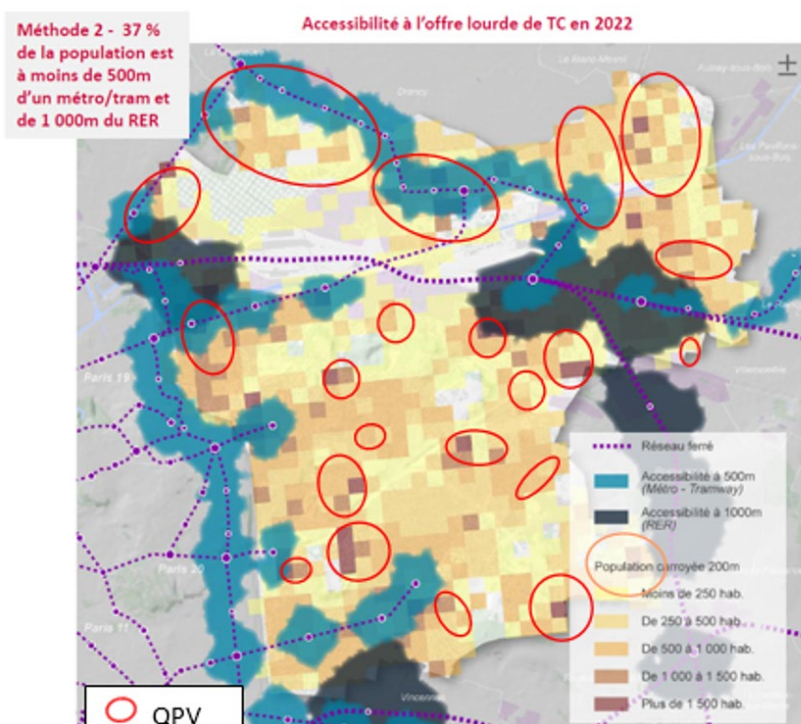
Plus particulièrement dans les quartiers en renouvellement urbain, les prospectives scolaires tenant compte des programmes de construction de logements font état de **besoins de création ou d'extension d'équipements scolaires dans 10 des 12 quartiers concernés**. Certains équipements, quant à eux, présentent des qualités constructives très faibles avec des **enjeux d'amélioration des performances thermiques** notamment (par exemple, l'école Robespierre dans le quartier de l'Abreuveoir).

De même, les bibliothèques ou ludothèques présentes sur les quartiers du Morillon et du Londeau sont **sous-dimensionnées** au regard des usages et de leur utilité sociale dans les quartiers. Au Nord de Bondy, **l'absence d'équipement culturel** (une seule bibliothèque située au centre-ville de Bondy) fait, par ailleurs, cruellement défaut pour favoriser l'accès à la culture d'une moitié de la ville présentant, par ailleurs, les plus grandes difficultés sociales. Quant au secteur de la dalle Thorez dans le quartier des Malassis à Bagnolet, la présence d'équipements territoriaux structurants (piscine et conservatoire) pourrait être un atout majeur, mais **leur état de d'obsolescence technique et leur situation d'imbrication dans la dalle vouée à la démolition nécessite de les repenser.**

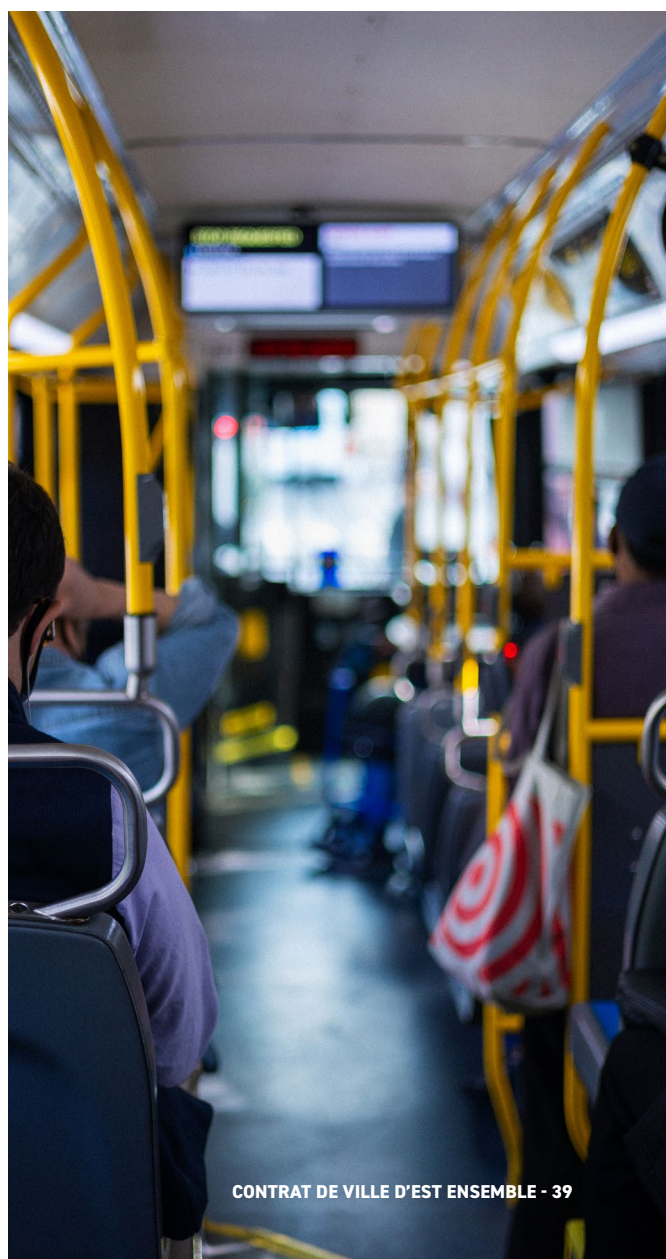
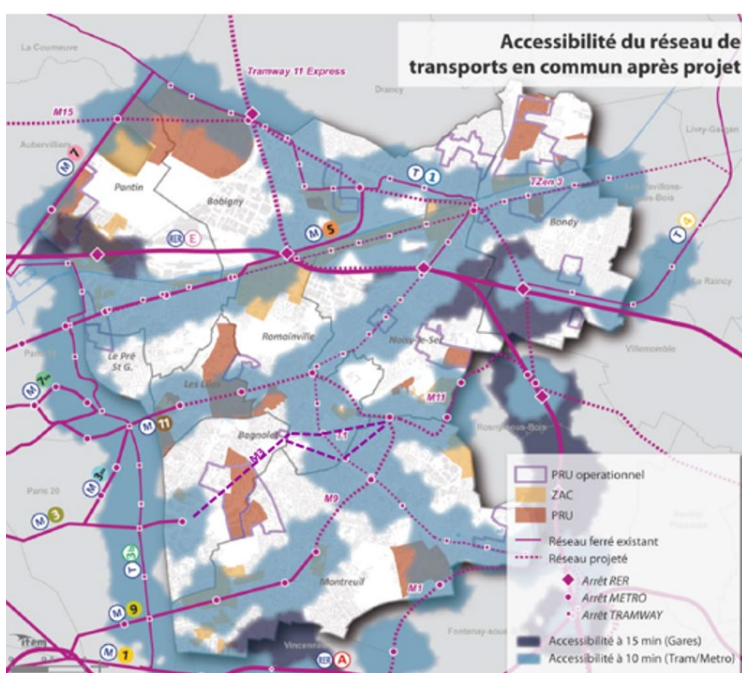
QUALITÉ DU RÉSEAU DE TRANSPORT ET DES DÉPLACEMENTS DANS LES QPV

» Une accessibilité piétonne aux transports collectifs structurants variable selon les quartiers

A l'échelle d'Est Ensemble, seulement 37% des habitant·e·s vivent à moins de 500 m d'un métro ou d'un tramway et à moins de 1 000 m d'un RER. Ce taux est équivalent à des territoires situés en grande couronne alors qu'Est Ensemble est l'un des territoires les plus denses de la Métropole avec 10 500 habitant·e·s/km². A l'exception de certains quartiers de Pantin et de Bobigny, les quartiers prioritaires sont concernés par ces lacunes dans le réseau de transport en commun (cf. cartographie ci-dessous).



Plusieurs projets de transports collectifs sont prévus et devraient en partie solutionner cette problématique. Nombre d'entre eux ont toutefois été décalés de 5 à 10 ans par rapport aux échéances initiales (comme pour le Tzen3, la ligne 15, le T11 express, phasage du T1 etc..).

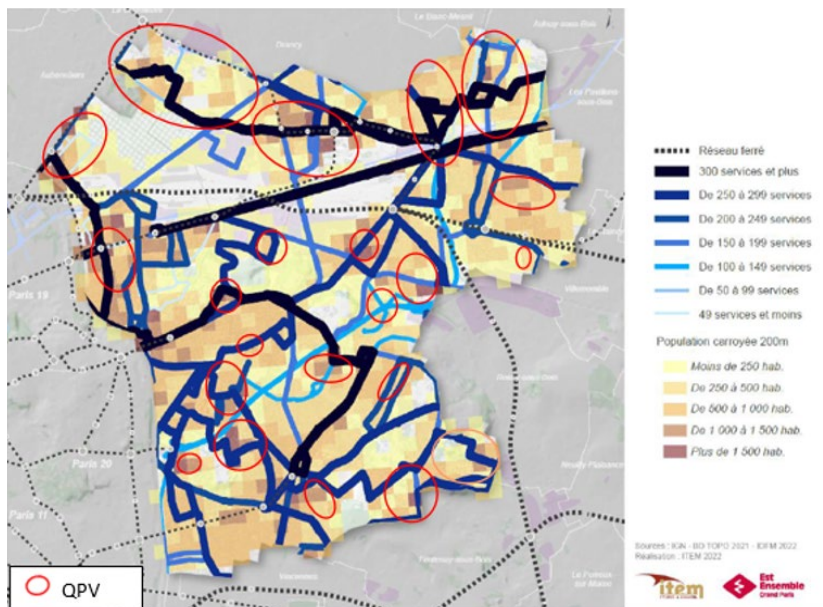


LIGNE	QPV CONCERNÉS	ENJEUX
LIGNE 11 (PRINTEMPS 2024)	Gagarine, Trois communes, La Boissière, Le Londeau	Prolongement jusque Rosny-Bois Perrier : 5 nouvelles stations et une connexion au T1 renforçant le maillage est-ouest.
T1 (2026-2028)	Bobigny centre-ville, Bethisy, Les Morillons	Prolongement du tramway à Noisy-le-sec en 2026 et à Val de Fontenay dans une seconde phase (à sécuriser), renforçant la déserte Nord-Sud dans cette zone particulièrement mal desservie.
TZEN (HORIZON 2030)	Sept Arpents, Abreuvoir	Insertion d'un bus en site propre le long de le RN3 entre porte de Pantin et Livry Gargan, connexions avec le T3, la ligne 5 et le T1 (+ Tram Express Nord et ligne 15 ensuite).
LIGNE 15 (HORIZON 2030)	Gagarine, Trois communes, La Boissière, Le Londeau	Prolongement jusque Rosny-Bois Perrier : 5 nouvelles stations et une connexion au T1 renforçant le maillage est-ouest.
T11 EXPRESS (HORIZON 2035)	Nord et Centre de Bobigny	Projet de desserte tangentielle reliant Sartrouville, le Bourget et Noisy-le-sec) facilitant l'accès à des zones d'emploi importantes (plaine de l'Ourcq, les vignes, Mermoz, Roissy-Le Bourget). Gare prévue à Bobigny La Folie, potentiellement avec une insertion à la ligne 5.
LIGNE 1 (HORIZON 2035)	Bel Air, Grands Pêcheurs	Prolongement de la ligne 1 depuis Château de Vincennes à Val-de-Fontenay desservant ainsi Vincennes, Montreuil et Fontenay-sous-Bois.
LIGNE 9	Les Hauts de Montreuil, Branly-Boissière	Prolongement de la ligne 9 prévu dans le SDRIF. A ce jour aucune étude n'a été lancée par Ile-de-France Mobilités.
LIGNE 3	Bagnolet, Trois communes	Prolongement de la ligne 3 à l'est entre Gallieni à Mairie de Montreuil prévu dans le SDRIF-E. Ce tracé doublant la ligne 9 ne satisfait pas Est Ensemble qui souhaite plutôt porter une liaison entre Gallieni et Montreuil Hôpital (M9 et M11), en passant par Malassis-La Noue, les Hauts de Bagnolet et en croisant le T1 au sud à la station Route de Romainville ou au nord de l'A3 à la station Libre Pensée.

• **Un réseau de bus à la couverture satisfaisante mais dont la qualité et le niveau de service restent à parfaire**

Une quarantaine de lignes de bus dessert le territoire d'Est Ensemble et offre un maillage complémentaire au réseau de transport structurant. **La quasi-intégralité des quartiers prioritaires bénéficie d'une ligne forte de bus** (+250 services) permettant de se rabattre sur un métro ou un RER. Pour autant, un certain nombre de difficultés subsistent :

- » La fréquence et l'étendue horaire des dessertes paraissent encore **insuffisantes** sur plusieurs quartiers à enjeux pour la politique de la ville (ex : Londeau, Boissière, Bondy...).
- » Certains dysfonctionnements sont observés dans plusieurs quartiers en termes de **lisibilité** des arrêts de bus et de **facilité d'accès**.
- » Certaines lignes de bus, tributaires de la circulation dense présentent des **temps de parcours longs** et une **instabilité des horaires**.



Cartographie des lignes de bus en fonction du niveau de service

Compte tenu du retard de l'arrivée des grands projets de transport sur le territoire et des enjeux urbains et de desserte actuelle, Est Ensemble a mené une étude pour porter l'amélioration de son réseau de bus auprès d'Ile-de-France Mobilité. 18 lignes ont fait l'objet de demandes de renfort à l'autorité organisatrice des mobilités en Ile-de-France et plusieurs d'entre elles concernent certains quartiers prioritaires (cf. tableau et carte ci-contre).

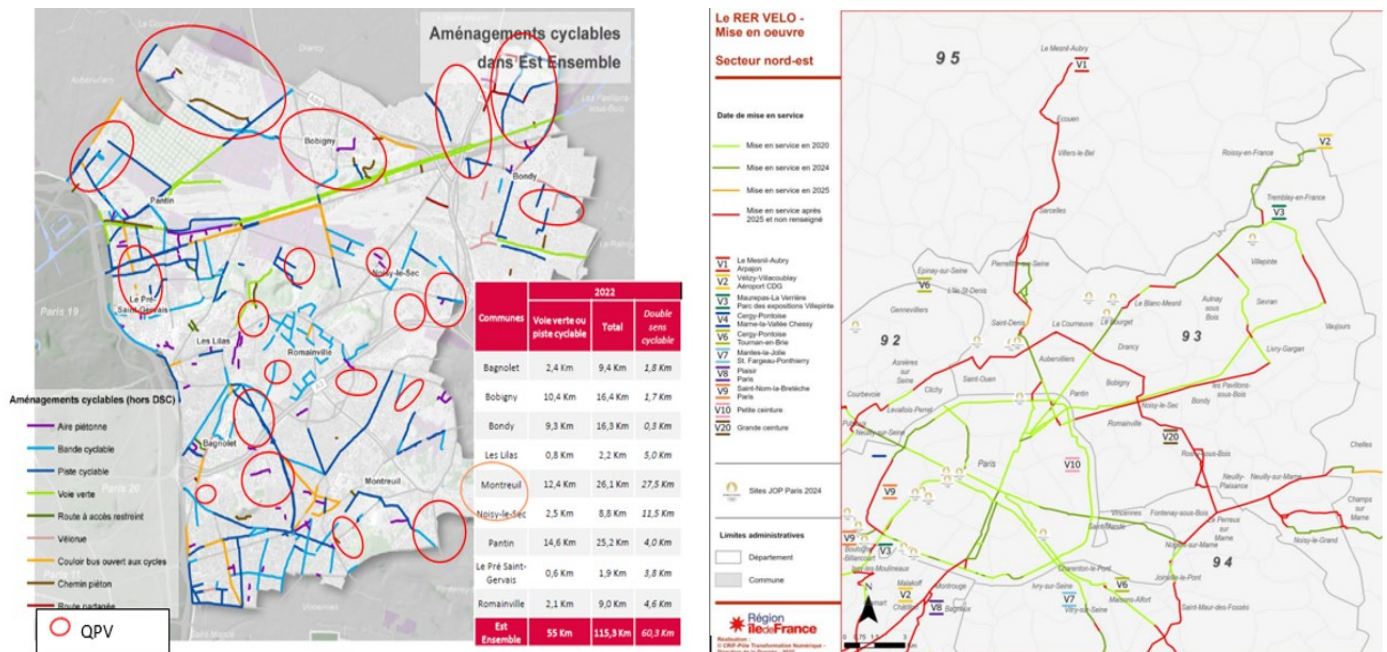
A noter qu'Ile-de-France Mobilité conditionne ces renforts d'offres à l'amélioration de la circulation du réseau bus sur le territoire et à la place disponible dans les centres bus. Un travail préalable sur ces deux sujets est donc nécessaire.

LIGNE	PROJET PORTÉ PAR EST ENSEMBLE	CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE	QPV IMPACTÉ
8	Renfort d'offre et prolongement jusqu'à Eglise de Pantin	IDFM porte le projet de limiter la ligne 8 à la gare du RER de Bondy à court terme avec offre inchangée.	Pont de Bondy
48	Renfort d'offre et prolongement pour desservir la mairie de Romainville	Sous réserve d'amélioration : le renfort d'offre est envisageable après analyse des points durs de circulation et leurs résorptions. Pour le prolongement à la mairie de Romainville, techniquement irréalisable mais étude possible pour trouver un autre emplacement de terminus.	Gagarine
76, 102, 121, 122, 143, 145, 151, 249, 251, 322, 351	Renfort d'offre	Sous réserve d'amélioration : le renfort d'offre est envisageable après analyse des points durs de circulation et leurs résorptions.	Les Malassis, Trois Communes, Jean Moulin, Les Morillons, La Noue, Abeuvoir, Londeau, Bethisy, Gremillon, Etoile
127	Scission de la ligne en 2, créant une ligne ouest entre Croix de Chavaux et Val-de-Fontenay + renfort offre	Sous réserve d'amélioration : une scission peut être étudiée mais après réflexion élargie sur l'ensemble des OD de la ligne.	Grand Pêcheurs
146	Passage de la ligne au nord du canal de l'Ourcq + renfort d'offre	Sous réserve d'amélioration : le renfort d'offre est envisageable après analyse des points durs de circulation et leurs résorptions. La faisabilité d'une modification de l'itinéraire pourra être étudiée.	Bondy Nord
170	Question de la déviation à Pantin (piétonnisation de la rue Hoche)	Etude en cours : IDFM est défavorable à la piétonnisation de la rue Hoche, des études sont en cours afin de limiter la déviation et la perte de lisibilité de la ligne 170.	4 chemins et 7 arpents
248	Prolongement de Fort d'Aubervilliers à la gare de Pantin	Sous réserve d'amélioration : un prolongement semble pertinent sous réserve de l'existence d'un terminus en gare de Pantin. Avec également la possibilité d'un prolongement de la ligne 61	Les Courtillères
301	Passage par l'av. K. Marx à Bobigny + passage par l'arrêt de T1 T.Sueur + renfort d'offre	Retenu : le passage par l'av. K. Marx est validé et la proposition de mise en correspondance avec le T à T. Sueur sera intégrée au schéma cible de restructuration bus en lien avec T1. Sous réserve d'amélioration : le renfort d'offre est envisageable après analyse des points durs de circulation et leurs résorptions.	Bobigny centre-ville

• Cyclabilité à développer

Le maillage cyclable sur le territoire d'Est Ensemble a évolué rapidement depuis 2015 grâce aux politiques cyclables portées par les Villes (plan vélo des Villes) et le Département. Pour autant la continuité du maillage cyclable et la qualité du réseau doivent être améliorées. Le territoire souffre de **discontinuités**, notamment **entre quartiers et centre-ville ou pôles gare**.

Demain, les projets de la Région (réseau vélo Ile-de-France (ex-RERV)) et de la Métropole (Plan Vélo Métropolitain) viendront compléter le réseau cyclable structurant tandis que les projets vélo des Villes et les projets de pacification de voirie devraient permettre d'améliorer le maillage fin des villes.



Malgré un développement important de l'offre de stationnement vélo ces dernières années, Est Ensemble ne recense que 7 760 places soit **seulement 18 places pour 1 000 habitant-e-s** avec des différences importantes entre les villes (**seulement 9 places pour 1 000 habitant-e-s à Bondy, et près de 30 à Pantin**). Montreuil comptabilise 37 % de l'offre du territoire.

L'offre de Vélib' reste à développer. En effet, l'offre est présente sur 8 communes d'Est Ensemble essentiellement dans les centres-villes ou à proximité des modes lourds. **Seuls quelques quartiers en politique de la ville à Pantin, Bobigny ou Bagnolet bénéficient de la présence de quelques stations.**

• • • ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

AMÉNAGEMENT ET DÉPLACEMENTS

» Planification dans une logique de développement multipolaire

Le pôle planification d'Est Ensemble veille à la bonne articulation de tous les documents réglementaires cadres relatifs à l'aménagement et à la mobilité (PLUi, PLM, SDRIFE, SCOT) afin de garantir une desserte efficace et homogène sur le territoire en particulier dans les secteurs les moins bien desservis en transports en communs et dans les secteurs de renouvellement urbain, tout en veillant à poursuivre un développement multipolaire à l'échelle du territoire. Il s'agit de garantir le développement de tous les modes de transports : vélo, bus, transports en commun structurants et marche.

» Résorption des coupures urbaines

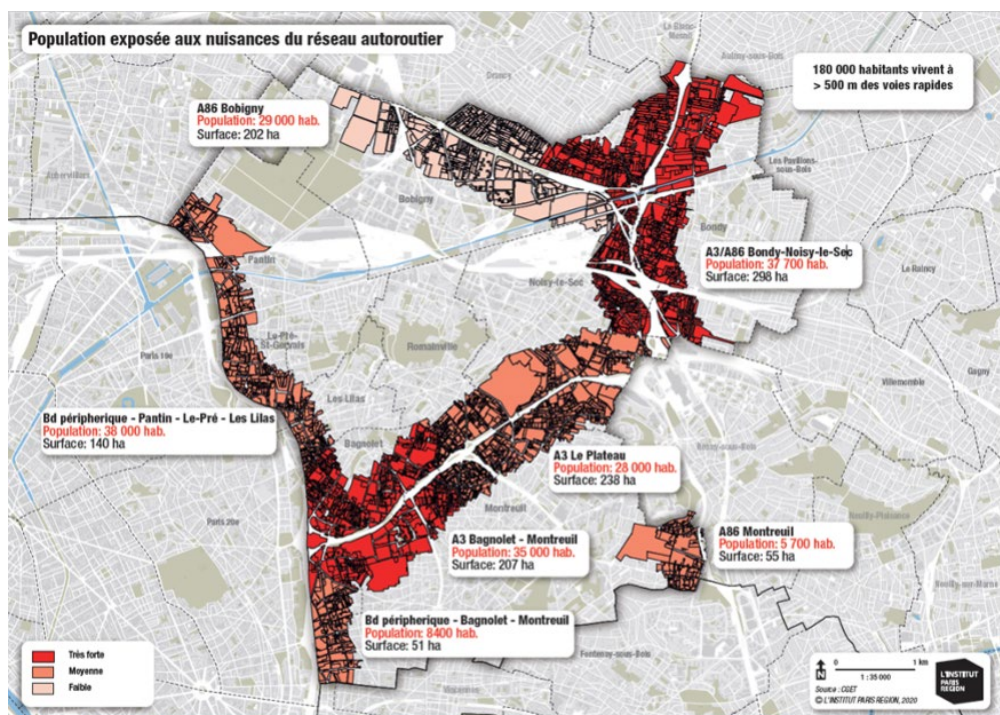
Dans le cadre des projets d'aménagement portés par le Territoire, Est Ensemble entend poursuivre le travail engagé en termes de résorption des coupures urbaines pour désenclaver les quartiers QPV et NPRU.

- **La construction de nouveaux franchissements :**

Sur le territoire de la Plaine de l'Ourcq, 2 nouvelles passerelles au-dessus du canal de l'Ourcq ont été inaugurées : la passerelle Pierre-Simon Girard (2014) permet notamment de relier le centre-ville de Bobigny à la RD 933 et à la ZAC Ecocité ; la passerelle Romy Schneider (2019) permet, quant à elle, aux habitant·e·s de La Sablière à Noisy-le-sec d'accéder au parc départemental de la Bergère. Dans les prochaines années, 5 nouvelles passerelles seront construites : 2 passerelles en cours à Bondy et Pantin Grandes Serres ; 2 à venir à Bobigny et 1 dernière à Bondy.

- **L'apaisement des autoroutes :**

Est Ensemble s'engage dans une réflexion sur la pacification des autoroutes qui traversent son territoire (A3, A86) en lien avec les réflexions sur le devenir du Boulevard Périphérique parisien (passage à 50km/h, voie dédiée au covoiturage dans le prolongement de la voie Olympique). Les autoroutes d'Est Ensemble ont un impact social, environnemental et sanitaire qui affecte au quotidien 180 000 personnes soit 44% des habitant·e·s d'Est Ensemble et touchant notamment 12 des 20 quartiers en QPV. Plusieurs leviers existent pour diminuer les nuisances et optimiser l'utilisation des autoroutes vers des modes alternatifs à l'autosolisme : la baisse de la vitesse, la création de voies dédiées pour le co-voiturage, les transports en commun, la végétalisation... La publication d'un plaidoyer pour l'apaisement des autoroutes peut être envisagée comme un premier levier d'action.



- **Abords du T1, de la déconstruction d'une autoroute vers une couture paysagère :**

Le territoire du Parc des Hauteurs se prépare à accueillir, d'ici 2028, le prolongement du tramway T1 qui traversera les communes de Noisy-le Sec, Romainville et Montreuil jusqu'à la gare de Val de Fontenay. Son arrivée est rendue possible par la transformation de l'ancienne autoroute A186, entre Romainville et Montreuil, en une avenue paysagère qui favorise les modes de déplacements doux, la renaturation et la couture des quartiers traversés. Pour définir le développement urbain des abords du T1, un plan guide concerté avec les habitant·e·s a été élaboré entre 2021 et 2023 reposant sur le principe que le comblement d'une autoroute urbaine n'est pas d'abord une opportunité pour construire, mais avant tout une occasion unique de planter et de réparer. Le projet urbain défend donc l'ambition de garantir une insertion et une programmation urbaine équilibrée en lien avec les territoires environnants dans le but de connecter les quartiers entre eux. Sa mise en œuvre opérationnelle se traduira pas la création d'une opération d'aménagement et une traduction règlementaire dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Est Ensemble.

- » **La mise en œuvre des projets d'aménagement de la Plaine de l'Ourcq et du Faubourg**

Dans le cadre de ses projets d'aménagement, Est Ensemble poursuit l'objectif de renforcer les liaisons intercommunales et entre les quartiers, notamment pour les quartiers prioritaires. A travers ses projets d'aménagement, Est Ensemble entend également requalifier les quartiers inscrits dans le Programme de Renouvellement Urbain et les inscrire dans une démarche d'intégration complète au reste du territoire.

- **La Plaine de l'Ourcq :**

Le projet de territoire de la Plaine de l'Ourcq intègre pleinement les QPV et les NPRU. La Plaine de l'Ourcq comprend 7 NPRU : 4 Chemins et 7 Arpents à Pantin, Centre-Ville et Abreuvoir à Bobigny, Béthisy et Longjumeau à Noisy-le-Sec et un NPRU multisite à Bondy.

Les projets d'aménagement intègrent les dynamiques de développement de ces quartiers et sont conçus de sorte que les habitant·e·s des quartiers QPV et NPRU puissent pleinement bénéficier des aménités développées dans les nouveaux quartiers.

La programmation des nouvelles opérations intègre les besoins des QPV, notamment en termes de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux. Les opérations de la Plaine de l'Ourcq comptabilisent 541 logements sociaux, dont 341 qui participent à la reconstitution de l'offre démolie dans les PRU.

- **Le Faubourg :**

Le territoire du Faubourg est composé de 4 QPV qui sont inclus dans la stratégie de développement du territoire : Les Quatre Chemins, Sept Arpents-Stalingrad, Le Plateau – Les Malassis – La Noue et La Capsulerie.

Les enjeux d'amélioration du Faubourg concernent au premier chef les habitant·e·s en QPV : réparation des coupures urbaines, renaturation, préservation de l'identité urbaine et sociale (maintien d'une mixité fonctionnelle et d'un parc locatif privé et social), amélioration de la desserte locale.

Ainsi chaque grand projet d'aménagement du Faubourg a pour enjeu et objectif le désenclavement des quartiers en QPV alentours et le développement d'équipements ou de services pouvant bénéficier aux habitant·e·s de ces quartiers. C'est le cas de la ZAC Ecoquartier en lien avec le QPV et le NPRU Quatre Chemins et du projet Porte de Bagnolet-Gallieni en lien avec le QPV de la Capsulerie et du QPV/NPRU Plateau – Les Malassis – La Noue.

ENVIRONNEMENT

- » **Documents cadres et « grands plans »**

Les ambitions environnementales de l'EPT sont déclinées dans plusieurs documents-cadres qui se déclinent notamment en QPV, axe prioritaire d'intervention des politiques publiques d'Est Ensemble dans un souci de justice sociale :

- » Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- » Le Référentiel pour un Aménagement Durable
- » La Trame Verte et Bleue
- » La Charte pour le développement de l'économie circulaire dans l'aménagement et la construction
- » La Charte d'agriculture urbaine
- » Le Plan Zéro Déchet

L'amélioration de l'accès à la nature, le rafraîchissement et le confort urbain, la réapparition de l'eau dans l'espace public, la restauration de la biodiversité, la prise en compte des risques et nuisances ou encore la transition énergétique, représentent des objectifs majeurs du territoire, en particulier dans les territoires les plus en difficultés que sont les périmètres de Projets de Renouvellement Urbain.

Ces objectifs ont, par ailleurs, été confirmés parmi les propositions issues de la **convention citoyenne sur le Climat** organisée en 2021 à l'échelle d'Est Ensemble.

De ce fait, l'EPT s'est engagé dans la mise en œuvre de 2 projets stratégiques et opérationnels indispensables pour la qualité de vie sur le territoire que sont le Plan arbres et le Grand Chemin, qui concernent la plantation de 20 000 arbres et de 35 km de voirie requalifiés au profit de la renaturation et des déplacements actifs. Ces projets majeurs pour le territoire irriguent une grande partie des PRU et plus globalement des QPV et participeront à y améliorer le cadre de vie et l'intégration de ces quartiers dans le paysage.

Est Ensemble a par ailleurs enclenché une dynamique d'amplification de la nature dans les 12 projets de renouvellement urbain. Cette démarche partagée avec les différents maîtres d'ouvrage vise notamment à tendre vers une offre de 10 m² d'espaces verts ouverts au public, et a permis de mettre en exergue d'importantes marges d'évolution des projets urbains pour atteindre ce niveau d'ambition. Ainsi ont été préconisées des évolutions des plans guides de PRU pour mieux préserver les trames arborées et les espaces de pleine terre, des réaménagements écologiques (aires de jeux perméables, jardins partagés, etc.) ou des aménagements d'espaces publics plus perméables (pavés enherbés, débitumisation, ...).

A ces orientations stratégiques s'ajoutent **la politique d'urbanisme transitoire TempO'**, qui vise au soutien d'occupations temporaires de délaissés urbains, dans un objectif d'accompagnement des innova-

tions urbaines et environnementales portées par des acteurs de l'ESS dans des secteurs en attente de travaux, permettant parallèlement d'éviter leur dégradation. Cette politique publique s'oriente, en priorité, dans les QPV, qui ont concerné plus de **50% des projets soutenus durant l'AMI 2019 – 2022**.

» **Insuffler des dynamiques d'innovation sociale et environnementale en QPV**

Grâce à des stratégies coordonnées entre l'EPT, les villes, les bailleurs, le Conseil Départemental et le tissu associatif local, de nombreux projets d'innovation sociale et environnementales développent en QPV, en lien avec les thématiques prioritaires du territoire :

L'alimentation durable et l'agriculture urbaine : la Charte d'agriculture urbaine d'Est Ensemble promeut notamment le développement de cette activité en QPV pour ses bénéfices en matière de lien social, de transition écologique et renaturation, comme de santé environnementale grâce à des vertus pédagogiques sur le bien manger. Le territoire d'Est Ensemble recense ainsi plus de 250 lieux d'agriculture urbaine (jardins partagés, fermes urbaines, ...) parmi lesquels **5 Quartiers fertiles**²⁹, projets à vocation économique accompagnés par l'ANRU dans 6 PRU à Pantin, Bobigny, Montreuil, Romainville et Bagnolet. Il s'agit d'une ferme de production florale, d'une pépinière de plants assorties d'un point de vente d'in-vendus alimentaires à prix solidaire, de vergers, etc. Le conseil départemental intervient également sur cette thématique, notamment par la viabilisation et mise à disposition de foncier auprès d'agriculteurs urbains.

L'économie circulaire / le "zéro déchet" : l'EPT porte des objectifs ambitieux dans le domaine de la prévention des déchets et du réemploi, notamment des matériaux du BTP du fait des nombreux projets de déconstruction à anticiper sur le territoire. L'objectif est de changer les pratiques, notamment pour développer le réemploi de matériaux et de faciliter les échanges de matériaux inter-opérations pour maîtriser le bilan carbone des projets urbains. Le **fonds d'amorçage ANRU+** est en cours de déploiement auprès des bailleurs et aménageurs, les retours d'expérience sur les opérations en cours permettront d'essaimer pour systématiser l'économie circulaire sur de futures opérations. Les acteurs de l'ESS locaux sont, par ailleurs, nombreux à intervenir pour développer des projets en NPNRU, QPV ou franges de quartiers prioritaires : menuiseries en bois de réemploi, ressourceries, compostage de couches jetables (couches-fertiles lab), par exemple.

L'innovation et la justice sociale : des initiatives de solidarité, de formation, d'accompagnement à l'emploi ou encore d'animation d'espaces extérieurs publics ou privés par des acteurs de l'ESS dans un but de favoriser le lien social.

Le développement culturel en QPV : cet axe fait partie des objectifs de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt TempO'** et permet de soutenir des actions d'ateliers d'artistes en lien avec les équipements culturels dans les quartiers ou des projets de terrains d'aventure à destination des jeunes publics avec des vocations pédagogique, culturelle et sociale.

²⁹ L'appel à projet Quartiers fertiles a été lancé par l'ANRU en 2020 pour soutenir des projets de fermes urbaines avec une vocation économique notamment, dans les périmètres de projet de renouvellement urbain.



AXES DE TRAVAIL

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES D'ACTION
1. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT D'ENTRAÎNEMENT DES QPV/NPRU ET D'INTÉGRATION À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE	1.1. Intégrer les QPV/NPRU dans un projet de territoire équilibré, au même titre que les autres quartiers	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser l'ensemble des outils de planification urbaine en faveur de la justice environnementale et du développement économique de tout le territoire Lutter contre les pollutions atmosphériques qui touchent d'abord les QPV, en priorité en adaptant la circulation sur les grands axes (apaisement des autoroutes notamment) Entraîner les QPV/NPRU dans leur développement grâce aux 3 territoires d'entraînement d'Est Ensemble : Plaine de l'Ourcq, Parc des Hauteurs, Faubourg
	1.2. Faire levier sur les QPV grâce à des projets urbains structurants	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer radicalement la porte de Bagnolet pour entraîner les QPV La Noue Les Malassis et Python Duvernois à Paris Améliorer fondamentalement le secteur du Pont de Bondy avec le nouveau GPE pour relier l'Abreuvoir, La Noue-Caillet, le Potager Grâce à la requalification des Abords T1 entraîner Le Morillon dans sa connexion à l'ensemble de l'agglomération Lancer opérationnellement la ZAC Ecoquartier Gare de Pantin pour relier les 4 chemins à l'ensemble du tissu urbain
	1.3. Résorber les fractures urbaines	<ul style="list-style-type: none"> Construire des passerelles pour développer les mobilités de tous (canal de l'Ourcq) Reconstituer une trame viaire simple aux abords du tramway 1
	1.4. Garantir un niveau d'ambition environnementale élevé dans les projets urbains	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'élaboration des Contrats d'objectifs environnementaux pour chaque PRU en partenariat avec les acteurs des projets, et élargir ce type d'outils à l'ensemble des opérations d'aménagement à terme
2. DÉVELOPPER L'OFFRE ET LES PRATIQUES DE MOBILITÉS DES HABITANTS	2.1. Améliorer le réseau de transport collectif	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les partenaires pour l'arrivée effective des grands projets de transports et leur inscription dans le futur CPER Mobilité Poursuivre le travail avec IDFM pour l'amélioration du réseau bus
	2.2. Renforcer la pratique des mobilités actives	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le maillage cyclable et l'offre de stationnement et de service vélo Renforcer la porosité des quartiers par l'installation de passerelles et la mise en œuvre du « Grand Chemin » notamment
	2.3. Développer les aides à la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Développer le conseil en mobilité. Renforcer les ateliers d'apprentissage et d'accompagnement à la pratique du vélo. Accompagner la mise en œuvre progressive de la Zones à Faibles Emissions et favoriser la démotorisation.
3. METTRE EN ŒUVRE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'AMÉNAGEMENT	3.1. Protéger le patrimoine végétal, renaturer et désimpermeabiliser	<ul style="list-style-type: none"> Adapter le Plan arbres aux besoins renforcés des QPV. Définir un Plan guide de renaturation du territoire avec un attention particulière pour les QPV. Mettre en œuvre le plan guide de renaturation en concertation avec les parties prenantes (villes, habitants, associations) pour atteindre les 10 m² d'espaces verts par habitants.
	3.2. Soutenir les initiatives d'innovation sociale environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Agir pour des quartiers zéro déchet, réemployer et recycler (notamment par la structuration d'une filière de réemploi) Renforcer la politique d'urbanisme transitoire et de préfiguration en QPV. Amplifier la dynamique de projets d'agriculture urbaine et d'alimentation durable en QPV
	3.3. Organiser l'adaptation des quartiers au changement climatique sur le court-terme	<ul style="list-style-type: none"> Déployer des équipements légers (ombrières, fontaines, brumisateurs) en complément des investissements lourds à long terme Diffuser les « techniques d'adaptation d'urgence » en cas de vague de chaleur (climatisation low tech, couverture de survie sur les fenêtres...) Mettre en place un réseau d'équipements « refuges » (parkings souterrains, stades, cours d'écoles, etc.) permettant la « mise à l'abri » de personnes vulnérables en cas de vague de chaleur
	3.4. Opérationnaliser la transition énergétique, carbone et solidaire	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le développement des réseaux de chaleur, en particulier vers les QPV Optimiser les consommations énergétiques des logements, en soutenant la rénovation énergétique des logements et en veillant à l'atteinte de niveaux de performance énergétique élevés dans la construction neuve Assurer l'utilisation de matériaux de moindre impact environnemental : matériaux biosourcés et géosourcés, matériaux issus de l'économie circulaire, ...



VIII. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

● ● ● CONSTATS ET ENJEUX

EMPLOI

Les quartiers prioritaires d'Est Ensemble présentent des **niveaux d'emploi inférieurs au reste du territoire** : le taux de chômage (au sens du recensement) s'y élevait à 13,5% en 2020 contre 12,4% dans l'EPT et 9,6% dans la MGP³⁰. A l'échelle de l'EPT, **le chômage de longue durée ne baisse pas**, avec 60 000 demandeurs d'emploi de longue durée supplémentaires entre février 2016 et février 2021, soit une augmentation de 20%. A ce niveau important de chômage s'ajoute **une part importante d'actifs (notamment des femmes, découragées) qui ne recherchent plus d'emploi** compte tenu de la faiblesse des offres et des conditions proposées (faibles salaires, précarité, etc.).

Ces niveaux d'emploi dépendent, d'une part, du **dynamisme global de l'agglomération** et d'autre part, de la **capacité des actifs à accéder aux emplois** du territoire (niveau de qualification, connaissance des offres, mobilité, etc.). Concernant ce second point, on constate que **la part des diplômés de l'enseignement supérieur dans les QPV ne cesse de s'écarter de la moyenne** des autres quartiers depuis les années 1990. A cette époque, l'écart était de 4 points. Il était de 19 points en 2020 (25% de diplômés du supérieur en QPV contre 44% en dehors). Ces écarts sont encore renforcés pour les plus jeunes. De manière générale, Est Ensemble se distingue de la Métropole du Grand Paris par **un taux de personnes sans diplôme supérieur de 10 points (28%)**, ce qui explique en partie l'inadéquation de la population résidente aux emplois créés.

Outre le faible niveau de formation, plusieurs freins à l'emploi sont régulièrement mentionnés par les acteurs locaux et ont notamment été mis en évidence lors des ateliers partenariaux :

- » **Une insuffisante mobilité**, concept qui traduit à la fois une difficulté matérielle pour les habitant·e·s de quartiers excentrés et insuffisamment reliés aux grandes voies de transport, mais aussi une difficulté davantage « psycho-sociale » pour certaines personnes socialement isolées.
- » **L'éloignement des institutions** d'une partie de la population, qu'il soit physique ou psychologique. Certains publics ne sollicitent pas l'offre de services existante en matière d'emploi, de formation ou d'insertion.
- » **Une insuffisante maîtrise linguistique**.
- » **L'offre d'accueil formel des jeunes enfants**, qui apparaît un réel frein à l'accès ou au retour à l'emploi des femmes.
- » **Les discriminations** dont peuvent faire l'objet certain·e·s demandeurs·euses d'emploi de l'agglomération, qui cumulent de fait un certain nombre de facteurs de discrimination, dont le fait de résider dans des quartiers souvent stigmatisés et leur origine ethnique.

³⁰ INSEE Détail 2020.

Ces différents freins à l'emploi sont souvent accentués dans les QPV. Par exemple, la problématique des modes de garde se pose de manière particulièrement forte dans les quartiers d'habitat social qui concentrent une part très forte de familles monoparentales.

Enfin, en ce qui concerne les salarié·e·s, une part importante d'entre eux·elles se trouve en emploi précaire (14% en CDD et interim dans les QPV contre 11% dans la MGP), dans des niveaux similaires à la moyenne de l'EPT. Par ailleurs, une partie importante des créations d'entreprises en QPV provient d'auto-entrepreneurs précaires, relevant d'une forme d'ubérisation du travail salarié.

» Focus sur l'égalité femme-homme

Les femmes représentent 51% de la population d'Est Ensemble (part similaire à celle observée dans les QPV) et un tiers ont moins de 24 ans. **Elles sont plus touchées que les hommes par le chômage, le temps partiel contraint et accèdent à des postes de moindre responsabilité** (a fortiori dans les QPV). Alors que les femmes sont plus diplômées que les hommes, elles sont moins susceptibles d'occuper des emplois adaptés à leur formation (30% des femmes diplômées de l'enseignement supérieur habitant un QPV occupent soit un emploi d'ouvrière soit un emploi d'employée contre 26% pour les hommes). Force est donc de constater que l'accès à l'emploi n'est pas seulement conditionné par le niveau de formation mais par l'environnement socio-professionnel (activation d'un réseau, absence de mixité sociale, mobilité, soft skills, garde d'enfants, etc).

» Focus sur l'emploi des jeunes

Le chômage des jeunes en QPV est un enjeu majeur. Les jeunes de moins de 26 ans en QPV sont particulièrement touchés par le chômage : **ils représentent 45% des chômeurs de cette tranche d'âge**, contre 42% toutes catégories d'âge confondues. Les sorties de la demande d'emploi pour défaut d'actualisation (56%) ou radiation administrative (9%) sont supérieures à la moyenne. En 2020, le nombre de jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi ni en étude était de **19% des jeunes de 16 à 25 ans** contre 13% au niveau de la MGP.

Par ailleurs, dans le cadre du bilan intermédiaire du projet régional pour l'insertion et la jeunesse (PRIJ), il ressort certaines problématiques spécifiques concernant les freins à l'emploi chez les jeunes en QPV : 36% ne parviennent pas à se projeter dans l'avenir et à construire un projet professionnel dans la durée, 33% méconnaissent les dispositifs d'insertion socio-professionnelle et ont un accès réduit au droit commun, 29% ne maîtrisent pas les codes socio-professionnels, 23% rencontrent des problématiques administratives, 22% ont des problématiques judiciaires, 10% des jeunes sont en rupture d'hébergement.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

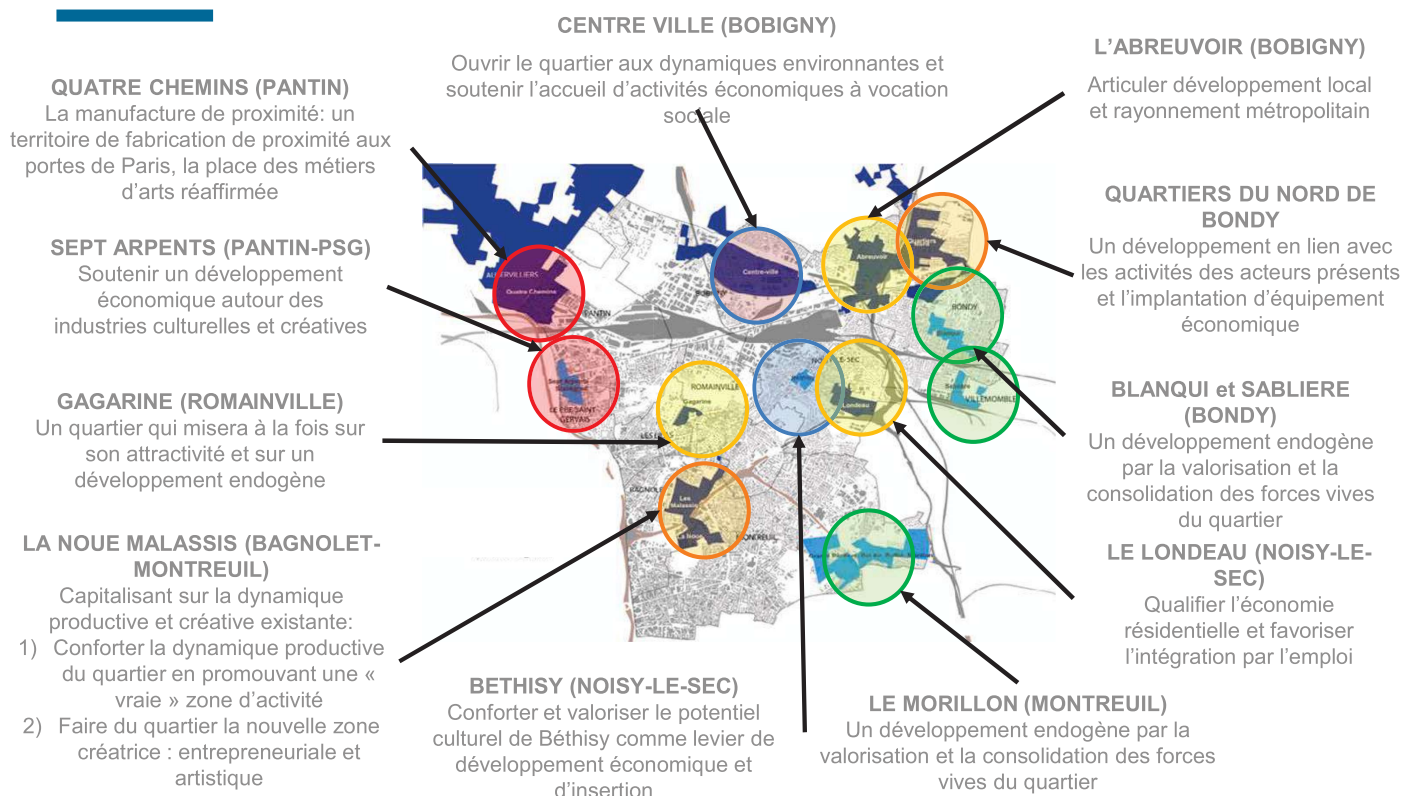
» Immobilier économique

Les QPV d'Est Ensemble présentent des problématiques récurrentes de disponibilité et/ou de qualité des locaux d'activité : peu de locaux adaptés pour de l'activité économique, parfois en mauvais état, un taux de vacance ou un turn-over dans les rez-de-chaussée pouvant être important.

Les freins à lever pour le déploiement d'activités économiques dans les QPV sont les suivants :

- **Des difficultés urbaines** : des quartiers éloignés des centralités, des réseaux de transports, disposant de peu d'équipements publics et d'aménités, une trame urbaine de grands ensembles avec peu de linéaires ou de polarités de locaux pouvant accueillir de l'activité économique, des espaces publics parfois délaissés ou mal traités.
- Des quartiers souffrant d'une **image négative**, en partie liée à des incivilités ou à une ambiance enclavée.
- **Des locaux en rez-de-chaussée peu adaptés** à l'activité économique : locaux en mauvais état, bruts de béton, absence d'ERP, manque de petits locaux accessibles pour accueillir des activités stratégiques et favoriser le parcours résidentiel des créateurs, TPE, artisans, acteurs de l'ESS.
- Des activités existantes qui **ne répondent que partiellement à la demande des habitant·e·s**, notamment du fait d'une **sur-représentation de certaines activités** (restauration rapide, téléphonie, coiffeurs) ou de leur faible pérennité.
- Une **pression foncière croissante**, notamment liée aux projets de renouvellement urbain, répercutée sur les loyers souvent trop élevés pour des activités artisanales, productives ou à vocation sociale.
- Des rez-de-chaussée qui sont souvent **la propriété des bailleurs sociaux**, dont le cœur de métier est l'habitat et non la stimulation d'activité, ou de bailleurs privés, qui réalisent peu d'investissements pour remettre leurs locaux en état.
- **Des montages immobiliers et économiques difficiles à trouver** dans le cadre d'opérations de réhabilitation de logement social, avec une péréquation économique difficile entre les ambitions environnementales, les objectifs d'encadrement des prix de sortie à la fois en rez-de-chaussée et dans les étages, compromettant parfois la viabilité des projets.

Les enjeux des différents QPV en la matière sont les suivants :



ENTREPRENARIAT ET CRÉATION D'ACTIVITÉ

Est Ensemble se positionne comme un territoire particulièrement **favorable à la création d'entreprises**. En effet, en 2021, 10 900 entreprises ont été créées, représentant près d'un tiers de l'entrepreneuriat en Seine Saint Denis. 40% de ces entreprises nouvellement créées concernent les secteurs du commerce, du transport et de la restauration. Le nombre de création d'entreprises a augmenté de 79% depuis 2016 et la plus forte augmentation d'entreprises créées s'observe sur les communes de Noisy-le-Sec, Romainville et Bondy.

Bien que le nombre de créations d'établissements soit supérieur à celui des fermetures, **le nombre de défaillance est important** (plus de 50% des entreprises ferment avant 3 années d'activité). Ceci s'explique en partie par la fragilité et la précarité d'un bon nombre d'entrepreneurs individuels représentant 71% des entreprises créées.

Le taux de création dans les QPV est de 22 % contre 16 % à Est Ensemble ; 50 % des créations d'entreprises concernent des autoentrepreneurs. Ces chiffres confirment l'analyse globale : le territoire est très dynamique mais il est probable que ces activités soient précaires et que la pérennité de ces créations soit faible sans accompagnement.

Le phénomène d'uberisation lié à l'accroissement des travailleurs indépendants via des plateformes numériques contribue à la précarité de ces auto-entrepreneurs. A noter que les travailleurs issus des quartiers prioritaires représentent une part importante des travailleurs pour les plateformes (25%) avec une très forte part de livreurs.

● ● ● ACTIONS ET DISPOSITIFS MIS EN PLACE

LES POLITIQUES D'EMPLOI

Dans le cadre de sa compétence, **Est Ensemble** anime les politiques publiques en faveur de l'emploi, de la formation et de l'insertion, via notamment ses trois Maisons de l'Emploi couvrant chacune une « unité territoriale » (Pantin-Bobigny-Le Pré Saint-Gervais ; Bagnolet-Montreuil ; Noisy-le-Sec-Romainville-Bondy). Les actions mises en œuvre par ces équipements de proximité visent principalement à rapprocher les publics éloignés de l'emploi du monde du travail :

- » Des **événements emploi** sont organisés tout au long de l'année dans les équipements et hors les murs (forum, sessions de recrutement, rencontres avec les entreprises, etc.).
- » Des **clauses sociales** sont intégrées aux marchés publics du territoire afin de favoriser le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. En 2022, un tiers des 740 bénéficiaires de ces clauses étaient issus de QPV.
- » Le projet **Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée** vise à expérimenter le droit à l'emploi sur le territoire d'Est Ensemble. Avec le soutien de l'Etat et en coordination avec un comité local pour l'emploi, des « Entreprises à but d'emploi » ont été créées avec l'objectif de créer des emplois supplémentaires, à partir des compétences et aspirations des personnes privées d'emploi pour répondre à des besoins sociaux et économiques locaux non couverts. A ce jour, l'expérimentation a permis de créer 35 emplois en CDI à temps choisi au bénéfice de demandeurs d'emploi de longue durée des QPV.

A côté de ces dispositifs de droit commun, Est Ensemble participe à la mise en place de dispositifs spécifiquement dédiés aux QPV :

- » Les **Cités de l'emploi** sont une démarche visant à améliorer la coopération entre les acteurs institutionnels et associatifs de l'emploi, de l'insertion et de la politique de la ville. Sur le territoire d'Est Ensemble, elles permettent l'expérimentation d'actions en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des femmes en quartiers prioritaires. Les Cités de l'emploi sont financées par la préfecture de la Seine Saint Denis.
- » Le **Plan Régional pour l'Insertion de la Jeunesse (PRIJ)** vise à repérer les jeunes considérés comme invisibles au regard des institutions et leur proposer un accompagnement individuel renforcé. Est Ensemble a constitué un consortium d'acteurs pour animer ce plan à l'échelon local. Le PRIJ est financé par la préfecture de région de l'Ile-de-France.

L'Etat finance différents dispositifs de droit commun, notamment les **structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)**, les **missions locales** et les **aides à l'apprentissage**. L'Etat finance également des dispositifs spécifiques pour les QPV, comme les « **emplois francs** », les référents **PRIJ**, et les **Cités de l'emploi**. Dans le cadre de la **renationalisation du RSA**, l'Etat s'est par ailleurs engagé auprès du Conseil Départemental à reprendre à son compte la gestion financière du RSA en contrepartie d'une intensification de l'accompagnement à l'insertion professionnelle par le Conseil Départemental, qui pourra notamment bénéficier aux habitant·e·s des QPV.

L'opérateur **France Travail**, issu de la transformation de Pole Emploi lors de la réforme du Réseau pour l'emploi, intervient dans les QPV au titre de ses activités de droit commun, au côté des autres acteurs du Service Public de l'Emploi (notamment les missions locales pour jeunes et Cap emploi pour les personnes en situation de handicap). France Travail envisage également de mettre en place des équipes dédiées spécifiquement aux demandeurs d'emploi résidant en QPV.

Le **Conseil Départemental** intervient en faveur de l'insertion au titre de sa compétence en matière d'action sociale. Il cofinance notamment avec l'Etat des actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle à travers le **Contrat local des solidarités**. Dans le cadre de la renationalisation du RSA, le Département a également mis en place des **Agences Locales d'Insertion (ALI)** chargées de l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

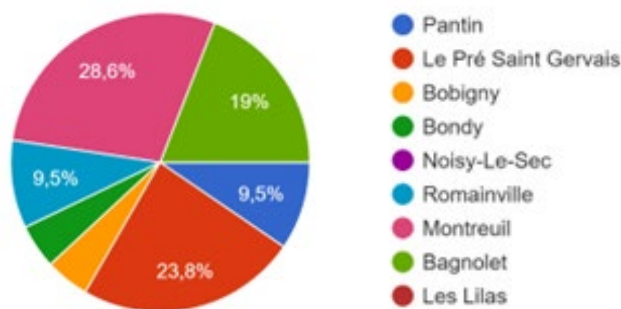
Dans le cadre de sa compétence, l'EPT met en œuvre la politique de développement économique du territoire. Les quartiers prioritaires sont à la fois ciblés par des dispositifs de droit commun et des dispositifs spécifiques.

En matière de soutien à l'entrepreneuriat, Est Ensemble est initiateur et gestionnaire de **plusieurs équipements économiques** situés dans ou à proximité de QPV : pépinière Atrium à Montreuil, maison Revel pour les métiers d'art et Ateliers Diderot à Pantin, pépinière de Bondy en projet, etc. En complément, le dispositif « **Point d'Accès à la Création d'Entreprise** » coordonne les acteurs de l'entrepreneuriat et apporte un premier niveau de conseil aux acteurs de l'écosystème. Sur les 1 500 porteurs de projet orientés depuis octobre 2016, 43% sont issus des QPV.

Est Ensemble soutient également le **développement de l'ESS**, via le **Fonds à impact social et environnemental** notamment. Les activités portées par les entreprises de l'ESS (associations, entreprises ESUS, coopératives...) répondent à la fois aux enjeux d'emplois et besoins sociaux identifiés dans les QPV. Ce mode d'entreprendre peut aussi apporter **une réponse alternative au phénomène d'ubérisation** et d'invisibilisation des personnes travaillant dans les quartiers prioritaires.

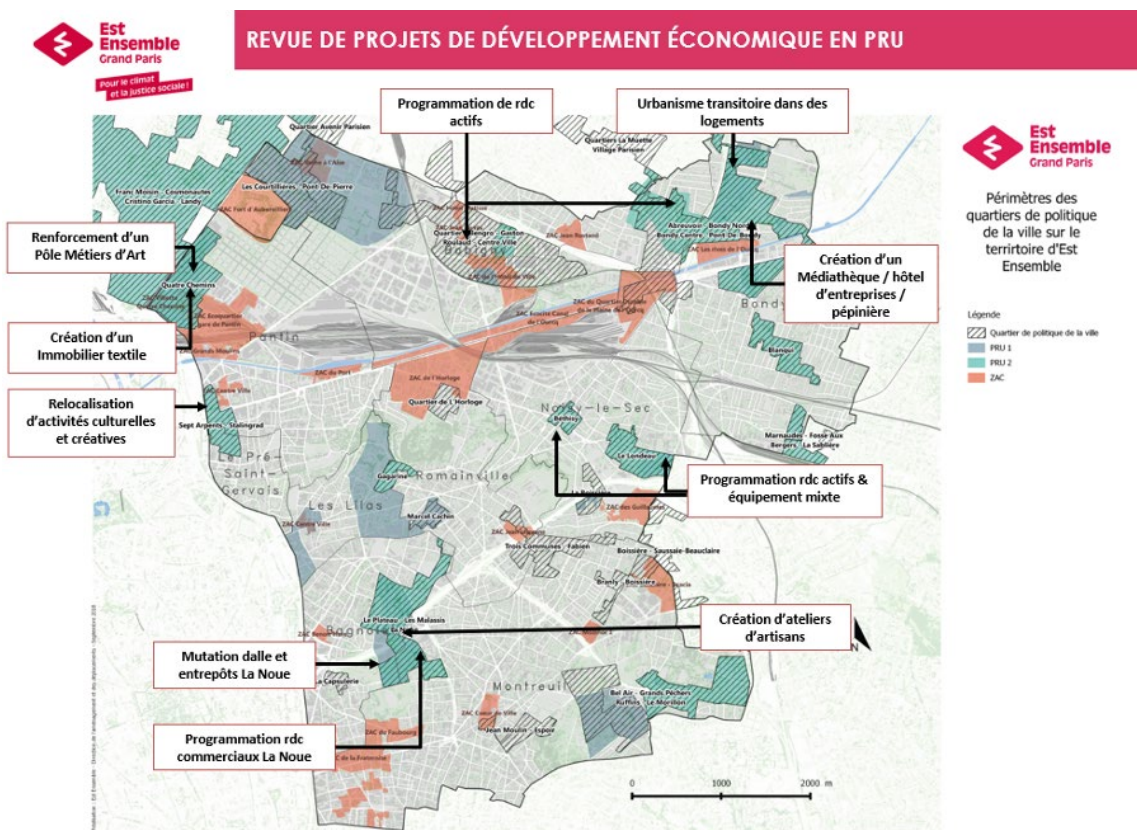
Parallèlement à ce droit commun, des dispositifs et démarches spécifiques visent à développer une activité économique répondant aux besoins des QPV.

Le Fonds Quartier d'Est Ensemble vise ainsi à favoriser, à travers l'attribution d'une subvention en investissement, l'implantation et la consolidation d'activités économiques en QPV. Depuis sa création, le Fonds Quartier a soutenu 60 projets, pour un montant total d'investissement de 1,3 M€. Les activités soutenues par ce fonds sont de nature commerciale, de service, artisanale, libérale, productive.



Villes d'implantation des lauréats du Fonds Quartiers - Données Est Ensemble 2023

L'EPT mobilise également **l'immobilier d'entreprise comme outil de développement économique** en QPV. Plusieurs études ont ainsi été menées afin de renforcer la dimension économique des projets de renouvellement urbain : Quatre Chemins, Le Morillon, Sept Arpents, Le Londeau, La Noue (voir ci-dessous). L'objectif est notamment de requalifier l'offre commerciale et de mieux organiser la place des activités productives et artisanales dans les QPV. La **Banque des territoires** a co-financé la plupart de ces études.



Projets de développement économique en cours sur le territoire

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES D'ACTION
<p>1. ADAPTER LES MODES D'INTERVENTION ET LES DISPOSITIFS EMPLOI AUX SPÉCIFICITÉS DES PUBLICS EN QPV, POUR FACILITER L'ACCÈS À UN EMPLOI DURABLE</p>	<p>1.1. Coconstruire avec les acteurs du Service public de l'emploi, les partenaires et les entreprises des actions répondant aux besoins des habitants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la participation des publics via des démarche d'aller-vers (questionnaire par exemple), en lien avec les actions de concertation initiées dans le cadre des opérations de rénovation urbaine • Créer des espaces d'échanges entre les habitants pour favoriser les retours d'expérience / mettre en place des comités d'usagers • Mieux identifier les besoins remontés par les publics et les acteurs locaux concernant la levée des freins : numérique, mode de garde, mobilité, non-recours, santé logement... • Sensibiliser les entreprises au recrutement inclusif et non-discriminant (nouvelle méthode de recrutement), promotion du dispositif des emplois francs • Poursuivre les forums emplois localisés dans les quartiers
	<p>1.2. Aller-vers les habitants et mieux communiquer, notamment avec les plus éloignés des dispositifs classiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer des actions « d'aller-vers » les publics éloignés de l'emploi et des institutions (arpentage dans des lieux fréquentés tels que les marchés, sorties de métro, sortie des écoles, dans les parcs ou les centres commerciaux., actions en pied d'immeuble, mobilisation de lieux et personnes relais, événements conviviaux et non institutionnels, ...). • Renforcer la présence des acteurs de l'emploi dans les quartiers (permanences) et des actions telles que les Forum de quartier. • Mieux coordonner les acteurs de l'aller-vers menées par les différents acteurs de l'emploi et de l'insertion (référents PRIJ, médiateur emploi d'Ensemble pour l'emploi, TZLD, clubs de prévention, ...) et concerter les acteurs locaux, dont les associations • Mieux communiquer sur les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, la formation, et de levée des freins, en particulier auprès des publics jeunes • Mieux communiquer sur le dispositif des Emplois francs avec France Travail
	<p>1.3. Lever les freins à l'emploi que rencontrent les habitants et leur permettre de s'inscrire dans des parcours vers et dans l'emploi durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'information des habitants et des professionnels sur les besoins locaux en main d'œuvre et l'offre de formation, particulièrement sur les filières prioritaires définies par Est Ensemble • Adapter l'offre de formation aux besoins de recrutement et aux besoins des publics des quartiers prioritaires • Améliorer l'accompagnement des publics qui s'engagent dans des parcours de formation (mentorat notamment) • Mieux faire connaître les EBE et SIAE aux entreprises du territoire pour favoriser les sorties vers l'emploi des publics seniors • Proposer des solutions de gardes adaptées pour faciliter l'inscription des parents dans un parcours d'insertion/de formation • Prévenir et lutter contre les discriminations à l'embauche des habitants des QPV • Soutenir les projets visant à améliorer la mobilité des publics et en particulier des jeunes • Soutenir les projets visant à améliorer la santé mentale, notamment des jeunes • Augmenter le nombre d'habitants des QPV bénéficiant du dispositif des clauses d'insertion • Mobiliser l'abattement des TFPB pour les chantiers d'insertion et dispositifs innovants
	<p>1.4. Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des 16-29 ans, notamment les plus éloignés des institutions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des actions spécifiques à l'égard des jeunes diplômés, pour limiter les phénomènes d'auto-censure, de discrimination et les effets liés au manque de réseau professionnel • Pérenniser une démarche de repérage, de remobilisation et d'orientation des jeunes NEETS de 16 à 29 ans, à la suite du PRIJ sur le territoire • Essaimer les démarches "d'aller-vers" les jeunes considérés comme invisibles au regard des institutions • Tester des nouveaux modes d'aller-vers les jeunes, notamment à travers les maraudes numériques • Renforcer les coopérations entre les acteurs locaux de l'insertion socio-professionnelle des jeunes • Développer des partenariats avec les associations culturelles et sportives • Développer les actions de remobilisation pour stimuler l'intérêt des jeunes (séjour rupture, chantier d'insertion, etc.) • Développer les actions de mentorat

1. ADAPTER LES MODES D'INTERVENTION ET LES DISPOSITIFS EMPLOI AUX SPÉCIFICITÉS DES PUBLICS EN QPV, POUR FACILITER L'ACCÈS À UN EMPLOI DURABLE	1.5. Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des femmes des quartiers prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des actions autour des questions de mixité des métiers • Développer l'engagement des entreprises dans des démarches de recrutement plus inclusives pour les femmes • Développer des actions permettant de prévenir le phénomène de déqualification chez les jeunes femmes, proposer des parcours permettant aux jeunes femmes diplômées, notamment les femmes diplômées à l'étranger venues en France et en difficulté dans la reconnaissance de leurs diplômes, à trouver un emploi en lien avec leur diplôme • Anticiper les besoins en mode de garde des participants aux actions du contrat de considérant qu'elles sont des étapes dans un parcours d'insertion
	1.6. Mieux coordonner les acteurs de l'emploi et renforcer les transversalités	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le partenariat entre les services de l'emploi et les structures de proximité pour une meilleure orientation des publics • Piloter de façon unifiée la politique emploi de droit commun et le volet emploi du contrat de ville, grâce à une instance mutualisée, qui permette de mettre en place des actions transversales et opérationnelles dans les quartiers • Prévenir les ruptures dans les parcours d'insertion par une meilleure coordination des acteurs • Mettre en place des projets communs aux différents volets du Contrat de ville • Décloisonner les interventions des acteurs de la formation, de l'insertion et de l'économie et lever les effets de concurrence entre les dispositifs, en privilégiant une logique de parcours usagers ou par objectifs de politique publique et non par dispositif.
	1.7. Utiliser l'Economie sociale et solidaire comme levier du retour à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et former aux métiers et aux modes d'entreprendre de l'ESS (projets associatifs, coopératives, ESUS...) • Mettre en place/accompagner/pérenniser des projets et structures de l'économie sociale et solidaire, favorisant le retour à l'emploi et le maintien d'emploi durable au sein des quartiers • Soutenir les projets ESS émergents et en développement dans les quartiers en lien avec les filières prioritaires (écoconstruction, alimentation durable, textile, réemploi/économie circulaire). • Mettre en pratique/pérenniser des expérimentations concrètes d'économie sociale et solidaire dans les quartiers (coopératives jeunes, éphémères ou d'activité et d'emploi, les territoires zéro chômeurs longue durée, les régies de quartier...)
2. ACCOMPAGNER LES PROJETS D'IMPLANTATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LES QUARTIERS, AU SERVICE DU LIEN SOCIAL, DU RENFORCEMENT DES SERVICES ET DE L'EMPLOI DE PROXIMITÉ ET DE L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE	2.1. Qualifier l'offre et la demande d'espaces économiques en QPV	<ul style="list-style-type: none"> • Développer notre connaissance des locaux existants en QPV • Mieux connaître les besoins immobiliers des acteurs économiques
	2.2. Développer l'immobilier économique dans les QPV	<ul style="list-style-type: none"> • Requalifier et développer l'offre commerciale et de services aux habitants • Organiser la place des activités productives dans les projets en renouvellement urbain • Favoriser le développement d'activités économiques en rez-de-chaussée en travaillant la bonne conception des locaux et l'encadrement des prix de loyer et de vente, notamment pour implanter des activités œuvrant pour la transition sociale et environnementale (ESS, filières prioritaires, métiers d'art, lieux de formation, etc.) • Favoriser le développement d'espaces de travail mutualisés et de pépinières • Capitaliser et développer des projets d'urbanisme transitoire à visée économique
	2.3. Accompagner l'implantation des entreprises au sein des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir financièrement l'implantation d'acteurs économiques en QPV • Accompagner les acteurs économiques dans leur implantation, parcours résidentiel et pérennisation dans les quartiers

3. FAIRE DE L'ENTREPRENARIAT, UNE OPPORTUNITÉ D'EMPLOI DURABLE POUR TOUS-TE-S

<p>3.1. Encourager les démarches de création d'activité et/ou d'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement en matière de création d'activité, pour les publics des quartiers prioritaires • Développer la culture entrepreneuriale • Encourager et accompagner le développement de l'entrepreneuriat collectif • Favoriser les Coopératives d'activité et d'Emploi (CAE) • Développer l'incubation de projet à partir des besoins identifiés dans les quartiers par les acteurs locaux • Essaimer et accompagner le développement des activités utiles initiées par les EBE
<p>3.2. Renforcer l'accompagnement et le suivi post création des jeunes entreprises afin de limiter l'isolement du dirigeant et les défaillances</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les jeunes entrepreneurs • Soutenir financièrement les structures en création et en développement • Favoriser les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et les dispositifs d'Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI)
<p>3.3. Renforcer la création d'activités d'économie sociale et solidaire dans les quartiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les activités et filières ESS porteuses de services et d'emplois pour les habitants des quartiers prioritaires • Mettre en place un accompagnement spécifique des porteurs de projets ESS dans les QPV • Renforcer le soutien financier et foncier aux projets ESS
<p>3.4. Lutter contre la précarisation des indépendants (ubérisés) sur-représentés dans les quartiers</p>	



IX. THÉMATIQUES TRANSVERSALES

DISCRIMINATIONS

La discrimination est le fait de traiter de façon inégale deux ou plusieurs personnes placées dans une situation comparable en raison de critères interdits par la loi. La discrimination peut être punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. Plus largement, les comportements discriminatoires désignent les traitements défavorables dans l'accès à un bien ou service (discrimination stricto sensu), les violences, menaces ou injures et les attitudes ou propos vexants perpétrés ou proférés en raison d'un de ces critères légaux.

Les habitant-e-s des quartiers prioritaires peuvent être particulièrement victimes de discriminations, en premier lieu, en raison de la composition sociale des quartiers, puis d'un « effet quartier » spécifique découlant de stéréotypes et, enfin, d'inégalités dans l'accès à certains services publics.

A l'échelle nationale, les habitant-e-s des QPV déclarent plus souvent être victimes de comportements discriminatoires³¹. Cela serait dû au fait que **les QPV abritent davantage de personnes susceptibles d'en être victimes** (jeunes, d'origine étrangère...). Le fait d'être perçu comme étant d'origine étrangère, en emploi et d'avoir moins de 50 ans augmentent en effet la probabilité de se déclarer victime de discriminations. L'existence d'un effet spécifique du quartier sur les discriminations est plus ambiguë : à l'échelle nationale, à caractéristiques égales, le fait d'habiter en QPV ne semble pas avoir d'effet sur le sentiment de discrimination. Toutefois, différentes études ont démontré **l'existence de discriminations à l'encontre des résidents des quartiers prioritaires**³² dans le domaine de l'accès à l'emploi, au logement et à d'autres services (location d'hébergement, assurance automobile, vente de voiture d'occasion notamment). De plus, à l'échelle départementale, plusieurs études ont révélé qu'une partie importante de la population s'est déjà sentie discriminée car elle habite en Seine-Saint-Denis. Qu'il s'agisse d'un problème spécifique aux QPV ou non, les habitant-e-s des quartiers semblent donc bien victimes de discriminations, principalement en raison de leur origine réelle ou supposée (60% des répondants selon une étude commandée par la Préfecture³³) et de leur lieu de résidence. Dans le cadre de la politique de la ville, ces deux critères de discriminations doivent être traités en priorité.

Les formes prises par la discrimination sont multiples : les moqueries et injures sont les plus représentées,

suivies par les refus de services, en proportions similaires. Le genre impacte les discriminations subies : les garçons des minorités visibles décrivent des contrôles et suspicions à répétition, et les filles des agressions verbales ayant un caractère sexiste. Ces discriminations surviennent en majorité dans l'espace public et l'emploi, puis dans les services publics et le logement. Les hommes sont surreprésentés dans les discriminations qui ont trait à l'embauche ou aux entretiens. Quant aux femmes, elles sont surreprésentées du côté des discriminations dans l'emploi. Les discriminations rencontrées par les jeunes se concentrent massivement en milieu scolaire (80% des jeunes interrogés). De nombreux travaux sur la question (Duru-Bellat, 2004) montrent bien à quel point l'orientation scolaire est un vecteur de discriminations. Comme le souligne le CNESEO³⁴ « Les parcours scolaires des jeunes sont marqués par de **fortes inégalités sociales dans l'orientation**. A niveau scolaire comparable, **les jeunes issus des milieux sociaux les moins favorisés sont davantage orientés vers les formations les moins prisées** ».

Dans la majorité des cas (60%), ces discriminations ne débouchent sur **aucune action de la part des victimes**³⁵. Cette inaction peut résulter d'une méconnaissance du droit et des voies de recours (pourtant 45% des répondants connaissent le Défenseur des droits et 33% connaissent une association dédiée) ou d'une méfiance à l'égard des institutions (la peur de la revictimation - d'être discréditée et non-reconnue comme victime - apparaît comme importante dans les témoignages), parfois elles-mêmes en cause, voire d'un découragement suite à l'inertie des procédures. L'enjeu est donc d'informer et d'accompagner psychologiquement et juridiquement les victimes dans leurs recours et plus globalement de renforcer un contre-discours au fatalisme de certain-e-s habitant-e-s. Cela passe notamment par le **renforcement des structures de proximité**, aujourd'hui insuffisamment nombreuses et outillées, notamment pour traiter des discriminations à l'encontre des personnes en situation de handicap et des LGBTQ. L'enjeu est également de **lutter contre les discriminations systémiques**, notamment à l'intérieur des administrations publiques, particulièrement pointées du doigt par les enquêtes de victimation. Cela suppose de sortir d'une représentation de la discrimination comme un acte individuel ou intentionnel et d'identifier les mécanismes à l'œuvre au sein des structures mises en cause.

³¹ En 2018, les habitants de quartiers prioritaires de la politique de la ville déclarent plus souvent avoir subi un comportement discriminatoire au cours des deux dernières années que ceux habitant hors QPV (13 %, contre 8 %, et 10% dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes), c'est-à-dire avoir été victimes de comportements différenciés, en raison par exemple de la couleur de peau, de la religion, de l'âge, du sexe (source : rapport d'activité de l'ONPV de 2019). Néanmoins, les QPV appartenant, par construction, à des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants, les comportements discriminatoires qu'ils subissent doivent être replacés dans leur contexte urbain. En effet, les habitants d'unités urbaines englobant un quartier prioritaire, qu'ils résident ou non dans un QPV, subissent deux fois plus souvent ces comportements que ceux des autres unités urbaines (10 % contre 5 %). Il est ainsi plus pertinent de comparer la situation dans les quartiers prioritaires à celle dans les autres quartiers des unités urbaines englobantes, plutôt qu'aux unités urbaines ne comportant pas de QPV ou à l'ensemble des territoires hors QPV.

³² Yannick L'Horty dans le Rapport annuel de l'ONPV (2018).

³³ Sauf mention contraire, les chiffres qui suivent sont issus de cette étude.

³⁴ Conseil national d'évaluation du système scolaire, rapport scientifique « Inégalités sociales et migratoires : comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ? » (Septembre 2016).

³⁵ L'intervention des témoins est par ailleurs très faible – ils ne font rien dans 77% des cas. Les victimes de racisme sont la population qui entraîne le plus d'inaction des témoins.

EGALITÉ FEMME-HOMME

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, inscrit dans la Constitution. Cependant, afin d'être pleinement accompli, ce droit ne se décrète pas et ne doit pas être seulement reconnu légalement, mais doit être effectivement exercé sur tout le territoire et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale, culturelle et environnementale.

Dans les quartiers prioritaires, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes peine encore cependant à devenir une réalité dans un contexte marqué par la précarité, l'isolement, les freins à la mobilité sociale et géographique et les préjugés persistants. **Les femmes en situation de précarité** sont les premières personnes touchées par les difficultés rencontrées dans les QPV.

En matière d'emploi, on observe notamment un retrait du marché du travail des femmes résidant dans les quartiers prioritaires. Le taux d'activité des femmes dans les quartiers prioritaires d'Est Ensemble est inférieur de 11 points à celui des hommes (contre 7 points hors QPV)³⁶. Moins actives, les femmes des quartiers de la politique de la ville sont également plus nombreuses à être frappées par le chômage. Dans les QPV comme ailleurs, certains secteurs demeurent peu féminisés comme l'informatique, l'industrie ou le bâtiment. Il en va de même pour certaines filières d'enseignement supérieur et professionnel, ce qui suggère la persistance de mécanismes d'orientation genrés. Le lieu de travail demeure, quant à lui, un espace propice aux comportements sexistes, voire au harcèlement et aux discriminations.

Dans la sphère privée, le poids du genre et des stéréotypes de sexe demeure important : le partage des tâches ménagères reste à l'avantage des hommes dans la plupart des cas et découle, entre autres, d'une socialisation différenciée dès le plus jeune âge. La charge de l'éducation des enfants repose davantage sur les femmes qui sont, par ailleurs, davantage à temps partiel. La sphère domestique demeure un espace où peuvent s'exercer des violences sexistes et sexuelles. De manière plus générale, **les femmes des QPV se déclarent davantage en insécurité que leurs homologues masculins**.

Enfin, **la pauvreté frappe particulièrement les femmes**, qui composent la grande majorité des familles monoparentales. Dans ce contexte, l'accès aux droits et aux services publics constitue un élément d'appui essentiel pour les femmes les plus touchées par la précarité. Or cet accès est aujourd'hui particulièrement limité par les inégalités qui touchent le territoire. Les femmes sont, par exemple, sur-représentées dans les personnes

ayant renoncé aux soins. L'offre en matière d'accès au Droit ne répond pas totalement aux besoins d'information et d'accompagnement en droit de la famille ou des femmes notamment.

En outre, la nature et l'intensité des inégalités que subissent les femmes dépendent également d'autres caractéristiques portées par les individus, telles que l'origine (réelle ou supposée), le positionnement social, l'âge, etc. A titre d'exemple, les difficultés en matière d'emploi touchent plus particulièrement les femmes immigrées ou héritières des immigrations et les jeunes femmes. La prise en compte de cette intersectionnalité est nécessaire pour ne pas invisibiliser les difficultés rencontrées par certaines habitantes.

L'approche intégrée consiste ainsi à réduire les inégalités existantes en fonction du genre dans l'accès à l'emploi, aux droits, aux services et aux espaces publics.



³⁶ Source : Diagnostic réalisé par le bureau d'étude Compas en 2017.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La transition écologique est une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux actuels et aux menaces qui pèsent sur les écosystèmes. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un **modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble**³⁷.

En effet, tout comme le reste du monde³⁸, l'Île-de-France est confrontée aux conséquences du **réchauffement climatique**. Une augmentation de la température moyenne de 2°C a en effet déjà été observée depuis 1950 et devrait se poursuivre quelles que soient les projections³⁹. La région est particulièrement exposée aux extrêmes climatiques : des vagues de chaleur et des sécheresses plus longues et plus intenses, des précipitations extrêmes en durée ou en intensité... Ces phénomènes peuvent à leur tour engendrer d'autres risques : les vagues de chaleur dégradent la qualité de l'air, les pluies extrêmes participent à la survenance des inondations...

A l'échelle métropolitaine, **les quartiers prioritaires de Seine-Saint-Denis font partie des territoires les plus vulnérables face à ces risques**. D'une part, certains quartiers, notamment de grands ensembles, sont particulièrement mal adaptés au risque caniculaire, en raison de leur mauvaise isolation mais aussi du phénomène d'îlot de chaleur urbain⁴⁰ et d'une carence en espaces verts⁴¹. D'autre part, les quartiers prioritaires abritent une population particulièrement fragile : les proportions d'enfants en bas âge, de personnes touchées par des pathologies de longue durée et de personnes âgées isolées y sont par exemple supérieures. Une grande partie des habitants n'a, par ailleurs, pas la capacité de partir en vacances et subit donc de plein fouet les vagues de chaleur en été.

Outre le risque climatique, les quartiers prioritaires sont d'ores et déjà exposés à des **nuisances sonores et visuelles ainsi qu'à des pollutions**, principalement dues à leur proximité avec les axes routiers⁴². A titre d'exemple, 9% de la population d'Est Ensemble respire un air qui ne respecte pas les normes de qualité de l'air pour les oxydes d'azotes (NOX)⁴³. Le cumul de ces expositions environnementales représente un réel enjeu de santé public.

Si les quartiers prioritaires comptent ainsi parmi les premières victimes du réchauffement climatique, ils ne font toutefois pas partie des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre⁴⁴. L'adaptation de ces quartiers au changement climatique est donc à la fois un enjeu de santé public et de justice sociale. Il en va de même pour l'atténuation du réchauffement climatique.

³⁷ Définition OXFAM France.

³⁸ Le sixième rapport du GIEC a rappelé que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont d'ores et déjà engendré une augmentation de la température de la surface du globe de 1,1 degré par rapport à la période pré-industrielle. Les experts estiment que le réchauffement atteindra 1,5 degré dès le début des années 2030. Les risques climatiques (vagues de chaleur, précipitations extrêmes, sécheresses, fonte de la cryosphère, changement de comportement de nombreuses espèces...) et non climatiques vont par conséquent s'aggraver et se multiplier, ce qui rendra leur gestion plus complexe et difficile. (Source : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).

³⁹ Institut Paris Région, « Vulnérabilités de l'Île-de-France aux effets du changement climatique » (2022).

⁴⁰ Institut Paris Région, outil cartographique, « Chaleur sur la ville » (2023).

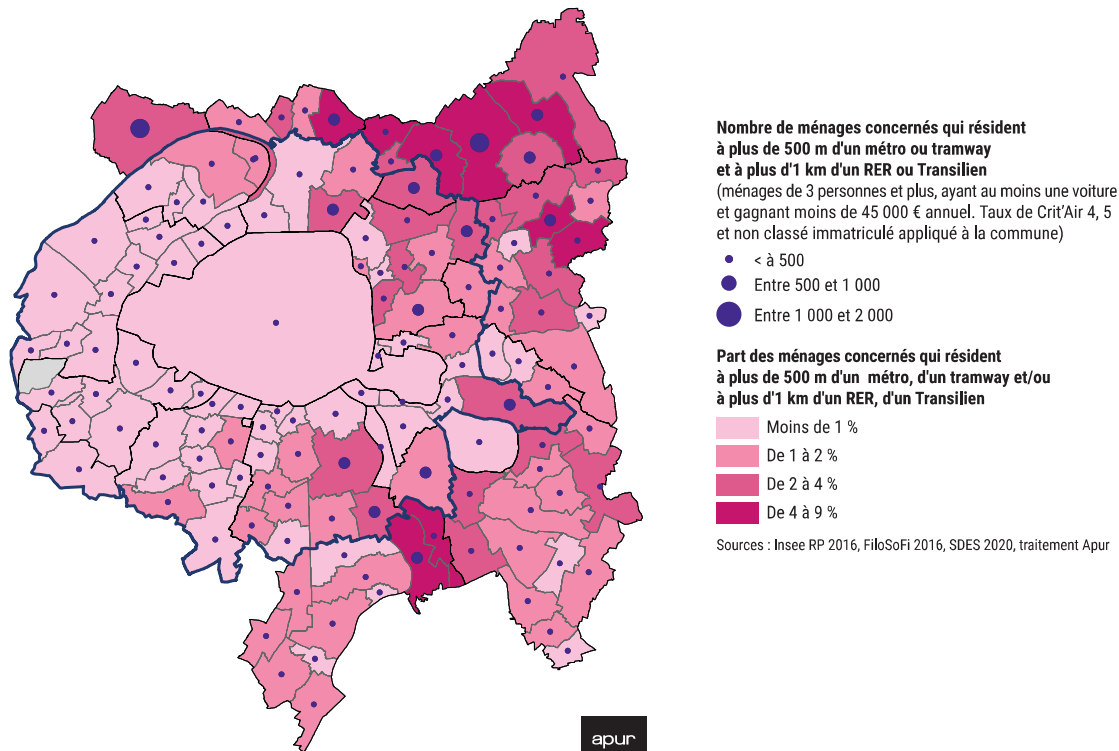
⁴¹ Le territoire d'Est Ensemble est le plus densément urbanisé de la Métropole du Grand Paris après la ville de Paris et souffre d'une carence en espaces verts importante, avec une moyenne de 6,46 m²/habitant contre 10 m² à Paris (Source : Révision du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Est Ensemble, 2022).

⁴² Host S., Laruelle N., Mauclair C., Caudeville J. (Ineris), « Cumuls d'expositions environnementales en Île-de-France, un enjeu de santé publique », synthèse, Observatoire régional de santé Île-de-France, janvier 2022.

⁴³ Révision du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Est Ensemble (2022).

⁴⁴ Oxfam, « Les inégalités d'émissions en France : des solutions pour une transition juste » (2023) : les 1% les plus riches émettent en moyenne dix fois plus de CO2 par an par leur consommation que la moitié la plus pauvre des Français.





Pour limiter le réchauffement à 1,5 et 2 degrés, la baisse des émissions de gaz à effet de serre doit radicalement s'accélérer. Elle doit concerner l'ensemble des secteurs de l'économie et l'ensemble des ménages. **Les habitant-e-s des quartiers prioritaires sont toutefois soumis à d'importantes contraintes, notamment budgétaires, qui limitent leurs marges de manœuvre.** A titre d'exemple, un nombre important de ménages motorisés du territoire rencontrera probablement des difficultés à se conformer aux critères environnementaux de la ZFE⁴⁵ (cf. cartographie ci-dessous).

Un accompagnement renforcé de ce public est donc nécessaire, de même en matière d'isolation des logements et d'alimentation durable. Par ailleurs, les réductions d'émissions de gaz à effets de serre doivent être équitablement réparties à l'échelle de la société dans son ensemble, sous peine de compromettre l'adhésion des citoyen-ne-s à la transition écologique.

Cette transition doit, en effet, se faire avec et par les habitant-e-s (et non malgré eux). La sensibilisation aux enjeux climatiques est pour cela un levier à actionner à condition qu'elle n'entraîne pas une sur-responsabilisation ni une stigmatisation des habitant-e-s. Le discours selon lequel les quartiers populaires sont indifférents aux enjeux écologiques

est, en effet, largement diffusé et assimilé par une partie de l'opinion publique. Cette idée est renforcée par la faible participation des catégories populaires aux mouvements écologistes.

Toutefois, il existe **de réelles initiatives écologiques émanant des quartiers populaires**⁴⁶. Certains universitaires pointent, à cet égard, non pas l'indifférence des catégories populaires vis-à-vis des mouvements écologistes, mais leur exclusion, notamment en raison d'une définition trop restrictive de l'écologie⁴⁷ par les catégories dominantes. L'enjeu est donc aussi de déconstruire le mythe d'une écologie réservée aux habitant-e-s aisés des centres-villes et **d'éviter que ne s'installe une éco-stigmatisation de ces quartiers prioritaires.** Pour cela, les initiatives d'habitant-e-s en matière d'écologie doivent être visibles, soutenues et intégrées aux réseaux associatifs existants. De même, les liens entre les associations locales et les initiatives d'occupation temporaires (souvent avec une composante écologique) sont à renforcer, notamment pour pérenniser ces dynamiques après leur terme.

⁴⁵ APUR, « Synthèse des études sur les impacts sanitaires, sociaux et économiques : zfe-mobilité dans la métropole du grand paris » (mars 2021).

⁴⁶ Michael Bell, An invitation to environmental sociology (2004) cité par Léa Billen, "L'écologie ordinaire en quartiers populaires" (2023).

⁴⁷ Et à l'inverse, une surreprésentation des classes moyennes et supérieures dans la participation au mouvement écologiste cf. Vanessa Jérôme, Militer chez les Verts (2021) et Sylvie Ollitrault, Militer pour la planète : sociologie des écologistes (2008).

⁴⁸ Certaines affichent clairement leur dimension écologiste quand d'autres revêtent un aspect plus ordinaire centré sur le réemploi, la solidarité entre voisins ou le cadre de vie...

⁴⁹ Michael Bell, An invitation to environmental sociology (2004).

CHAPITRE 5. ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES ET GOUVERNANCE

La gouvernance du contrat de ville Est Ensemble Engagements quartiers 2030 doit être partagée et co-construite. Au-delà de l'ingénierie mobilisée au sein de l'EPT, le contrat de ville a vocation à mobiliser l'ensemble des partenaires et signataires du contrat de ville ainsi que les associations et habitant·e·s.

Il s'agit de dépasser la gestion des modalités de pilotage spécifiques des différents dispositifs portées par les partenaires, pour favoriser un projet d'ensemble partagé par tous les acteurs de la politique de la ville et du droit commun dans lequel s'inscrivent la programmation financière et l'ensemble des dispositifs y concourant. L'objectif du contrat de ville est donc de dépasser la logique de guichet pour favoriser un réel **projet de territoire**. **Le pilotage global du contrat de ville ne doit pas seulement se résumer à la gestion financière de la programmation annuelle du contrat de ville et au soutien essentiel apporté aux acteurs locaux** pour agir sur le territoire.

Le contrat de ville d'Est Ensemble Engagements quartiers 2030 est en effet un outil garant d'une démarche de bon fonctionnement des politiques publiques dans les quartiers prioritaires. Davantage qu'un engagement administratif, c'est un pacte qui définit la vision commune pour améliorer l'avenir des habitant·e·s vivant dans les quartiers prioritaires, fixant les priorités, objectifs, actions et fonctionnement partenarial à développer pour y parvenir.

I. INSTANCE DE GOUVERNANCE

La gouvernance du contrat de ville repose sur une dynamique partenariale à l'échelle de l'EPT. En lien avec les villes, Est Ensemble assume un rôle majeur dans le pilotage et la coordination du contrat de ville, mais aussi dans l'élaboration d'une vision stratégique et partagée avec l'État (en particulier et plus spécifiquement la préfecture 93). Ceux-ci travaillent à développer et maintenir une approche plus intégrée entre les différents partenaires du droit commun sur les différentes thématiques du contrat de ville.

Des équipes dédiées travaillant au plus près des villes et donc du terrain sont positionnées afin d'accompagner la mise en œuvre des projets et initiatives possibles à travers les crédits spécifiques : les projets locaux soutenus dans le cadre de la programmation du contrat de ville, mais aussi les dispositifs dédiés du bop 147 (adultes relais, financement DPV, cités éducatives, abattements TFPB, les aides spécifiques pour l'emploi, etc.)⁵⁰.

L'EPT Est Ensemble, les villes et la préfecture 93 organisent conjointement plusieurs instances de concertation et co-construction afin de mener à bien les orientations définies dans le cadre du contrat de ville.

Sur l'appel à projet du contrat de ville :

- » **Des commissions locales inter partenaires (CLIP)** sont mises en œuvre au sein de l'EPT et au sein des villes. A l'échelle d'Est Ensemble (et parfois localisés selon les territoires) pour la thématique de l'emploi et développement économique et au sein de chaque ville ayant des QPV et une programmation contrat de ville dédiée (pour l'ensemble des thématiques de cohésion sociale). Les CLIPs permettent d'auditionner les porteurs de projets qui ont déposé un dossier dans le cadre de l'appel à projets. Dans un contexte où le volume des demandes est conséquent, et ce, dans un temps d'instruction contraint, l'intérêt est de pouvoir rencontrer les porteurs de projets (notamment et plus particulièrement les nouveaux porteurs), d'échanger plus abondamment sur les projets, de pouvoir conseiller et favoriser la mise en réseau, d'inciter aux partenariats et à l'implantation locale, mais aussi plus généralement de vérifier la pertinence des projets. La composition de ces CLIP est variable d'une commune à l'autre, mais réunit à minima Est Ensemble, les Villes et la Préfecture. Selon les thématiques, les partenaires institutionnels sont invités à participer et croiser leurs avis, mais aussi à initier des perspectives et relais de financement.
- » **Des Comité locaux de programmation** sont organisés dans les villes avec les adjoints aux maires référents sur la politique de la ville, les services de la ville, l'État et Est Ensemble afin de valider au niveau local la répartition des crédits spécifiques de l'État et d'Est Ensemble.

⁵⁰ Cf. Partie financements.

- » **Un Comité de programmation** à l'échelle intercommunale, co-présidé par le sous-préfet d'arrondissement et la Vice-présidente en charge de la politique de la ville, et en présence des Villes et des autres partenaires du contrat de ville, valide la programmation globale du contrat de ville d'Est Ensemble.
- » **Un comité de pilotage des NPNRU se tient à l'échelle d'Est Ensemble**, co-présidé par la Préfète déléguée à l'égalité des chances et le président d'Est Ensemble. Il a pour rôle de définir les orientations, de valider l'état d'avancement du protocole de préfiguration et de s'assurer de la cohérence des ambitions portées à l'échelle d'Est Ensemble et des villes.
- » **Un comité de pilotage GUSP** se tient à l'échelle territoriale pour la charte territoriale ainsi que des instances par ville pour définir collectivement les orientations attendues (abattement TFPB, etc.).
- » **Un comité des partenaires du contrat de ville** co-présidée par la Préfète déléguée à l'égalité des chances et le président d'Est Ensemble ou VP adjoint·e à la politique de la ville et l'ensemble des cadres et Direction Générales des villes, DG et cadres des partenaires institutionnels (DG CAF 93, DASEN pour la DSDEN 93, DG Département) vise à mieux identifier et améliorer le droit commun susceptible d'être mobilisé en soutien aux crédits spécifiques de la politique de la ville.
- » **Des groupes de travail seront montés à l'échelle intercommunale**, en fonction des besoins qui remontent des acteurs locaux (notamment au sein des villes). Par exemple, la mise en réseau à l'échelle d'Est Ensemble des professionnel·le·s PRE/ASV/CLSPD, permettrait de créer des espaces de réflexion pour coconstruire et soutenir les actions, mais aussi de partager les bonnes pratiques, améliorer le partenariat institutionnel et la mobilisation du droit commun, et monter en compétence collectivement sur la thématique.

II. UNE COOPÉRATION RENFORCÉE

La multiplicité des acteurs impliqués dans les quartiers prioritaires et leur relatif cloisonnement rendent le travail de coordination primordial. Les dispositions suivantes visent à renforcer la lisibilité de l'action publique sur le territoire afin d'une part de fluidifier la coopération des acteurs et d'autre part d'identifier les lacunes du « droit commun » à combler.

Le contrat de ville a l'intérêt de travailler à **décloisonner les différentes interventions** et pratiques, de croiser les informations et rendre lisibles ce qui est effectué, ce qui ne l'est pas et ce qui serait possible de faire pour améliorer les processus identifiés. Pour cela, l'objectif des signataires de ce contrat est de **dédier et d'organiser entre les professionnel·le·s de réels canaux et moments pour permettre d'informer sur les activités respectives, d'échanger les expertises et les points de vue et de travailler à la coopération en identifiant les «trous dans la raquette»**. C'est comme cela que la politique de la ville pourra accomplir son objectif de favoriser l'émergence de projets communs pour les solutionner. Le partenariat ne se décrète pas, il s'organise et s'éprouve. Afin qu'un partenariat renforcé puisse se déployer aisément et très concrètement au niveau des acteurs de terrain, l'habitude du travail partenarial, la **culture de la transversalité doivent d'abord être autorisées, favorisées et s'opérer sur le plan institutionnel**.

L'objectif de la gouvernance de ce contrat de ville est donc de reconnaître une **évolution de paradigme sur le partenariat**, qui ne doit pas uniquement se faire « en plus » pour les institutions partenaires, mais bien **être organisé et recherché par toutes les institutions signataires**. Le mode projet doit être pensé, développé, et explicité afin de concrètement organiser opérationnellement la mise en œuvre du partenariat de tous les acteurs œuvrant sur les territoires QPV. Cette mise en lien sera ensuite plus aisément facilitée, incitée et orientée par les acteurs de la politique de la ville.

Les signataires s'engagent à :

- 1. Identifier les bons interlocuteurs·rices** et les mettre en relation en fonction des niveaux de responsabilités, des champs et des échelles d'intervention ainsi que sanctuariser des moments de coopération dans le cadre de leurs activités.
- 2. Améliorer l'interconnaissance des dispositifs, des projets et des dynamiques locales** pour une orientation et articulation optimale des crédits spécifiques en complémentarité de la mobilisation du droit commun.
- 3. Favoriser le travail de recueil et de partage des ressources documentaires et des données statistiques** (Une « clause data » (cf. III) détaille plus spécifiquement les enjeux liés au partage des données) pour animer, mettre en place et diffuser une culture du suivi et de l'évaluation partagée des actions à destination des quartiers prioritaires (création et définition d'indicateurs communs).

1. LES PARTENAIRES S'ENGAGENT À IDENTIFIER ET POSITIONNER CES INTERLOCUTEUR·ICE·S :

Lorsque cela n'est pas encouragé et organisé par les institutions, c'est souvent aux moments où les acteur·rices de terrain ont la charge de l'exécution de leur mission, c'est-à-dire pendant qu'ils-elles exercent et au contact du public, qu'ils-elles discutent des contraintes, des perceptions, des freins ou des possibilités de coopération avec les partenaires. Or, si toutes les parties prenantes recherchent le partenariat (car elle améliore l'offre proposée), **la coopération fonctionne plus difficilement s'il n'y a pas de temps institutionnalisés, de temps dédiés et favorisés prévus en amont par les différentes hiérarchies** pour aborder et construire des modalités opérationnelles, des modalités pragmatiques et concrètes permettant de travailler toutes les différences et complémentarités.

Les signataires du contrat de ville et acteur·rices du droit commun doivent pouvoir intégrer aux missions des professionnel·les qui œuvrent sur le territoire, des temps pour contribuer à ce renforcement partenarial. Que ce soit pour les créer, le maintenir ou parfois même simplement pour laisser les acteurs·rices de terrain y participer, la mise en lien doit être autorisée et incitée (afin que ceux-ci puissent être intégrés et planifiés dans les charges de travail souvent déjà très dense). Ainsi, cela ne doit pas venir uniquement des responsables hiérarchiques, elle doit s'effectuer aux différentes échelles d'intervention (sur le terrain au niveau local au contact des publics ; sur l'organisation et le pilotage ainsi que sur l'échelle stratégique et décisionnelle).

Comme toute politique publique, la gouvernance du contrat de ville Engagements quartiers 2030 doit être « éprouvée » par les acteurs de terrain. Elle doit avoir une utilité tangible, être perçue par les acteurs comme un espace qui résout les problèmes ou, en tout cas, dans lequel ils peuvent identifier ce qui se fait déjà, les différents modes d'action collective sur le territoire.

Les logiques de coopérations territorialisées au quotidien

Au quotidien, les **chef·fes de projet politique de la ville** pour Est Ensemble travaillent en binôme avec les délégué·e du préfet. Ces binômes d'équipes dédiées se positionnent en ressources pour identifier les bons relais locaux ou les co-financements mobilisables néanmoins, pour que cela soit possible, ils doivent pouvoir avoir des homologues au sein de chaque institution partenaires signataires, notamment :

- » Des référent·e·s des directions concernées selon la thématique de travail au sein des villes.
- » Coordonnateur·ice REP/REP+ pour l'Education nationale.
- » Chargé·e·s de projets territoriaux (en lien et mobilisation avec les chargé·e·s de conseil et de développement) pour la Caf 93.
- » Délégué·e territorial·e du pôle Solidarité et la direction Emploi pour le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.
- » Les chargé·e·s de DSQ pour les bailleurs sociaux.
- » Des référent·e·s pour les autres partenaires institutionnels (ARS, Caisse des dépôts etc.).

Il est nécessaire d'identifier le·la bon·ne interlocuteur·rice au sein de chaque institution (dont les missions correspondent) afin que les partenaires puissent aisément savoir à qui s'adresser pour travailler conjointement. Cette identification permettra de renforcer les canaux d'échanges, les moments communs qui permettent de se retrouver, de partager, d'échanger et de réfléchir en croisant les points de vue, les expertises, les retours d'expériences et les problématiques.

A noter, une équipe territorialisée composée de cadres du Pôle Solidarité du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis⁵¹ s'est constituée sur le périmètre d'Est Ensemble, ceux-ci sont soutenus et coordonnés par le·a délégué·e territorial·e du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis.

Les partenaires s'engagent à instituer a minima deux réunions annuelles pour réunir ces professionnel·le·s et organiser pragmatiquement cette coopération de terrain :

- » Des réunions annuelles de revue de projet pourront être organisées entre les partenaires ou avec des porteurs de projet et associations.
- » Une meilleure articulation des programmations entre les différents appels à projets pourra être favorisée avec des échanges en amont et en aval des AAP pour avis sur les structures et projets (avec également pour l'AAP du contrat de ville une invitation à participation aux CLIPs).
- » Des présentations respectives de l'offre de service au sein des institutions et/ou des opportunités qu'offrent les dispositifs.
- » Une circulation d'information et communiquer/intégrer les invitations d'évènements, de dynamiques, de réunions et de temps structurants organisés.
- » Participer et contribuer à des dynamiques, ateliers, groupes de travail sur lesquels se positionne ce contrat de ville.

⁵¹ Responsable de Territoire ASE, responsable de Territoire SSD, représentant territorial de la PMI, coordinateur·rice gérontologique, coordinateur·rice de crèches, chargé de projets animation des partenariats RSA pour les directions suivantes : Direction de la Prévention et de l'Action Sociale, Direction Enfance Familles, Direction de l'Economie, de l'Insertion et de l'Attractivité Territoriale, La Direction de l'Autonomie, La Maison Départementale des Personnes Handicapées.



Il est également important pour pouvoir faire le lien entre le terrain et les prises de décision, de rendre compréhensible l'ambition des différents dispositifs et actions.

Le pilotage de la démarche

La dimension de pilotage des coopérations dans le cadre de ce partenariat recherché via le contrat de ville repose sur des DG/directions/responsables au sein des institutions. Positionnés dans l'encadrement des équipes territorialisées qui doivent se réunir et coopérer sur l'accompagnement des projets, ceux-ci doivent avoir une visibilité sur la mise en œuvre des interventions, mais aussi contribuer aux remontées d'information et d'aide à la décision pour les décideurs. Ceux-ci doivent s'assurer de la bonne circulation des informations concernant la déclinaison des politiques publiques porté dans les quartiers prioritaires (centralisation et ventilation des documents de références (organigrammes, schémas directeurs, diagnostics, calendriers...)). Ils doivent accompagner les équipes de terrain afin d'assurer l'amélioration des coopérations (remontées d'information des équipes territorialisées, effectivité et maintien des dynamiques et réunions partenariales) et aider à la préparation des éléments pour le comité des partenaires.

Les relations stratégiques et décisionnelles

En relation avec le-la président-e d'Est Ensemble/VP Politique de la ville d'Est Ensemble et PDEC, les élu-e-s et/ou Directions générales des partenaires signataires concernées. À défaut de disponibilité, les partenaires s'engagent à s'assurer de la présence d'un-e représentant-e par institution aux instances structurantes. Plus particulièrement dans le cadre de la préparation et de la tenue du comité des partenaires, le comité de pilotage du contrat de ville, qui permet de mener à bien la conduite générale du contrat de ville engagement 2030 d'Est Ensemble, de concert avec l'ensemble des partenaires institutionnels signataires.

2. LISIBILITÉ DES INTERVENTIONS ET MOBILISATION DES FINANCEMENTS

Lisibilité des interventions

Pour les acteurs-rices de terrain, le contrat de ville doit créer et favoriser des coopérations réellement fonctionnelles et basées sur des actions concrètes. Mais pour cela, il est primordial de favoriser la circulation de l'information, l'interconnaissance, de façon à ce que chacun-e puisse apprendre, anticiper et ajuster sur le terrain les mécanismes de coopération et une meilleure articulation entre les crédits spécifiques et du droit commun sont essentielles pour parvenir à ce résultat.

Favoriser la lisibilité du « Qui fait quoi sur tel territoire ? » et permettre à ce que les nouveaux-nouvelles professionnel-le-s (surtout dans un cadre de gros turn-over de nombreux professionnel-le-s travaillant sur le territoire de Seine-Saint-Denis), trouvent aisément des informations sur les dispositifs et interventions du

droit commun, mais également l'offre associative locale. La politique de la ville ne doit pas se substituer au droit commun dans ces quartiers, l'ampleur des besoins nécessite qu'une amélioration du fonctionnement et de la couverture que proposent les institutions de droit commun dans les QPV soit effectuée en parallèle des actions complémentaires et compensatoires de crédits spécifiques. Or, l'interconnaissance des dispositifs de financement n'est pas toujours lisible face à la multiplicité et la complexité de ceux-ci. **Les partenaires s'engagent donc à faciliter la lisibilité de leurs interventions et leurs financements.** Ceux-ci veilleront notamment à l'actualisation et la diffusion de l'information sur les dispositifs portés en la rendant plus facile d'accès.

Le travail partenarial nécessaire à la conception et mise en œuvre de la politique de la ville a été évalué dans le précédent contrat de ville comme complexe et insuffisamment explicité. Pour **développer le co-portage de chaque orientation, les équipes dédiées politique de la ville et les signataires de droit commun doivent mieux cibler et expliciter leur contribution. Des feuilles de route ou des accords sur la nature des contributions et modalités d'implications pour rendre les objectifs effectifs sur le terrain pourront être développées et actualisées régulièrement.** Pour les chef-fes de projets politique de la ville chargé-e-s d'accompagner et faciliter cette politique publique, leurs missions, ramifications et liens de coopération à créer/favoriser au sein d'une même ville sont dorénavant précisés et actualisés chaque année sur chaque territoire par une feuille de route co-construite⁵². Il serait enviable et nécessaire d'établir et d'identifier sur le même principe les soutiens apportés par les signataires de droit commun et le niveau de contribution attendu de chacun sur les thématiques d'intervention en lien avec ce contrat de ville.

Mobilisation des financements

Dans la perspective d'une meilleure allocation du droit commun, les partenaires signataires devront définir et expliciter les convergences partenariales, mais également financières dans les différents champs d'intervention. Ce contrat de ville spécifiant les particularités et les carences que les institutions doivent résoudre au sein des QPV, les orientations de ce contrat de ville ont également une vocation de coordination des moyens humains et financés apportés.

Une **articulation plus systématique et poussée entre l'appel à projets politique de la ville avec les autres appels à projets de droit commun doit être effectuée.** L'efficacité de l'usage des crédits spécifiques doit effectuer des effets leviers sur le territoire et/ou maintenir ou contenir des initiatives qui répondent aux difficultés présentes sur les QPV. **Les inégalités territoriales ne pourront être résorbées que par une (re)mobilisation du droit commun pleine et entière en relai et/ou parallèle des dynamiques portées** par le soutien apporté des **crédits du bop 147.**

Différents types d'investissement dans les quartiers doivent pouvoir être annexés et rendus lisibles dans le suivi et le pilotage du contrat de ville car relevant des crédits spécifiques politique de la ville :

- » **L'enveloppe dédiée à l'appel à projet du contrat de ville d'Est Ensemble**, avec un montant alloué en fonction du nombre d'habitant-e-s concernés en QPV. Celle-ci a vocation à soutenir plusieurs centaines de projet par an (en majorité des associations).
- » **La dotation politique de la ville (DPV)** directement liée au nombre d'habitant-e-s en QPV et soumise à validation de la préfecture 93 est versée chaque année aux communes pour apporter un soutien renforcé aux structures en QPV. La DPV représente plusieurs millions d'euros par an sur Est Ensemble pour financer des opérations et travaux de construction des bâtiments et structures publiques d'accueil essentiels pour le portage des grands axes identifiés.
- » **Les AAP spécifiques** (Quartiers d'été au fil des saisons, colos apprenantes etc.) à destination des habitant-e-s des QPV. Bien que leur démultiplication pose des difficultés de gestion, de cohérence avec la programmation contrat de ville et ajoute du temps d'instruction pour les associations et les partenaires, ces modalités supplémentaires donnent l'opportunité de soutenir davantage le développement local et l'organisation de loisirs de proximité et de séjour dans les quartiers.
- » **L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** est conditionnée aux territoires QPV. Sur Est Ensemble, cela représente une somme très conséquente (davantage que la programmation du contrat de ville) dont des actions réalisées par les bailleurs dans le cadre de cet abattement. Ces actions permettent de renforcer la présence du personnel de proximité et sa formation, un accompagnement au sur-entretien, à la gestion des déchets, aux encombrants et épaves, de concourir à l'animation, au lien social et au vivre ensemble, optimiser la tranquillité résidentielle et la concertation avec les habitant-e-s, etc. Dans la nouvelle charte GUSP annexée à ce contrat de ville, le travail de lien et de complémentarité entre les actions/investissements financées par les bailleurs et les orientations des villes devront être davantage développés (notamment pour un lien et relai de financement plus marqué avec les associations et dynamiques portées par l'APP du contrat de ville).

⁵² Cf. modèle de feuille de route des chef-fe-s de projet en annexe



- » **Les cités éducatives** seront généralisées dans tous les QPV avant 2027. Il est nécessaire de ne pas considérer cette extension comme un nouveau guichet, mais bien comme une opportunité de développer une vision partagée et co-portée par les acteurs éducatifs concernés. Volet éducation du contrat de ville, cette gouvernance implique de réelles coopérations fonctionnelles pour que les différents acteurs puissent faire œuvre commune. Un lien plus prégnant doit être effectué avec la programmation du CDV.
- » **Les projets de rénovation urbaine dans les QPV** peuvent accéder à des subventions et à des financements spécifiques provenant de différents acteurs publics, tels que l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), les collectivités territoriales et les fonds européens. Ces ressources supplémentaires représentent un taux de contribution de l'Etat beaucoup plus élevé et peuvent contribuer à faire émerger, voire aboutir, des projets de rénovation (ou encore, faire en sorte qu'ils soient plus ambitieux et font vraiment évoluer les quartiers en question).
- » **Des contrats aidés spécifiques** peuvent être proposés pour favoriser l'embauche de personnes résidant dans les QPV. En particulier le déploiement des **adultes relais** dans les secteurs non marchands, plus particulièrement les associations du territoire. Ce dispositif visant la mise en place d'actions de médiation sociale dans les QPV afin d'améliorer les rapports sociaux entre les habitant·e·s au moyen d'une aide financière versée par l'Etat à l'employeur une fois le recrutement établi et à la date de début du contrat de travail. Cela représente un financement annuel de l'Etat conséquent, pour un nombre qui nécessiterait d'être rendu plus lisible dans son système d'attribution, notamment pour que les partenaires (comme les collectivités territoriales) puissent faciliter et remonter les porteurs de projets qui seraient pertinents pour en bénéficier. En effet, les adultes relais peuvent être essentiels à la survie ou au développement de certaines associations dépourvues de moyens humains et financiers importants.
- » **Des exonérations fiscales pour les entreprises et du soutien à l'entrepreneuriat** : les QPV peuvent bénéficier d'exonérations fiscales spécifiques pour encourager l'implantation d'entreprises et la création d'emplois. Des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat peuvent également être mis en place pour encourager la création et le développement d'entreprises dans les quartiers prioritaires. Cela peut inclure des subventions, des prêts à taux réduit, des dispositifs d'accompagnement, des aides à la formation ou des espaces de coworking spécifiques pour les entrepreneurs.
- » **Les bataillons de la prévention** qui permettent de prévenir la délinquance, de garantir la tranquillité des habitant·e·s des quartiers. Les zones géographiques « quartiers de reconquête républicaine » (QRR) qui se caractérisent par des difficultés en termes de délinquance se basent sur différents critères, dont la labellisation QPV fait partie. L'ajout de la dynamique et du financement de postes supplémentaires d'éducateur·rices spécialisés, de médiateur·rices sociaux est important pour les dynamiques entreprises en QPV.
- » **Des dispositifs et appels à projets spécifiques sont mis en place dans les QPV.** Les subventions, aides et appels à projet publics intègrent souvent des critères spécifiques et des pondérations bénéficiant aux quartiers prioritaires. Les initiatives suivantes sont particulièrement concernées (notamment sur l'emploi) :
 - Le Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ) conditionne son intervention aux QPV. Permettant la coopération entre l'ensemble des acteurs·rices de terrain et visant à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers, cette dynamique est importante pour les territoires.
 - La Cité de l'emploi : nouveau cadre de coopération des acteurs·rices de l'emploi permettant de permettre une mobilisation renforcée et coordonnée pour impulser un traitement global des difficultés d'insertion des habitant·e·s des quartiers prioritaires.
 - Le fonds pour l'économie des quartiers mis en place par Est Ensemble permettant d'accompagner une cinquantaine d'acteurs économiques locaux (entreprises, associations, porteurs de projet de structures localisées en QPV).
 - L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD), déjà labellisé sur 2 territoires, qui pour Est Ensemble cible prioritairement les territoires en QPV.
 - D'autres fonds mis en place par Est Ensemble : Fonds quartiers, APP Tempo- occupations temporaires ; ou encore le Fonds à impact social et environnemental d'Est Ensemble.

Ainsi, en symétrie de cette mise en lisibilité des interventions, des financements et donc d'un meilleur suivi et pilotage des crédits spécifiques, une adéquation de cette lisibilité est à organiser pour l'ensemble des interventions portées par les institutions partenaires dans le cadre du droit commun.

III. CLAUSE DATA : UN PRINCIPE DE PARTENARIAT DES DONNÉES POUR UN MEILLEUR PILOTAGE ET SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le **numérique** a activement transformé notre société contemporaine. Il a notamment reconfiguré les liens des citoyen-ne-s à certains services essentiels comme les administrations, l'accès à la vie publique et citoyenne, l'accès à l'information, aux savoirs, etc. Si cette mutation pose des questions en termes **d'accessibilité à tous les usagers**, ces évolutions impliquent également que les administrations collectent de plus en plus d'informations. Cette connaissance dématérialisée sur les citoyen-nes, sur les usager-ères du service public et leurs besoins, pourrait être davantage utilisée à bon escient. En effet, ces données ont une **importance croissante pour améliorer la connaissance du territoire**, pour nourrir les diagnostics, et ainsi **ajuster les interventions publiques aux besoins du territoire**.

La difficile lisibilité du droit commun pèse sur la politique de la ville et ses acteurs. Afin d'identifier comment la politique de la ville peut intervenir en complémentarité du « droit commun », il est nécessaire d'établir plus finement son niveau d'intervention et ses impacts sur le territoire. Or, la mise en commun des données des différentes institutions n'est pas toujours évidente. Il manque actuellement un cadre qui fixe une dynamique de partage des données.

Certaines données sont parfois inaccessibles à l'institution (non paramétrées pour un type de remontées précis d'indicateurs ; quelquefois les moyens humains ne sont pas toujours disponibles pour l'effectuer). Dans certains cas, des données peuvent également apparaître comme sensibles (confidentialité des données, etc).

Cette Clause Data est donc l'occasion de **mobiliser et d'outiller l'ensemble des partenaires du territoire** grâce à un socle d'indicateurs communs à l'échelle des QPV.

Toutes les parties prenantes du contrat de ville s'engagent donc à développer une meilleure production et accessibilité des données et statistiques relatives aux politiques publiques mises en œuvre sur les QPV.

Pour initier la démarche, Est Ensemble et la préfecture définiront une liste d'indicateurs qui pourraient s'avérer pertinents, à charge ensuite pour les partenaires de donner leur accord de principe et éventuellement de partager les limites techniques et organisationnelles auxquelles ils pourraient se heurter.

LES MODALITÉS OPÉRATIONNELLES DE LA CLAUSE DATA

Le partage des données s'effectuera de **manière sécurisée et transparente**.

Chaque partie prenante s'engage à partager et à utiliser les données de manière responsable. Un respect absolu des droits des individus et la protection de leurs données personnelles seront respectés par l'anonymisation. Cette clause data fournit un cadre juridique pour la gestion et l'utilisation des données en conformité avec les lois et réglementations en vigueur telles que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

L'**observatoire du territoire** pourra effectuer des **traitements cartographiques** ou des **graphiques** en fonction des indicateurs disponibles, notamment à l'échelle des QPV. Les données seront gérées par l'observatoire du territoire sur un espace sécurisé d'Est Ensemble. L'ensemble des indicateurs seront accessibles à tous les partenaires par l'intermédiaire d'un droit d'accès unique. Ces indicateurs seront mobilisés pour réaliser **le suivi annuel de chaque QPV** et présentés aux réunions partenariales (comité des partenaires ; comité de programmation). Les données pourront également être utilisées pour la **réalisation d'études ad hoc** qui seront diffusées en priorité aux partenaires.

La périodicité de mise à jour, le format et les conditions de transfert, d'hébergement et de destruction seront prises en compte en fonction des particularités des signataires. La proposition est d'effectuer une **extraction a minima une fois par an**, en fonction des habitudes institutionnelles afin que l'observatoire d'Est Ensemble puisse analyser les données structurantes sur le territoire.

Chaque partenaire s'engage à partager les éléments de connaissance utiles pour une **lisibilité de ses propres politiques et des bénéficiaires** à l'échelle la plus adaptée possible (notamment à l'échelle des QPV). Les partenaires concernés peuvent également être des entreprises privées/« parapubliques » en charge de missions de service public qui interviennent pour le compte de l'institution publique au sein des quartiers.

Le partage des connaissances des différentes interventions sur le territoire permettra de **mettre en lumière d'éventuels « manques » dans l'action publique**, avec des besoins non couverts.

Des indicateurs de performance et d'efficacité (moyens/résultats ; usagers/moyens ; temps d'attentes) pourront également être recherchés à l'échelle des villes ou du territoire (voir des QPV lorsque c'est possible)⁵³.

Si des données d'activité s'avéraient utiles, les partenaires s'engagent à améliorer leurs outils de suivi afin de structurer et rendre réalisable ces indicateurs utiles au contrat de ville et aux habitant·e·s du territoire.

- » Dans la limite de leur moyen, **les signataires s'engagent à favoriser une meilleure lisibilité et un meilleur partage des données** pouvant faire évoluer la connaissance, le pilotage des politiques publiques.
- » Les signataires s'engagent à respecter strictement les règles juridiques applicables en matière de protection de la vie privée (RGPD), de respecter les règles applicables à chacun des jeux de données définies par le partenaire qui la produit.
- » Les signataires du présent contrat s'engagent à faire vivre le partenariat de données évoqué.
- » **Les signataires s'engagent à rechercher une optimisation du partenariat local** et à poursuivre la dynamique collective sur cette clause data. L'objectif est de continuer à définir collectivement les améliorations possibles sur les pratiques pour atteindre les objectifs.

IV. PARTICIPATION CITOYENNE

Conformément à la loi Lamy de 2014⁵⁴, la participation citoyenne reste un enjeu majeur de l'actuel contrat de ville.

On le retrouve décliné de façon transversale dans les différents enjeux thématiques avec des actions d'aller-vers et un souci toujours marqué d'adapter les politiques publiques aux préoccupations des habitant·e·s. Les signataires de ce contrat de ville sont convaincu·e·s que les habitant·e·s des quartiers doivent être pleinement impliqué·e·s dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques qui les concernent. L'organisation et la mobilisation de ces instances participatives doivent cependant se préparer et être accompagnées dans de bonnes conditions. Les instances de démocratie participative doivent pouvoir assurer une participation large et représentative des habitant·e·s et nécessitent du temps et des ressources adéquates pour garantir des processus de participation authentiques, où les habitant·e·s ont suffisamment de temps pour s'informer, réfléchir, formuler leurs idées et exprimer leurs préoccupations.

LA MÉTHODE D'IMPLICATION DES HABITANT·E·S À L'ÉLABORATION DU CONTRAT DE VILLE

Pour accompagner les réflexions autour de l'élaboration du présent contrat de ville, l'Etat a souhaité engager un processus de participation citoyenne à l'échelle nationale. Cela s'est traduit par :

- » Le lancement, en mars 2023, de la « commission participation citoyenne des quartiers », présidée par Mohamed Mechmache⁵⁵ et composée de différents collègues d'habitant·e·s, de représentant·e·s associatif·ve·s ou institutionnel·le·s, d'élue·e·s et d'expert·e·s dont les résultats sont attendus pour le 1^{er} semestre 2024.
- » L'ouverture d'une plateforme dédiée « Quartiers 2030 : vos projets pour les quartiers » sur laquelle les participant·e·s étaient invité·e·s à s'exprimer sur les difficultés rencontrées, les actions à mettre en place, les atouts des quartiers et les moyens pour améliorer la participation des habitant·e·s dans la mise en œuvre du contrat de ville.

En parallèle, et à l'initiative de l'EPT Est Ensemble, une vingtaine d'ateliers territoriaux ont été organisés en novembre et décembre 2023 pour s'accorder collectivement sur les enjeux et les pistes d'action du socle intercommunal du contrat de ville. Ils ont réuni des acteurs locaux variés, dont les conseils citoyens, autour des enjeux de cohésion sociale (santé, éducation, accès au droit, pouvoir d'agir des habitant·e·s, etc.) et d'emploi/économie.

⁵³ Cf. Annexe liste des indicateurs qui seraient pertinent à étudier.

⁵⁴ Pour rappel, la loi Lamy de février 2014 qui renforce la participation des habitants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du contrat de ville. Elle acte notamment le principe de co-construction avec les habitants, associations et acteurs économiques et prévoit la création des conseils citoyens pour chaque quartier politique de la ville et des maisons du projet pour chaque projet de renouvellement urbain.

⁵⁵ Fondateur du collectif Aclefeu et co-auteur avec Marie-Hélène Bacqué du rapport de 2013 « Pour une réforme radicale de la politique de la ville ».

L'EPT et ses Villes membres ont également engagé un travail visant à construire des « projets par quartier » avec les acteurs locaux et les habitant·e·s. Pour assurer une bonne mobilisation citoyenne, ces feuilles de route très localisées devront s'appuyer sur les dispositifs de participation préexistants, généralement portés par les Villes. Dans cette perspective, une mise à jour du diagnostic des pratiques participatives par commune a débuté.

ZOOM SUR LES CONSEILS CITOYENS : UN FONCTIONNEMENT DIVERSIFIÉ SELON LES COMMUNES

Le conseil citoyen est une instance indépendante et autonome créé par la loi Lamy de 2014. Il est composé de 2 collègues : un collègue d'habitant·e·s tiré·e·s au sort et un collègue d'acteurs locaux et de représentant·e·s associatifs·ves. Cette création conduit ainsi à reconnaître les habitant·e·s et acteurs locaux comme des partenaires à part entière de la politique de la ville. Ils participent à l'ensemble des instances, y compris celles relatives au renouvellement urbain, et à la définition des actions les plus pertinentes au regard des besoins identifiés dans le quartier. Leurs missions sont de :

- » Favoriser l'expression de la parole des habitant·e·s
- » Prendre en compte leur expertise d'usage dans le cadre de la politique de la ville
- » Stimuler et appuyer les initiatives participatives

A Est Ensemble, ils ont été constitués par arrêté préfectoral entre 2015 et 2016. Les modalités de mise en œuvre varient selon les communes (nombre de conseils citoyens par ville, modalités de sélection des membres, etc.) conformément au cadre de référence national qui laissait une certaine latitude à l'échelon local.

En 2024, la plupart des villes disposent encore d'un conseil citoyen, sauf Montreuil qui en a 3 (dont 2 encore actifs) et Romainville qui n'en a plus. Un bilan réalisé en 2024⁵⁶ dresse un portrait partiel des conseils citoyens sur le territoire (nombre de conseillers citoyens, profil et fonctionnement) et les réussites et difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs missions.

Depuis quelques années, le nombre de membres actifs par conseil citoyen est en baisse, avec moins de 5 habitant·e·s qui constituent le « noyau dur » et d'autres qui participent de façon ponctuelle pour porter des projets spécifiques. Plusieurs raisons ont été citées pour expliquer cette démobilitation, parmi lesquelles la pandémie de Covid, les raisons personnelles, le manque de temps, les conflits internes ou encore le manque de moyens et/ou d'accompagnement de la part des institutions.

Bien que tous fassent état de difficultés à se faire le relai de la parole des habitant·e·s⁵⁷, de nombreuses initiatives ont pu être mises en place depuis leur création

avec une volonté renouvelée de se rendre disponibles (via la participation au forum des associations, des permanences ou des arpentages dans l'espace public), de proposer des animations de quartier accessibles à toutes et tous (Rue aux enfants), de faire la passerelle entre les institutions et les habitant·e·s (en communiquant sur les ressources internes aux institutions), etc. Tous les conseils citoyens rencontrés indiquent continuer à se réunir en format collectif et la plupart participent aux différentes instances du Contrat de Ville.

GARANTIR DES MOYENS D'AGIR CONCRETS ET REVALORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Les partenaires signataires du contrat de ville s'accordent sur la nécessité de garantir le principe de co-construction de la politique de la ville, en conformité avec la loi Lamy, et plus généralement de revaloriser l'engagement citoyen. Une réflexion nationale sur le cadre de la participation citoyenne a été initiée en 2022⁵⁸ et devra se poursuivre au niveau territorial pendant la durée de mise en œuvre du contrat de ville.

Les premières propositions vont dans le sens d'un assouplissement avec la création de conseils d'initiative citoyenne qui permettront de rassembler conseils de quartier, tables de quartier, conseils citoyens, etc. Quel que soit le format retenu, **les partenaires signataires s'engagent à ce que le statut et les prérogatives accordés aux conseils citoyens (autonomie, indépendance, membre de droit des instances PDV...), et dont ne disposent pas les autres instances (de type conseil de quartier), soient maintenus.** Des moyens d'actions concrets devront également être mis à disposition afin d'assurer l'autonomie de fonctionnement des instances de participation citoyenne et la mise en œuvre de projets.

En complément, une réflexion pourra être menée sur la valorisation et le soutien de la participation des habitant·e·s au niveau micro-local (d'un équipement de proximité par exemple). Ces actions peuvent renforcer concrètement le pouvoir d'agir des habitant·e·s et déboucher éventuellement sur d'autres formes de participation à plus grande échelle. Les pistes d'actions identifiées pendant l'atelier sur le pouvoir d'agir des habitant·e·s⁵⁹ pourront être approfondies, parmi lesquelles :

- » Mieux valoriser les initiatives habitantes nées des besoins identifiés par les structures de proximité et par les habitant·e·s eux-mêmes.
- » Adapter le cadre de la participation citoyenne pour rendre les démarches plus lisibles et prendre en compte les nouvelles modalités de l'engagement citoyen, qui se veut plus opérationnel, plus flexible avec la possibilité' de s'engager de façon ponctuelle...).

⁵⁶ Démarche bilan et perspectives menée en interne à Est Ensemble et portée par le pôle Politique de la Ville et Accès au droit.

⁵⁷ Par manque de lisibilité de ce qu'est le conseil citoyen, de moyens...

⁵⁸ Rapport de la commission nationale politique de la ville d'avril 2022 par Nadia Hai, secrétaire d'Etat.

⁵⁹ Novembre 2023, hôtel de territoire d'EE.

AXES DE TRAVAIL

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PISTES D'ACTION
1. IDENTIFIER LES BONS INTERLOCUTEUR-RICE-S À CHAQUE NIVEAU DE RESPONSABILITÉ POUR AMÉLIORER LA COORDINATION	1.1. Instituer des temps dédiés à la coordination	
	1.2. Renforcer la coordination au quotidien, à l'échelle des chef-fe-s de projets Politique de la ville et des délégué-e-s du préfet	<ul style="list-style-type: none"> • Positionner les interlocuteurs • Organiser a minima 2 réunion annuelles pour réunir ces professionnels
	1.3. Renforcer la coordination à l'échelle des responsables pour le pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer spontanément les documents de référence (organigrammes à jour, diagnostics, calendriers, schémas directeurs...) • Préparer et participer au comité des partenaires annuel
	1.4. Renforcer la coordination au niveau du cercle décisionnel (élus, PDEC, DG) pour la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au comité des partenaires (à défaut, s'assurer de la présence d'un représentant qualifié)
2. IDENTIFIER LES BONS INTERLOCUTEUR-RICE-S À CHAQUE NIVEAU DE RESPONSABILITÉ POUR AMÉLIORER LA COORDINATION	2.1. Rendre plus lisible les AAP des partenaires pour mieux les articuler à l'AAP du Contrat de ville	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer une liste exhaustive des AAP et financements proposés • Communiquer les calendriers à jour • Présenter les dispositifs aux partenaires et porteurs de projet
	2.2. Rendre plus lisible l'action du droit commun dans les QPV	<ul style="list-style-type: none"> • Expliciter la contribution de chaque partenaire dans les QPV par une synthèse annuelle distinguant « actions ciblant spécifiquement les QPV » et « actions de droit commun » • Réfléchir à la co-construction d'une feuille de route pour les professionnel-le-s de terrain, sur le modèle de celle des chefs de projet Politique de la ville
	2.3. Rendre plus lisible la ventilation des crédits spécifiques affectés à la politique de la ville (BOP 147 pour l'Etat notamment, dispositifs spécifiques pour les autres signataires...)	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer de manière transparente et exhaustive cette ventilation, notamment lors du comité des partenaires annuel • Reconnecter cette ventilation au pilotage du Contrat de ville
3. FAVORISER LE TRAVAIL DE RECUEIL ET DE PARTAGE DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET DES DONNÉES STATISTIQUES (CF. DÉTAIL DANS LE « CLAUSE DATA »)	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser une meilleure lisibilité et un meilleur partage des données pouvant faire évoluer la connaissance, le pilotage des politiques publiques • Respecter strictement les règles juridiques applicables en matière de protection de la vie privée (RGPD) de respecter les règles applicables à chacun des jeux de données définies par le partenaire qui la produit • Faire vivre le partenariat de données • Rechercher une optimisation du partenariat local et poursuivre la dynamique collective sur cette clause data 	
4. GARANTIR DES MOYENS D'AGIR CONCRETS ET REVALORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux valoriser les initiatives habitantes nées des besoins identifiés par les structures de proximité et par les habitant-e-s eux-elles-mêmes • Adapter le cadre de la participation citoyenne pour rendre les démarches plus lisibles et prendre en compte les nouvelles modalités de l'engagement citoyen, qui se veut plus opérationnel, plus flexible • avec la possibilité de s'engager de façon ponctuelle...) 	

LES PARTENAIRES ET ACTEURS SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE



ANNEXES

Annexe 1. Projets de quartier

Annexe 2. Charte territoriale de gestion urbaine et sociale de proximité 2024 -2030





**Est
Ensemble
Grand Paris**

**Pour le climat
et la justice sociale !**

**CONTRAT DE VILLE D'EST ENSEMBLE
2024 - 2030**

Création graphique : SARL GRAINES DE COM
Crédit photos : Antoine Dumont / Est Ensemble - Christel Jeanne / Est Ensemble
Gaël Kerbaol / Est Ensemble - Hervé Boutet / Est Ensemble
Dcomdrone - Adobe Stock